

LE
TOTÉMISME

ÉTUDE D'ETHNOGRAPHIE COMPARÉE

PAR

M. J.-G. FRAZER, M. A.

Fellow of Trinity College, Cambridge, and of the Middle Temple, Barrister-at-Law

TRADUIT DE L'ANGLAIS

PAR

A. DIRR ET A. VAN GENNEP



PARIS

LIBRAIRIE C. REINWALD
SCHLEICHER FRÈRES, ÉDITEURS

13, RUE DES SAINTS-PÈRES, 13

—
1898

Tous droits réservés.

Ann. A. 3906

LE

TOTÉMISME

ÉTUDE D'ETHNOGRAPHIE COMPARÉE

PAR

M. J.-G. FRAZER, M. A.

Fellow of Trinity College, Cambridge, and of the Middle Temple, Barrister-at-Law

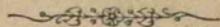
TRADUIT DE L'ANGLAIS

PAR

A. DIRR ET A. VAN GENNEP,



26278



PARIS

LIBRAIRIE C. REINWALD
SCHLEICHER FRÈRES, ÉDITEURS

15, RUE DES SAINTS-PÈRES, 15

1898

Tous droits réservés.

BIBLIOTECA CENTRALA UNIVERSITARA
BUCURESTI
COTA 21194 1961

1956

L

RC 192/66

B.C.U. Bucuresti



C26278

PRÉFACE

Depuis que feu J. F. Mc Lennan a le premier attiré l'attention des savants sur l'importance du totémisme pour l'histoire primitive de l'humanité, plusieurs auteurs se sont occupés de cette question et ont ajouté de nouveaux matériaux à ceux qu'avait collectionnés Mc Lennan. Mais personne, à ce qu'il me semble, n'a essayé de rassembler et de classer tous les faits principaux autant qu'ils sont actuellement connus. Quand les éditeurs de la nouvelle édition de l'Encyclopædia Britannica me firent l'honneur de me demander d'écrire l'article Totemism j'eus donc à faire pour moi-même tout ce travail de collection et de classement ; les travaux de mes prédécesseurs ne me furent que de peu d'utilité. Les matériaux s'amas-
saient sous ma main ; je vis bientôt que les limites étroites d'un article d'Encyclopédie m'imposaient de faire un choix. Je me risque aujourd'hui à publier toute ma collection de faits relatifs au totémisme des sauvages. J'espère faciliter par là les travaux de ceux qui s'occupent du même genre

d'études. En ce qui concerne le totémisme chez les peuples civilisés de l'antiquité, j'ai pu réunir un certain nombre de faits concluants. Ils sont encore cependant en trop petit nombre ; j'espère pouvoir examiner un jour cette question plus à fond.

Je regrette que le livre de M. Andrew Lang, Myth, Ritual and Religion ne me soit parvenu que lorsque mon petit livre était déjà à l'impression. M. W. Joest vient de publier à Berlin, chez Asher et C^{ie} un ouvrage important sur la coutume du Tatuage.

11 octobre 1887.

J. E. FRAZER.

NOTE DES TRADUCTEURS.

Nous avons été obligés de laisser quelques termes d'histoire naturelle non traduits ; par exemple : small night jar, blue seed grass, native companion, pour lesquels il nous a été impossible de trouver des équivalents exacts.

Il nous reste encore à remercier M. Frazer qui a bien voulu nous accorder l'autorisation de traduire son livre et qui a eu l'obligeance de revoir les épreuves.

LES TRADUCTEURS.

Totémisme.

Un *totem* est une classe d'objets matériels que le sauvage regarde avec un respect superstitieux, croyant qu'il existe entre lui et chaque membre de cette classe une relation intime et très spéciale. Le terme *totem* est dérivé d'un mot ojibeway (chippe-way) : *totem* dont l'orthographe est peu certaine. Il a été introduit dans la littérature, à ce qu'il paraît, par J. Long, interprète indien du siècle dernier, qui l'orthographiait *totam* (1). Le R. P. Peter Jones, Indien Ojibeway écrit *toodaim* (2); Warren, *do-daim* (3); Morgan (4) adopte cette dernière orthographe en la considérant comme une variante de la précédente. Francis Assikinak, Indien Ottawa écrit *ododam* (5). Selon l'abbé Thavenet (6) le mot est proprement *ote* : « famille, tribu », dont la forme possessive est *otem*; avec l'adjectif possessif on a

(1) *Voyages and Travels of an Indian Interpreter*, p. 68, London 1791.

(2) *History of the Ojebway Indians*. London, 1861, p. 138.

(3) « *History of the Ojibways* » in *Collections of the Minnesota Historical Society*, vol. V (Saint-Paul, Minn. 1885), p. 34.

(4) *Ancient Society*, p. 165.

(5) Voir *Academy*, 27 septembre 1884, p. 203.

(6) In J. A. Cuoq, *Lexique de la langue algonquine* (Montréal 1886), p. 312. Thavenet admet que les Indiens emploient le mot *ote* dans le sens de « marque » (pour désigner probablement une marque de famille); mais il essaye de montrer que le mot doit signifier « famille » ou « tribu ».

nind otem, ma famille, *kit otem*, ta famille. Dans la littérature anglaise on a depuis longtemps l'habitude d'écrire *totem* (Keating, James, Schoolcraft (1) etc.). Les rapports entre un homme et son totem ont un caractère d'utilité réciproque : le totem protège l'homme, et celui-ci prouve son respect pour son totem de différentes manières ; il ne le tue pas, par exemple, si c'est un animal ; il ne le coupe ni ne le cueille si c'est une plante. Un totem, et ceci le distingue du fétiche, n'est jamais un individu isolé, mais toujours une classe d'objets, généralement une espèce animale ou végétale, plus rarement une catégorie d'objets inanimés naturels, moins souvent encore d'objets artificiels.

Si on envisage les rapports du totem et de l'homme, on distingue trois espèces :

1° Le totem de la tribu (*clan totem*), commun à une tribu tout entière et qui passe d'une génération à l'autre par voie d'héritage.

2° Le totem sexuel (*sex totem*), commun soit à tous les hommes, soit à toutes les femmes d'une tribu ; il appartient exclusivement à un sexe.

3° Le totem individuel (*individual totem*), propriété d'un individu isolé aux héritiers duquel il ne peut se transmettre.

Il existe d'autres espèces de totems ; nous en parlerons plus loin ; peut-être ne faut-il les considérer que comme des variétés du clan totem. Ce dernier

(1) *Expedition to Itasca Lake*. New-York, 1834, p. 146, etc. Petitot orthographie *totem* dans sa *Monographie des Dènè-Dindjié*, p. 40 ; il écrit pourtant *otémisme* dans ses *Traditions Indiennes du Canada nord-ouest*, p. 446.

est incontestablement le plus important de tous ; lorsque nous parlerons de totem ou de totémisme sans épithètes, ce sera toujours du clan totem qu'il s'agira.

I. Totem de clan (Clan-totem)

Le *clan totem* est un objet de culte pour un groupe d'hommes et de femmes qui se donnent le nom de leur totem, croient être tous du même sang et descendre d'un même ancêtre ; ils sont liés par des obligations communes et par leur croyance commune à ce totem. Le totémisme est donc en même temps un système religieux et un système social. Au point de vue religieux il se manifeste par un respect et une protection mutuels de l'homme et de son totem ; au point de vue social par les rapports des membres d'un clan les uns envers les autres et envers ceux d'un autre clan.

A partir d'un certain moment de l'évolution du totémisme ces deux aspects tendent à se différencier de plus en plus : les institutions sociales survivent quelquefois aux institutions religieuses. D'autre part, en certains pays, la religion présente encore des traces de totémisme alors que tout vestige de totémisme social a déjà disparu. Il nous est impossible de dire avec certitude quels étaient à l'origine les rapports réciproques de ces deux formes ; de l'étude du totémisme on doit presque conclure qu'elles étaient primitivement inséparables. En d'autres termes : plus nous remontons vers l'origine, plus nous trouvons que les membres d'un même clan se croient de même espèce

que leur totem et, parallèlement, que chaque membre du clan se croit tenu d'agir envers son totem exactement comme il agit envers ses collègues du clan (*clansmen*). Pour simplifier nous séparerons les deux éléments et commencerons par l'étude du totémisme religieux.

Totémisme religieux : rapports de l'homme avec son totem.

Les membres d'une tribu totémique portent le nom de leur totem et croient en général être ses descendants naturels. C'est ainsi que le clan Tortue des Iroquois descend d'une tortue grasse qui, trouvant trop lourde sa carapace, arriva, par ses efforts, à la rejeter, puis se transforma graduellement en homme (1). Les clans de l'Ours et du Loup des Iroquois tirent leur origine d'ours et de loups (2). Les membres du clan de l'Écrevisse chez les Choctaws étaient autrefois des écrevisses, vivaient sous terre et ne remontaient à la surface que de temps à autre, à travers la vase. Un jour un groupe de Choctaws les fit sortir en les enfumant et, les traitant avec douceur, leur apprit à parler choctaw et à marcher sur deux jambes ; ils leur dirent de couper les ongles de leurs doigts de pied et de s'arracher les poils de leur corps ; après quoi ils les accueillirent dans leur tribu. Les autres écrevisses vivent encore sous terre (3).

Le clan de la Carpe chez les Outaouaks est sorti

(1) *Second Annual Report of the Bureau of Ethnology*, Washington, 1883, p. 77.

(2) Timothy Dwight, *Travels in New-England and New-York* (London, 1823), IV, p. 184.

(3) Catlin, *North American Indians*, II, p. 128.

des œufs d'une carpe qui avaient été déposés sur les berges d'une rivière et échauffés par le soleil (1). Les Ojibeways descendent d'un chien (2). Le clan de la Grue chez les Ojibeways a pour origine un couple de grues qui se fixa, après de longs voyages, sur les rapides à l'issue du lac supérieur où le Grand Esprit en fit un homme et une femme (3). Les membres du clan de l'Épaule Noire (un clan de Buffles chez les Omahas) étaient originaires des buffles et demeuraient sous l'eau (4). Les Osages doivent leur origine à l'union d'un escargot mâle avec un castor femelle; l'escargot ayant fait éclater sa coquille, des bras, des jambes et des pieds lui poussèrent et il devint un bel homme; après quoi il se maria avec le castor femelle (5). Les clans des Iowas descendent des animaux auxquels ils ont emprunté leur nom (aigle, pigeon, loup, ours, élan, castor, buffle et serpent (6).

Les Moquis disent que la Grande Mère amena de l'ouest, il y a bien longtemps, neuf clans sous forme de chevreuil, sable, eau, ours, lièvre, plant de tabac et jonc; elle les plaça aux endroits où se trouvent aujourd'hui leurs villages et les transforma en hom-

(1) *Lettres édifiantes et curieuses*, Paris, 1781, VI, p. 171.

(2) A. Mackenzie, *Voyages through the Continent of North America*, p. CXVIII. Bancroft, *Native Races of the Pacific States* I, 118. Il en est de même des Kaniagmuts, Dall, *Alaska and its Resources*, p. 404, sq.

(3) Morgan, *Anc. Soc.* p. 180.

(4) *Third Ann. Rep. of Bur. of Ethnol.* Washington, 1884, p. 229, 231. Un autre clan de Buffles chez les Omahas possède une légende semblable (*ib.* 233).

(5) Schoolcraft, *The American Indians*, p. 95 sq. Lewis and Clarke, *Travels to the Source of the Missouri River*, 8°. London, 1813, I, p. 12.

(6) Schoolcraft, *Indian Tribes*, III, 268 sq.

mes, qui construisirent les pueblos encore existants et devinrent les ancêtres des clans actuels (1). Les Indiens de la Californie, dans la mythologie desquels le coyote ou loup des prairies joue un grand rôle, descendent de coyotes. Tout d'abord ils marchèrent sur leurs quatre pattes ; puis des membres humains leur poussèrent : d'abord un doigt, un orteil, un œil, etc. puis deux doigts, deux orteils et ainsi de suite jusqu'à ce qu'ils devinssent des hommes parfaits. La perte de leur queue, qu'ils déplorent encore, est due à l'habitude de s'asseoir à la manière des hommes (2). Les Lenapes ou Delawares descendent de leurs animaux totems : le loup, la tortue et le dindon ; le clan des Tortues a la prééminence parce qu'il descend, non d'une tortue ordinaire, mais de la grande Tortue qui porte le monde sur son dos et qui fut le premier être vivant (3). Les Haidas des Iles de la Reine Charlotte croient que, il y a bien longtemps, un corbeau, figure principale de la mythologie de la côte N. O. américaine, prit sur la grève un coquillage et l'épousa ; le coquillage donna la vie à une petite fille que le corbeau épousa aussi et de leur union naquirent les Indiens (4).

(1) Schoolcraft, *Ind. Tri.* IV 86. M. Morgan compare à la Grande Mère la divinité féminine adorée par les Shawnees sous le titre de « Notre Grand'mère ». (*Anc. Soc.* p. 179 n.)

(2) Schoolcraft, *op. cit.* IV, 224 sq. cf. V. 217; Boscana in *A Robinson's Life in California*, p. 298. M. Stephen Powers, la meilleure autorité actuelle sur les Indiens de Californie, ne trouve pas chez eux de totems (*Tribes of California*, p. 5). Voir pourtant p. 147, 199 de son livre quelques traces de totémisme.

(3) Brinton, *The Lenape and their Legends*, p. 39.

(4) *Geological Survey of Canada, Report of Progress for 1878-79*, p. 149 B sq.; F. Poole, *Queen Charlotte Islands*, p. 136; *Ausland*, 6 oct. 1884, p. 796. Chez leurs voisins Thlinkits le corbeau (Geshl)

Les Kutchin font remonter l'origine de leurs clans à l'époque où tous les quadrupèdes, oiseaux et poissons étaient des hommes, répartis en trois groupes (1). Les Arawaks de Guyane affirment que leurs clans descendent des animaux, oiseaux ou plantes dont ils portent le nom (2).

Quelques-unes des tribus aborigènes du Pérou, (je ne parle pas des Incas qui viennent de Bolivie) descendent d'aigles, ou de condors (3). Quelques clans dans l'Australie occidentale ont pour ancêtres des canards, des cygnes et d'autres oiseaux aquatiques (4).

La tribu Geawe-gal, dans la Nouvelle-Galles du Sud croit que chaque homme est apparenté à son totem d'une façon inexplicable (5). Les Santals du Bengale, dont l'un des totems est l'oie sauvage, croient descendre des œufs d'une oie sauvage (6). En Sénégambie chaque famille descend d'un animal (hippopotame, crocodile, scorpion, etc.) avec lequel elle se croit apparentée (7).

est plutôt un créateur qu'un ancêtre. Voir Holmberg, « *Ethnographische Skizzen ueber die Vælker des russischen Amerika* » in *Acta Soc. sc. Fennicæ*, Helsingfors IV (1856), p. 292 sq; Baer et Helmersen, *Beitr. zur Kenntn. des russ. Reiches*; I p. 104. Il en est de même du loup dans l'Amérique du N.-O.; il fit l'homme et la femme au moyen de deux bâtons (Baer et Helmersen, *op. cit.* I, 93). Dans la mythologie Thlinkit il semble que l'ancêtre du clan Loup ne se montre jamais sous forme de loup (Holmberg, *op. cit.* p. 293).

(1) Dall. *Alaska*, p. 197.

(2) Im Thurn *Among the Indians of Guiana*, p. 184.

(3) Garcilasso de la Vega, *Royal Commentaries of the Incas*, p. I, I, ch. 9, 18.

(4) Sir George Grey, *Vocabulary of the dialects of South Western Australia*, p. 29, 61, 63, 66, 71.

(5) Fison and Howitt, *Kamilaroi and Kurnai*, p. 280.

(6) Dalton, *Descriptive Ethnology of Bengal*, p. 209; *Asiat. Quart. Rev.* July 1886, p. 76.

(7) *Revue d'Ethnographie*, III, p. 396, V. p. 81.

Les habitants de Founafouti ou Ile Ellice pensent que cet endroit était habité par des hérissons de mer dont les descendants se transformèrent en hommes et en femmes (1). Les Kalangs, qu'on peut considérer à bon droit comme les aborigènes de Java, descendent d'une princesse et d'un chef qui avaient été transformés en chiens (2). Certains habitants des îles Ambon, Ouliase, Keisar (Makisar), Wetar et des archipels de Aarou et de Babar descendent d'arbres, de cochons, d'anguilles, de crocodiles, de requins, de serpents, de chiens, de tortues, etc. (3).

Les mythes où une femme ancêtre a donné naissance à un animal totem diffèrent un peu de ceux que nous venons de citer. C'est ainsi que le clan du Serpent chez les Moquis de l'Arizona descend d'une femme qui avait mis au monde des serpents (4); les Bakalais, dans l'Afrique équatoriale occidentale, croient que les hommes avaient engendré jadis les animaux totems. Une femme mit au monde un veau, d'autres un crocodile, un hippopotame, un singe, un boa, un cochon sauvage (5). A Samoa la crevette ou l'écrevisse était le totem d'un clan parce qu'un enfant de ce clan avait été changé à sa naissance en un certain nombre de crevettes (6). Dans plusieurs mythes la descendance totémique a été supprimée par voie

(1) Turner *Samoa*, p. 281.

(2) Raffles *History of Java*, ed. 1817, I, p. 328.

(3) J. G. F. Riedel, *De sluik-en Kroesharige Rassen tuschen Seebes en Papua* (La Haye, 1886) p. 32, 253, 334, 414, 432.

(4) Bourke, *Snake dance of the Moquis of Arizona*, p. 177.

(5) Du Ch. illu, *Explorations et Aventures dans l'Afrique Equatoriale*, p. 308.

(6) Turner, *op. cit.*, p. 77.

d'interprétation. Le clan du Maïs rouge, par exemple, chez les Omahas, croit que le premier homme a émergé de l'eau un épi de maïs rouge à la main (1). Les membres d'un sous-clan chez les Omahas disent qu'ils ne mangent pas de tête ni de langue de buffle parce que l'un de leurs chefs vit un jour, en priant le soleil, l'esprit d'un buffle émerger d'une source et se montrer jusqu'aux flancs (2). Deux clans de l'Australie Occidentale, qui empruntent leur nom à une petite espèce d'opossum et à une petite espèce de poisson, expliquent leur nom par le fait que ces animaux sont leur nourriture principale (3). Quelques familles dans les îles de Leti, de Moa et de Lakor adorent le requin et refusent de manger sa chair parce qu'un requin secourut autrefois un de leurs ancêtres (4). Les Aïnos du Japon disent que leur premier ancêtre a été allaité par une ourse; et voilà pourquoi ils sont si velus (5).

Le sauvage croit descendre de son totem et par conséquent lui être apparenté, il le traite donc avec respect. Si c'est un animal, il se gardera d'ordinaire de le tuer ou de le manger. Dans la tribu du Mont Gambier (Australie du Sud) « un homme ne tue ni ne mange aucun des animaux du même groupe que lui-même, excepté en cas de famine; alors il exprime son chagrin d'avoir à manger son

(1) E. James. *Expédition from Pittsburg to the Rocky Mountains*. London, 1823, II, p. 48 sq. *Third Ann. Rep. of Bur. of Ethnol.*, p. 231.

(2) *Third Report*, p. 231.

(3) Grey, *Vocabulary*, 4, 93.

(4) Riedel *op. cit.*, p. 376 sq.

(5) Reclus, *Nouv. Géogr. Univ.* VII, p. 755.

wingong (ami) ou *toumanang* (chair). S'ils emploient ce dernier mot ils portent la main à la poitrine pour indiquer par là leur étroite parenté avec ces animaux qui sont presque une partie d'eux-mêmes. Citons un exemple. Un jour un noir tua une corneille; trois ou quatre jours après un *Boortwa* (corneille) appelé Lariy mourut; il avait été malade pendant quelques jours, mais la mort de son *wingong* avait hâté la sienne (1). Ici l'identification de l'homme avec son totem est poussée très loin. Le totem est de la même chair que l'homme; les injures faites à un animal de son espèce sont en même temps des injures pour l'homme dont c'était le totem. Quelques Narrinyeris (Australie du Sud) reprochèrent à M. Taplin d'avoir tué un chien sauvage; il avait ainsi blessé leur *ngaitye* (totem) (2). Les tribus autour du golfe de Carpentaria révèrent beaucoup leur totem; si quelqu'un s'avisait de tuer l'animal totem d'un homme en la présence de ce dernier, celui-ci dirait: « Pourquoi avez-vous tué cet individu? c'est mon père! » ou bien: « C'est mon frère que vous avez tué; pourquoi l'avez-vous fait(3)? » Chez quelques tribus australiennes il est strictement défendu à « tout jeune homme de manger la chair de l'animal ou de l'oiseau qui appartient à sa classe; car c'est son frère » (4). Sir George Grey dit en parlant des tribus de l'Australie occidentale qu'un homme ne tue jamais un animal de son *kobong* (totem) quand il le trouve endormi; en effet s'il le tue c'est toujours à

(1) Stewart in Fison et Howitt, *Kamilaroi and Kurnai*, p. 169.

(2) *Native Tribes of South Australia*, p. 64.

(3) *Jour. Anthropol. Inst.* XIII, p. 300.

(4) *Ibid.*, p. 303.

regret et rarement sans lui offrir une chance de fuite. Cela vient de la croyance qu'un animal quelconque de cette espèce est son plus proche ami et qu'il faut soigneusement éviter le crime suprême, celui de le tuer (1).

Chez les Indiens de la Colombie britannique un homme ne tue jamais son animal totem; si quelqu'un le tue en sa présence, il se cache la figure de honte et demande ensuite une compensation pour l'acte commis. Si un des Indiens montre son signe totémique (en le peignant par exemple sur son front) tous les individus du même totem sont obligés de rendre des honneurs à ce signe en lui jetant des cadeaux (2).

Les Osages qui, nous l'avons vu, croient descendre d'un castor femelle, s'abstiennent de le chasser « parce qu'en le tuant, ils tuent leur frère » (3).

Les Ojibeways (chippeways) ne tuent, ne chassent ni ne mangent leur totem. Un Ojibeway qui avait tué sans le savoir son totem, un ours, raconta comment, à son retour après l'accident, il avait été attaqué par un grand ours qui lui demanda pourquoi il avait tué son totem; l'homme s'expliqua, fit des excuses et, dûment grondé, put s'en aller (4).

Les Ojibeways, qui descendent d'un chien, ne mangeaient pas la chair du chien et cessèrent même pendant un certain temps d'atteler des chiens à leurs traîneaux (4). Quelques Indiens de Pensylvanie ne

(1) Grey, *Journals of two Expeditions of Discovery in North West and Western Australia*, II, p. 228.

(2) R. A. Mayne *British Columbia*, p. 258.

(3) Lewis and Clark I, p. 12.

(4) J. Long, *op. cit.*, p. 87.

(5) A. Mackenzie *loc. cit.*; Bancroft I, 118. On ne rencontre pas le

tuaient pas le serpent à sonnettes parce que c'est leur grand-père et parce que avec ses sonnettes il les avertit des dangers; ils s'abstenaient aussi de la chair des lapins et des marmottes parce qu'ils « n'étaient pas sûrs de n'en pas descendre » (1). Les Damaras de l'Afrique du Sud sont divisés en clans totémiques appelés *eandas*; selon le clan dont ils font partie ils refusent de manger, par exemple, la chair d'un bœuf marqué de taches blanches, noires ou rouges, d'un mouton sans cornes ou d'un bœuf de trait. Il y a des Damaras qui ne toucheraient même pas à la vaisselle dans laquelle on a fait cuire de la chair de ces animaux; ils évitent même la fumée du feu qui a servi à la cuisson (2). Les nègres de Sénégambie ne mangent pas leur totem (3). Les Mundas ou Mundaris et les Oraons du Bengale, qui sont divisés en clans totémiques exogamiques, ne tuent ni ne mangent leurs animaux totems (4). Un trait remarquable de quelques-uns de ces totems oraons est que ce ne sont pas des animaux entiers mais des parties d'animaux, la tête d'une tortue ou le ventre d'un cochon, par exemple. Dans

chien dans les listes de totems Ojibeways données par Morgan (A. S., p. 166) et P. Jones (Hist. of Ojibway Indians, p. 138).

(1) G. Heckewelder « *Account of the History, Manners and Customs of the Indian Nations who once inhabited Pennsylvania and the neighbouring States* » in *Trans. Amer. Philos. Soc.* Philadelphia 1819, I, p. 245. Ce qui, étant donnée la mention de la marmotte dans les mythes relatifs à leur origine, indique, comme le remarque Heckewelder, l'existence d'une tribu ou d'un clan marmotte.

(2) C. J. Anderson, *Lake Ngami*, p. 222 sq.

(3) *Revue d'Ethnographie*, III, p. 396.

(4) Dalton, *Trans. Ethnol. Soc.* nouvelle série, VI, p. 36, *Id., Ethnol. of Bengal* p. 189, 254; *As. Quart. Rev.* juillet 1886, p. 76. Parmi les totems Munda il y a l'anguille et la tortue; chez les Oraons: le faucon, le corbeau, le héron, l'anguille, l'oiseau kerketar, le tigre, le singe et les feuilles du *Ficus Indicus*.

ce cas, qui ne se rencontre pas seulement au Bengale, ce n'est naturellement que cette partie spéciale qu'il est défendu de manger. On peut appeler ce totem *totem partiel* (*split totem*). Les Jagannathi Kumhar du Bengale s'abstiennent de tuer ou de blesser le totem de leur clan (tigre, serpent, belette, vache, grenouille, moineau, tortue) et s'inclinent devant leur totem quand ils le rencontrent (1). Les Badris du Bengale ne peuvent pas manger leur totem, le héron (2).

Les habitants des archipels d'Ambon, d'Uliase, de Keisar (Makisar), de Wetar, d'Aaru et de Babar ne mangent pas les animaux (cochon, crocodile, requin, serpent, chien, tortue, anguille, etc.), dont ils descendent (3).

Si le totem est une plante, on observe des règles analogues. Un indigène de l'Australie occidentale, dont le totem est une plante, « ne doit pas la cueillir en certaines circonstances et à certaines époques de l'année » (4). Le clan Oraon, dont le totem est la feuille du *ficus indicus*, ne se sert pas de la feuille de cet arbre (On emploie ces feuilles comme assiettes) (5). Un autre clan Oraon dont le totem est l'arbre *Kujrar* ne mange pas l'huile de cet arbre et ne s'assoit pas à son ombre (6). Le clan du Maïs rouge, chez les

(1) *As. Quart. Rev.* juillet 1886, p. 79.

(2) Dalton, *Ethnology of Bengal*, p. 327.

(3) Riedel, *op. cit.*, p. 61, 253, 341, 414, 432.

(4) Grey, *Journals*, etc. II, 228 sq.

(5) Dalton, *Ethnol. of Bengal*, p. 254. *As. Quart. Rev.* juillet 1886, p. 76.

(6) Dalton, *op. cit.*, 254 ; *Id. in Trans. Ethnol. Soc.* VI, p. 36 ; *As. Quart. Rev.*, *loc. cit.*

Omahas, ne mange pas de maïs rouge (1). Ceux des indigènes d'Ambon et d'Uliase qui descendent d'arbres ne doivent pas employer ces arbres comme bois de chauffage (2).

Les règles qui défendent de tuer ou de manger ne sont pas les seuls tabous ; il est souvent défendu aux membres du clan de toucher le totem ou une de ses parties ; quelquefois, on ne doit même pas le regarder.

Chez les Omahas, il existe les tabous suivants : 1° le clan de l'Élan ne mange pas la viande et ne touche pas à une partie quelconque de l'élan mâle ; il ne mange pas non plus le chevreuil mâle (3) ; 2° un sous-clan des Épaules noires (buffle), ne doit pas manger de langues de buffle ni toucher à une tête de buffle (split-totem) (4) ; 3° le clan Hanga est divisé en deux sous-clans dont l'un ne doit pas manger de côtes de buffle ; les oies, les cygnes et les grues sont également prohibés, mais il est permis de manger des langues de buffle. L'autre sous-clan peut manger des côtes mais non des langues de buffle (split-totem) (5) ; 4° un autre sous-clan ne doit pas toucher la peau d'un ours noir ni manger de sa chair (6) ; 5° le sous-clan de l'Aigle, particularité curieuse, ne doit pas toucher à une tête de buffle (7) ; 6° un sous-clan Tor-

(1) E. James, *Expedition from Pittsburgh to the Rocky Mountains*, II, p. 48 ; *Third Rep. Bur. Ethnol.*, p. 231.

(2) Riedel, *op. cit.*, p. 61.

(3) James, *op. cit.*, II, 47 ; *Third Rep.*, 225.

(4) *Third Rep.*, 231.

(5) *Third Rep.*, 235.

(6) *Ib.*, 237.

(7) *Ib.*, 239. Il semble exister une étroite relation entre les Aigles et les Buffles chez les Omahas, car un sous-clan du clan Buffle (le

tue ne doit pas manger de tortue, mais on peut toucher des tortues et les porter (1); 7° un autre clan ne peut pas toucher de *vert-de-gris* (2); 8° le clan de la Queue de buffle ne peut pas manger de veau pendant qu'il est rouge, mais peut le manger aussitôt qu'il devient noir; il ne doit pas non plus toucher à une tête de buffle ni manger la chair de la dernière côte parce que la tête du veau avant la naissance touche à cette côte (3); 9° le clan de la Tête de chevreuil ne doit toucher la peau d'aucun animal de la famille des chevreuils ni porter des mocassins de peau de chevreuil, ni employer la graisse de cet animal pour ses cheveux, mais il peut en manger la chair (4); 10° un sous-clan de ce clan avait un tabou spécial: il lui était défendu de toucher au vert-de-gris, au charbon de bois et à la peau du chat sauvage. Selon d'autres auteurs, il était défendu au clan tout entier de toucher le charbon de bois (5); 11° un autre clan ne mangeait pas de veau de buffle (6); 12° un autre ne touchait pas aux vers, serpents, crapauds, grenouilles, ni à aucune autre espèce de reptiles; c'est pourquoi on l'appelle quelquefois la tribu reptile (*reptile people*) (7).

clan de l'Épaule noire) possède une série de prénoms d'aigles en plus des prénoms buffles communs au clan tout entier (*ib.*, 231 sq.).

(1) *Ib.*, 240. James (*op. cit.*, II, 49) dit qu'il leur est interdit de « toucher des tortues ».

(2) James. *Loc. cit.*; *Third Rep.*, 24.

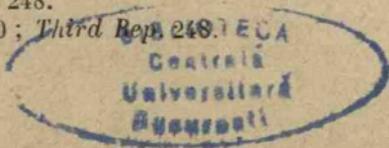
(3) James. *Loc. cit.*; *Third Rep.*, 244.

(4) James. *Loc. cit.*; *Third Rep.*, 243.

(5) *Third Rep.*, 243 sq. Le vert-de-gris était regardé comme le symbole du ciel bleu.

(6) *Third Rep.*, 248.

(7) James, II, 30; *Third Rep.*, 248.



On dit des clans totémiques du Bengale « qu'ils ne doivent ni tuer, ni manger, ni couper, ni brûler, ni porter, ni employer, etc., » leur totem (1). Les Keriahs de l'Inde ne mangent pas le mouton et ne portent pas de couverture de laine (2). De même, dans l'ancienne Egypte (un nid de totéms), le mouton était adoré et seuls les habitants de la ville du loup (Lycopolis) le mangeaient; il était interdit de porter dans les temples des vêtements de laine (3). Quelques-uns des tabous totémiques du Bengale sont curieux : le clan Tirki des Oraons, dont les totems sont de jeunes souris, ne regarderont pas les animaux dont les yeux sont encore fermés et ne montrent même pas leurs propres enfants avant que leurs yeux ne soient grands ouverts (4). Pour un autre clan Oraon l'eau dans laquelle s'est baigné un éléphant est tabou (5). Un clan Mahili ne permet pas à ses filles d'entrer dans leur maison après le mariage. Un clan Kurmi ne porte pas d'ornements de coquillages, un autre pas de vêtements de soie, un autre déshabille les enfants pour leur donner le premier riz (6).

(1) *As. Quart. Rev.* juillet 1886, p. 75.

(2) V. Ball, *Jungle Life in India*, p. 89.

(3) Herod. II, 42, 81; Plut., *Is. et Os.*, §§ 4, 72. Le mouton était aussi adoré à Samos (Elien, N. A. XII, 40; Clém. Alex. *Protrept.*, 39). Et Pythagore, né à Samos, défendait à ses adeptes de porter ou d'être enterrés dans des vêtements de laine (Herod., II, 81; Apulée, *De Magia*, 56).

(4) Dalton in *Tr. Ethnol. Soc.*, VI, 36. Pour le totem, Id. *Ethnol. of Bengal*, p. 254; *As. Quart. Rev.* 76. La raison du Tabou est peut-être la crainte de devenir aveugle. Quelques Américains du Nord ne permettent pas à leurs enfants de toucher la taupe, car ils croient la cécité contagieuse (J. Adair. *History of the American Indians*, p. 133).

(5) *Tr. Ethnol. Soc.*, VI, 36.

(6) *As. Quart. Rev.* juillet 1886, p. 77.

Les Bechuanas de l'Afrique du Sud, dont le système totémique est bien développé, ne mangent pas l'animal totémique et ne s'habillent pas avec sa peau (1). Ils évitent même, au moins dans certains cas, de regarder leur totem. C'est ainsi que pour un homme du clan Bakuena (Bakwain), ou Crocodile, il est « odieux et néfaste » de regarder ou de rencontrer un crocodile ; cela pourrait causer une inflammation des yeux. Si un homme Crocodile se trouve par hasard près de son totem, il crache par terre pour produire un charme préventif et dit : « Voilà le péché ». Cependant ils appellent le crocodile leur père, le célèbrent dans leurs fêtes, jurent par lui et font dans les oreilles de leurs bestiaux un signe distinctif en forme de gueule de crocodile (2). Le Puti (une espèce d'antilope), est le totem des Bamangwats, un autre clan Bechuana ; chez eux c'est un grand malheur, pour un chasseur ou pour une femme qui va au jardin, de voir cet animal (3).

La chèvre commune est l'animal sacré (totem ?) des Boschiman Madenassana ; et pourtant « regarder cet animal rendrait un homme impur et lui causerait une vague inquiétude » (4). Un clan de Samoa avait pour totem le papillon ; on croyait que l'insecte avait trois bouches ; il était donc défendu aux hommes Papillons de boire dans unealebasse de noix de coco

(1) Casalis, *The Basutos*, p. 211.

(2) Livingstone, *Missionary Travels and Researches in South Africa*, p. 255 ; John Mackenzie, *Ten Years North of the Orange River*, p. 135 n., Casalis. *The Basutos*, p. 211.

(3) G. Mackenzie, *op. cit.*, 391, sq. ; cf, *Journ. Anthropol. Inst.* XVI, p. 84.

(4) J. Mackenzie, *op. cit.*, 135.

dont les yeux avaient été perforés; il n'était permis d'y faire qu'une et tout au plus deux ouvertures, afin de boire; un troisième trou eût été une raillerie et eût fait descendre sur le clan la fureur de sa Majesté lépidoptérique (1).

Totem fantaisiste (cross totem). Un autre clan de Samoa avait pour totem des bouts de feuilles ou d'autres objets; ces bouts étaient sacrés et ne devaient pas être touchés ni servir à aucun usage. On dit que les membres de ce clan étaient très embarrassés dans leur vie journalière quand il s'agissait de couper les bouts des fruits de Taro, de l'arbre à pain et des feuilles de noix de coco pour les faire cuire. On mettait aussi soigneusement de côté les bouts de yam, de banane, de poisson et on regardait ces matières comme non comestibles, comme si elles étaient du poison (2). C'est un exemple de ce qu'on peut appeler un totem fantaisiste (*cross totem*), c'est-à-dire un totem qui n'est ni un animal ou une plante en entier, ni une partie d'une sorte particulière d'animal ou de plante; c'est une portion spéciale de tous les animaux ou plantes ou bien seulement d'un certain nombre d'espèces.

D'autres exemples de totem fantaisiste sont l'oreille d'un animal (totem d'un clan mahili du Bengale) (3), les yeux d'un poisson (totem d'un clan Samoa) (4), les os (totem des Sauks et des Renards de l'Amérique

(1) Turner, *Samoa*, p. 76.

(2) Turner, *Samoa*, p. 70.

(3) *As. Quart. Rev.*, juillet 1886, p. 77.

(4) Turner, *op. cit.*, p. 74.

du Nord) (1) et le sang (totem des Indiens Pieds-noirs) (2). Plus exactement on devrait appeler ces totems : *totems fantaisistes partiels* (cross-split-totems), tandis qu'on devrait réserver le nom de totems fantaisistes à ceux qui ne se limitent pas à une seule espèce naturelle mais comprennent plusieurs espèces analogues. Des exemples de totem fantaisiste nous sont fournis par le totem petit-oiseau des Omahas, le totem reptile de la même tribu (3) et le totem grand arbre des Sauks et des Renards (4).

Quelquefois on nourrit ou on garde captif l'animal totem ; un clan de Samoa, dont le totem était l'anguille, avait l'habitude de présenter les prémices de ses plantations de Taro aux anguilles (5), un autre clan Samoan nourrissait les écrevisses parce que l'écrevisse était son totem (6). Les Delawarees offraient des sacrifices au lièvre, de la chair d'ours au maïs, du maïs aux cerfs et aux ours et aux poissons de petits morceaux de pain en forme de poisson (7). Chez les Narrinyeris dans l'Australie du Sud, les hommes du clan du Serpent attrapent quelquefois des serpents, leur arrachent les dents ou leur cousent les mâchoires l'une à l'autre et les gardent en qualité d'animal favori (8) ; chez un clan de Pigeons à Sa-

(1) Morgan, *A. S.*, p. 170.

(2) *Ib.*, p. 171.

(3) *Third Rep.*, 238, 248.

(4) Morgan, *A. S.*, 170.

(5) Turner, *op. cit.*, p. 71.

(6) *Ib.*, p. 77.

(7) Loskiel, *History of the mission of the United Brethren in North America*, I, p. 40 ; De Schweinitz, *Life of Zeisberger*.

(8) *Native Tribes of South Australia*, p. 63.

moa, on gardait et on nourrissait soigneusement un pigeon (1) ; chez les Kalangs de Java, dont le totem est le chien rouge, chaque famille possède un de ces animaux ; on ne permet à personne, sous aucun prétexte, de les battre ou de les maltraiter (2). Dans quelques villages moquis, on tient en cage et on nourrit des aigles ; l'aigle est un totem moqui (3). Les Aïnos du Japon tiennent en captivité des aigles, des corneilles, des hiboux et des ours ; ils en ont une crainte superstitieuse ; les oursons sont allaités par les femmes (4).

On porte le deuil et on enterre le totem mort comme si c'était un membre du clan. A Samoa, un homme du clan des hiboux qui trouvait sur son chemin un hibou mort, s'asseyait, pleurait sur l'animal et frappait son front avec des pierres jusqu'à faire couler le sang. Ensuite, on enveloppait l'oiseau et on l'enterrait avec les mêmes cérémonies que si c'était un homme mort. « Cette mort cependant n'était pas la mort du dieu qu'on croyait toujours en vie et incarné dans toutes les chouettes et tous les hiboux existant encore (5) ». Cette généralisation est caractéristique. Ce n'est pas à un individu, mais à l'espèce

(1) Turner, *op. cit.*, p. 64.

(2) Raffles, *Hist. of Java*, I, p. 318, éd. 1817.

(3) Bourke, *Snake Dance of the Moquis of Arizona*, p. 252, 336.

(4) *J. A. I.*, II, 252, 254 ; *Id.*, III, 239 ; Rein, *Japan*, I, 446 sq. Siebold, *Ethnol. Stud. ueber die Ainos*, p. 26 ; Scheube, *der Baerencultus und das Baerenfest der Ainos*, p. 44 sq. De jeunes ours sont aussi élevés (mais non allaités) par les Giljaks, peuplade de l'Amour inférieur, apparentée probablement aux Aïnos (Scheube, *Die Ainos*, p. 17 ; *Revue d'Ethnographie*, II, p. 307 sq).

(5) Turner, *op. cit.*, p. 21 ; *cf.* 26, 60, sq.

tout entière que l'on rend un culte. Les Wanika, dans l'Afrique orientale, considèrent l'hyène comme un de leurs ancêtres, et à la mort d'une hyène, le peuple entier prend le deuil, beaucoup plus solennellement que s'il s'agissait d'un chet (1). Une tribu de l'Arabie méridionale avait l'habitude d'enterrer les gazelles mortes qu'elle trouvait, et toute la tribu portait le deuil pendant sept jours (2). Les Grecs regardaient en général le homard comme sacré et ne le mangeaient pas ; quand les gens de Seriphos, île de la mer Egée, prenaient un homard dans leurs filets, ils le remettaient dans la mer ; s'ils trouvaient un homard mort, ils l'enterraient et pleuraient sur lui comme s'il eût été un des leurs (3). A Athènes, un homme qui avait tué un loup devait l'enterrer par souscription (4). Une tribu californienne qui rendait un culte au busard célébrait annuellement une fête dont la cérémonie essentielle consistait à tuer un busard sans perdre une goutte de son sang ; on l'écorchait ensuite, on gardait les plumes pour faire un vêtement sacré pour l'homme-médecin, et on enterrait le corps dans un terrain sacré, aux lamentations des vieilles femmes ; elles déploraient sa mort comme si c'eût été celle d'un de leurs proches parents ou amis (5).

(1) Charles New, *Life, Wanderings and Labours in Eastern Africa*, p. 122.

(2) Robertson Smith, *Kinship and marriage in Early Arabia*, p. 195.

(3) Aelien, N. A., XIII ; 26. En Espagne on brûle solennellement une sardine sur le rivage, le mercredi des Cendres. (*Folk-lore Record*, IV. 184, sq.)

(4) Ἀγείρει ἀντὼ τὰ πρὸς τὴν ταφὴν. Schol. d'Apollonius de Rhodes, II ; 124.

(5) Boscana, in Alfred Robinson, *Life in California*, p. 291 sq. Bancroft, *Native Races of the Pacific States*, III, p. 168.

Certains clans totémiques évitent de regarder leur totem ; de même d'autres ne l'appellent jamais par son nom propre ; ils emploient des épithètes descriptives. Les trois totems des Delawares (le loup, la tortue et le dindon) étaient désignés sous les noms de : *pied-rond*, *rampeur* et *celui-qui-ne-mâche-pas* ; on faisait allusion, par ce dernier surnom, à l'habitude qu'a le dindon d'avaler sa nourriture sans la mâcher ; les clans s'appelaient eux-mêmes, non pas loups, tortues et dindons, mais Pied-ronds, Rampeurs, Ceux-qui-ne-mâchent-pas (1). Le clan des Ours chez les Ottawas s'appelait Grand-pied (2). Le but de ces surnoms est évidemment de ne pas offenser l'animal adoré, tout comme les bergères suédoises n'appellent jamais le loup ni l'ours par leur nom propre ; elles craignent qu'en s'entendant appeler, ces animaux ne viennent attaquer les bestiaux ; elles appellent le loup : *le silencieux*, *pattes-grises*, *dent-d'or*, et l'ours : *le vieux*, *le grand-père*, *la force-de-douze-hommes*, *pieds-d'or*, etc. (3). Les habitants du Kamtchatka ne nomment jamais l'ours et le loup car ils croient que ces animaux comprennent le langage humain (4). Les Boshimans croient que prononcer le nom du lion, leur porterait malheur (5).

Les peines qu'on croit encourir en blessant le respect dû aux animaux totems sont variées. Les Baka-

(1) Brinton, *The Lenape and their Legends*, p. 39 ; Morgan A. S., p. 171 ; Heckewelder, p. 247.

(2) *Acad.*, 27 sept. 1884, p. 203, d'après le *Canadian Journal* (Toronto) n° 14, mars 1858.

(3) L. Lloyd, *Peasant Life in Sweden*, p. 251.

(4) Steller, *Beschr. von dem Lande Kamtschatka*, p. 276.

(5) J. Mackenzie, *Ten Years North of the Orange River*, p. 151.

lais pensent que si un homme mangeait la chair de son totem, les femmes du clan avorteraient ou enfanteraient des animaux identiques ou bien mourraient d'une maladie terrible (1). Le clan de l'Élan chez les Omahas croit que si un membre de la tribu totémique touche une partie quelconque de l'élan mâle ou mange sa chair ou celle d'un chevreuil mâle, il sera puni par l'éruption de taches blanches et de clous en différents endroits du corps (2). Le sous-clan du Maïs rouge, chez les Omahas, croit que manger du maïs rouge donne des éruptions tout autour de la bouche (3). Les Omahas en général croient que s'ils mangeaient de leur totem, même à leur insu, ils tomberaient tous malades, non seulement celui qui a mangé, mais aussi sa femme et ses enfants (4). Les cheveux blancs sont pour eux la marque d'une transgression d'un tabou totémique : par exemple, un homme du clan des Serpents aux cheveux blancs aurait touché ou senti un serpent (5). Les habitants de Wetar croient que quiconque mange son totem, sera atteint de lèpre ou de folie (6). Les adorateurs de la déesse syrienne, dont les croyances étaient saturées de totémisme, croyaient que s'ils mangeaient une sardine, leur corps entier se couvrirait d'ulcères, que leurs jambes s'en iraient, que leur foie se fondrait ou que leur ventre ou leurs jambes gonfleraient (7).

(1) Du Chaillu, *Equat. Afr.*, p. 309.

(2) *Third Rep.*, 225.

(3) *Ib.*, 231.

(4) James, *Expedition to the Rocky Mountains*, II, p. 50.

(5) *Third Rep.*, 275.

(6) Riedel, *op. cit.*, p. 452.

(7) Plutarque, *De Superst.*, 10 ; Selden, *De dis Syris*, p. 269 sq. Leipzig, 1668.

Les Egyptiens, dont un des totems semble avoir été un cochon, pensaient que si un homme buvait du lait de truie, son corps se couvrirait d'esquarres (1). Les nègres Bosh de la Guyane pensent que manger la chair d'un capiaï (animal qui ressemble au cochon), leur donnerait la lèpre (2). La tribu Singhie des Dyaks dont le totem paraît être le chevreuil (ils n'en mangent pas la chair et ne permettent pas qu'on en porte dans leur maison ou qu'on en fasse cuire à leur feu ; les hommes adultes n'y touchent pas) croient que si quelqu'un mangeait de la chair de chevreuil il deviendrait fou ; un homme qui courait nu dans la forêt imitant la voix et les habitudes d'un chevreuil, fut regardé comme ayant mangé de cet animal (3).

Les Samoans pensaient que blesser ou tuer un animal totem entraînait la mort. On supposait que le totem élisait domicile dans le corps du pêcheur et y donnait naissance à l'objet même que l'homme avait mangé, de sorte que mort s'ensuivait (4).

Ainsi, lorsqu'un homme-Tortue mangeait une tortue il tombait malade et on entendait dans son corps la voix de la tortue qui disait : « Il m'a mangée, je le tue » (5). Si un homme Oursin Hérissé mangeait un oursin hérissé, celui-ci se développait dans son corps et le tuait (6). Le cœur d'un cochon et l'octopode

(1) Plutarque, *Isis et Os.*, 8.

(2) J. Crevaux, *Voyages dans l'Amérique du Sud*, p. 59.

(3) Law *Sarawak*, p. 265 sq., 306.

(4) Turner, *Samoa*, p. 17 sq.

(5) *Ib.* p. 50.

(6) *Ib.* p. 51.

étaient également fatals à ceux qui les mangeaient (1). Si un homme Mulet de Mer mangeait son totem il commençait à loucher (2). Si un homme Pétroncle ramassait un pétroncle et l'emportait de la côte, celui-ci se dessinait sur le corps de l'homme ; s'il l'avait mangé il poussait sur son nez (3). Si un homme dont le totem était l'extrémité d'une feuille de banane s'en servait comme bonnet il devenait chauve (4). Un papillon attrapé par un homme Papillon tuait ce dernier (5). Le clan des Pigeons Sauvages ne pouvait pas se servir de feuilles d'arbres à pain séchées veinées de rouge comme plats sous peine « d'être saisis par une enflure rhumatique ou par une éruption couvrant le corps tout entier appelée *tango sousou* et qui ressemblait à la petite vérole volante » (6). Un homme Oiseau Domestique qui mangeait son totem était atteint de délire et mourait (7).

Les Samoans avaient pour de tels cas un moyen d'apaiser le totem en colère; l'offenseur lui-même ou un homme de son clan était enveloppé de feuilles et mis dans un fourneau non chauffé comme si on voulait le faire cuire. Si un homme qui rendait visite aux membres du clan Seiche avait pris et fait cuire une seiche ou bien si un homme Seiche avait assisté à un repas où l'on mangeait des seiches, le clan s'as-

(1) *Ib.* p. 72.

(2) *Ib.* p. 61, 75.

(3) *Ib.* p. 40.

(4) *Ib.* p. 76.

(5) *Ib.* p. 76.

(6) *Ib.* p. 70.

(7) *Ib.* p. 37.

semblait et choisissait un homme ou une femme qui se soumettaient à un simulacre de cuisson ; sans quoi des seiches poussaient dans l'estomac de quelques membres du clan et les tuaient (1).

La même chose arrivait avec le mullet de mer, avec la raie bouclée. Mais si un membre du clan qui avait pour totems ces deux poissons avait mangé de l'un ou de l'autre, il était obligé de boire une coupe de lie d'huile rance, ce qui était probablement considéré comme un purgatif (2).

Cette cuisson feinte s'imposait particulièrement au cas où le totem avait été préparé dans un fourneau ; il aurait été fatal pour le clan de se servir à l'avenir du fourneau sans avoir accompli ce rite expiatoire (3).

En Australie aussi, la maladie ou la mort étaient la punition de qui avait mangé le totem (4), mais ce n'est pas seulement le totem qui est tabou pour les Australiens ; ils ont en outre un code très compliqué d'interdictions alimentaires qui varie principalement avec l'âge des individus : très strict et très étendu pour les jeunes gens à l'âge de la puberté, il diminue avec les années. Il est défendu par exemple aux jeunes gens de manger l'émou sous peine d'éruptions par tout le corps (5).

Les interdictions alimentaires relatives aux femmes jusqu'à l'âge critique semblent être plus nombreuses que celles relatives aux hommes ; pour les enfants pas

(1) *Ib.* p. 31 sq.

(2) *Ib.* p. 38, cf. 72.

(3) *Ib.*, 59 cf. 58, 69 sq, 72.

(4) *J. A. I.* XIII p. 192.

(5) *T. L. Mitchell, Three Expeditions in'to the Interior of Eastern Australia*, II, p. 341.

plus que pour les vieillards des deux sexes il n'existe de restrictions (1). On fait cesser ces interdictions à l'aide d'un rite spécial : un vieillard barbouille la figure de la personne avec la graisse de l'animal défendu (2).

Dans quelques tribus le respect pour le totem a diminué ou disparu complètement ; ainsi les Narryeris ne tuent leur totem que si c'est un animal qui fournit une bonne nourriture ; dans ce cas on le mange sans dégoût (3). M. Eyre n'a jamais observé de répugnance chez les indigènes de l'Australie du Sud pour tuer leur totem (4). Quelques tribus de la Nouvelle-Galles du Sud ne tueront pas elles-mêmes leur totem, mais les laisseront fort bien tuer par des étrangers et dans ce cas en mangeront (5). Les Dieris de l'Australie du Sud n'ont pas de vénération particulière pour leurs totems ; ils les mangent (6). Un Samoan du clan de la Tortue ne mangera pas lui-même de tortue mais il aidera un voisin à préparer et à faire cuire cet animal, en prenant la précaution de se fermer la bouche au moyen d'un bandage : sans quoi un embryon de tortue pourrait se glisser dans sa gorge, grandir et le tuer (7).

Les Bechuanas tuent leur totem si c'est un animal dangereux, par exemple un lion, mais non sans lui

(1) Voir plus spécialement Eyre, *Jour. of Expeditions of Discovery into central Australia* II, 293 sq; et voir plus bas p. 63 sq.

(2) *J. A. I.* XIII, 456; XIV, 316.

(3) *Native Tribes of south Australia* p. 63.

(4) Eyre, *Jour.* II 328.

(5) *J. A. I.* XIV, 350.

(6) Lettre à l'auteur de M. Samuel Gason, de Beltana, Australie du Sud. Voir *J. A. I.* XVII.

(7) Turner, *op. cit.*, p. 67 sq.

faire des excuses. Celui qui l'a tué doit se soumettre à une certaine purification (1). De même, dans l'Amérique du Nord, un Outaouak du clan de l'Ours qui a tué un ours propose à l'animal un repas solennel en lui offrant de sa propre chair; il lui fait des excuses de s'être trouvé dans la nécessité absolue de le tuer : ses enfants avaient faim, etc., etc (2). Quelques clans Moquis, mais pas tous, ne mangent pas leur totem (3). Les Indiens de l'Alabama et de la Géorgie ne respectaient pas leurs totems et les tuaient s'ils en avaient l'occasion (4). Les Omahas ne rendent pas de culte à leur totem (5).

L'homme et son totem sont unis par des rapports d'aide et de protection. Si l'homme respecte son totem et s'il en a soin, il en exige en retour un respect et des soins identiques. En Sénégambie, les totems, s'ils sont des animaux dangereux, ne font pas de mal aux gens de leur clan. Par exemple, les hommes du clan du Scorpion affirment n'être jamais mordus par ces animaux (qui, en Sénégambie, sont extrêmement venimeux) même lorsqu'ils courent sur leur corps (6). Un certain clan d'hommes-Serpents (Ophiogènes), à Chypre, jouissait d'une immunité analogue (7). Les membres d'un autre clan d'hommes-serpents, en Asie-Mineure, se croyant descendants et alliés des serpents, soumettaient à une épreuve pratique un homme qui

(1) Casalis, *The Basutos*, p. 211.

(2) *Lettres édif.*, VI, p. 171.

(3) Morgan, A. S. p. 180 cf. *Id.* 86.

(4) Adair, *Hist. Amer. Indians*, p. 16.

(5) Dorsey, in *American Antiquarian*, V, 274.

(6) *Revue d'Ethnographie*, III, p. 396.

(7) Pline, *Hist. nat.*, XXVIII, 30.

se réclamait de leur clan et qu'ils soupçonnaient leur être étranger; ils le faisaient mordre par un serpent : s'il survivait, c'était un homme de leur clan; sinon, non (1).

L'épreuve d'un homme-médecine chez les Moxos du Pérou est du même genre. Un de leurs totems est le tigre (jaguar), et un candidat au rang d'homme-médecine doit prouver sa parenté avec le tigre en s'exposant à une morsure; s'il survit, il est regardé comme homme-médecine (2). Les Psylles, un clan d'hommes-Serpents de l'Afrique, exposaient les nouveau-nés à la dent des serpents; si ceux-ci les touchaient ou s'ils les mordaient sans que mort s'ensuivit, les enfants étaient légitimes; sinon, bâtards (3). En Sénégambie, on croit encore aujourd'hui qu'un python doit rendre visite à tout nouveau-né du clan du Python avant le huitième jour qui suit la naissance; un mandingue de ce clan disait un jour qu'il tuerait chacun de ses enfants qui n'aurait pas reçu la visite du serpent (4).

A Madagascar, on plaçait un enfant nouveau-né à l'entrée d'un parc à bestiaux et on faisait passer les bestiaux par-dessus l'enfant pour voir s'ils marcheraient dessus ou non: c'était peut-être à l'origine une

(1) Varron dans *Priscien*, X, 32, vol. I, p. 524, éd. Keil. Pour la descendance ophidienne du clan, voir Strabon, XIII, 1, 14; Elien, N. A. XII, 39.

(2) « Relation de la mission des Moxes dans le Pérou », publiée dans Coréal, *Voyages aux Indes occidentales*, III, p. 249, et dans les *Lettres édif.* VIII, p. 89.

(3) Varron, *loc. cit.* Pline, *Hist. nat.*, VII, § 14. Pline a commis une erreur. Il dit que si les serpents ne touchaient pas l'enfant, c'était un bâtard. Nous pouvons tranquillement corriger son affirmation par celle de Varron.

(4) *Revue d'Ethnographie*, III, p. 397.

épreuve de parenté (1). Une autre épreuve de parenté avec l'animal sacré (mais d'une espèce différente) est celle qu'on employait pour découvrir le nouveau Dhourma Radjah en Assam : on le supposait une incarnation d'une divinité ; quand il mourait, il avait pour successeur un enfant qui avait refusé le lait de sa mère et préféré le lait de vache (2) ; cela ferait croire à l'existence ancienne d'un totem vache.

D'autres clans totémiques regardent un homme qui a été mordu par l'animal totem, même au cas où il survit à la blessure, comme renié par le totem, et devant par conséquent être expulsé du clan.

Le clan du Crocodile, chez les Betchuanas, prononce l'exclusion de l'homme qui a été mordu par un crocodile ou mouillé par l'eau qu'avait projetée un crocodile d'un coup de queue (3). Quelques ordalies juridiques ont eu peut-être pour origine des épreuves de parenté totémique. Ainsi, à Travancore, il existait une ordalie juridique : l'accusé mettait sa main dans un manteau qui couvrait un cobra ; s'il était mordu, il était coupable ; sinon, il était innocent (4). Nous avons ici un reste de totémisme ; cela ressort non seulement du culte qu'on rend au serpent dans ce district, mais aussi de l'habitude de faire la crémation d'un cobra mort avec toutes les cérémonies dues

(1) Ellis, *Hist. of Madagascar*, I, p. 157. Selon M. Sibree, on n'agissait ainsi qu'envers les enfants nés dans le mois de Alakaosy (*Folk-Lore Rec.*, II, 35 sq.).

(2) Robinson, *Descriptive Account of Assam*, p. 342 sq.

(3) Livingstone, *South Africa* p. 255.

(4) G. Canter Vischer, *Letters from Malabar*, p. 69. Pour une ordalie par les crocodiles à Madagascar (où le crocodile est l'objet d'une grande vénération), voir *Folk-Lore Rec.*, II, p. 35, cf. p. 21.

à un homme de haute caste (1). Les serments étaient originellement des ordalies et quelques-uns sont d'origine totémique. Le clan du Crocodile, chez les Betchuanas, jure par les crocodiles ; les Santals (ou Sonthals), tribu totémique du Bengale, adorent, à ce qu'on dit, le tigre (cela veut probablement dire que le tigre est un de leurs totems) et ils font leurs serments les plus solennels sur la peau d'un tigre (2).

Mais il ne suffit pas que le totem s'abstienne de faire du mal à ses adorateurs ; il doit leur rendre des services positifs. Les membres du clan Serpent (Ophiogènes) de l'Asie Mineure croyaient guérir les personnes blessées de la morsure d'une vipère en les touchant ; ils supposaient que par ce moyen ils suçaient le poison et faisaient disparaître l'inflammation et la douleur (3). Les hommes-médecine des Omahas imitent, quand ils traitent un malade, les actions et la voix de leur totem (individuel) (4). Les membres du clan des Serpents en Sénégambie prétendent pouvoir guérir les personnes mordues par un serpent rien qu'en les touchant (5). Dans l'antiquité certains clans

(1) Vischer, *op. cit.*, p. 162. Pour une ordalie par la morsure d'un serpent, cf. *Asiatic Researches*, I, p. 391.

(2) Dalton, *Ethnol. of Bengal*, p. 214. Pour les totems Sonthals (Santals), voir *As. Quart. Rev.*, juillet 1886, p. 76. Pour d'autres serments donnant fortement une impression d'origine totémique (serments sur la peau d'un ours, d'un lézard, sur la terre d'une fourmière, etc.), voir Dalton, *op. cit.*, p. 38, 158, 294.

(3) Strabon, XIII, 1, 14. A Madagascar un dieu guérisseur, était, de même qu'Esculape, un dieu de serpents ; les suppliants portaient dans leurs mains des serpents vivants (*Folk. Lore. Rec.* II, 20).

(4) James, *Expedition to Rocky Mountains*, I, p. 247.

(5) *Revue d'Ethnogr.*, III, p. 396.

de Serpents (Afrique, Chypre, Italie) prétendaient posséder le même pouvoir de guérir (1).

Le sous-clan des Petits Oiseaux chez les Omahas, auquel il est ordinairement défendu de manger de petits oiseaux, peut, en cas de maladie, manger des poussins de prairie (2). Le clan samoan qui avait pour totem les bouts de feuilles et de différentes autres choses pouvait et devait même éventer un homme malade du clan avec des bouts de feuilles de cocotier (3). Les hommes du clan Varech, à Samoa, prenaient avec eux, quand ils livraient une bataille sur mer, un peu de varech qu'ils jetaient dans l'eau pour empêcher les ennemis de s'enfuir. Si l'ennemi essayait de le ramasser, le varech plongeait; il revenait à la surface si un membre du clan s'approchait (4).

Cela rappelle l'incident si commun dans les contes populaires qui consiste à jeter des objets magiques pour arrêter une poursuite.

Le totem donne aussi aux hommes de son clan des renseignements importants à l'aide de signes. Chez la tribu de la côte Murring de la Nouvelle-Galles du Sud les totems avertissaient les fidèles d'un danger proche; si le totem était un kangouroo, il les avertissait de l'approche des ennemis. (5) Les Kurnai, dans la province de Victoria, adorent la corneille comme un de leurs ancêtres; ils croient que cet oiseau veille sur eux et qu'il répond à leurs questions en croassant (6).

(1) Pline, *Hist. Nat.*, XXVIII, 30.

(2) *Third Rep.*, 238.

(3) Turner Samoa, 70.

(4) *Ib.*, p. 71.

(5) J. A. I., XIII, 193 n; XVI, 46.

(6) *Id.*, XV, p. 415.

Les totems samoans donnaient des signes à leurs parents humains : si un hibou volait devant les Hommes-Hiboux allant à la guerre, c'était un ordre de poursuivre le chemin ; mais s'il les croisait ou volait dans la direction opposée c'était un signe de se retirer (1). Quelques-uns gardaient un hibou apprivoisé pour animal d'augure en cas de guerre (2).

L'apparition de l'animal totem dans ou près d'une maison était considérée par quelques clans comme un signe de mort ; le totem était venu chercher son parent. C'était le cas avec les crabes terrestres et les anguilles (3).

Si la conduite d'un totem ne correspond pas aux exigences de la tribu on a différentes manières d'exercer une pression sur lui. A l'époque des moissons, quand les oiseaux mangent du blé, les membres du clan des Petits Oiseaux chez les Omahas mâchent quelques grains de blé et les crachent sur les champs ; ils croient que cela éloigne les oiseaux (4). Si des vers infestent le blé du clan des Reptiles chez les Omahas, on en prend quelques-uns et on les broie avec quelques grains de blé chauffé ; on en fait une soupe

(1) Turner *Samoa*, 21, 24, 60.

(2) *Ib.*, 25 sq. D'autres présages étaient donnés par : l'arc-en-ciel (*ib.*, 21, 35), l'étoile filante (21), une espèce de poisson (27), les nuages (27), la seiche (29), le héron (35), un oiseau grimpeur (38), les lézards (44, 47), une espèce d'oiseaux (48), les martins-pêcheurs (48, 54), les chiens (49), les chauves-souris (51), les dents de requin (55), l'éclair (59, sq.), le râle (61, 65), l'oiseau appelé porphyris Samoensis (64), les anguilles (66), et les centipodes (69).

(3) Turner, *ib.*, 66, 72.

(4) *Third Rep.*, 238, sq. L'idée est probablement que les oiseaux mangent dans la personne de leurs clansmen et montrent très évidemment qu'ils ont mangé à leur suffisance. Voir pourtant *op. cit.*, p. 327.

qu'on mange ; le blé ne sera plus visité par les vers au moins pendant un an (1).

En temps de brouillard les hommes du sous-clan de la Tortue chez les Omahas dessinent la figure d'une tortue sur le sol, la tête de l'animal tournée vers le sud ; on lui place de petits morceaux d'étoffe rouge et un peu de tabac sur la tête, la queue, le milieu du dos et sur chaque patte ; on croyait que cela ferait disparaître le brouillard (2).

Un autre clan Omaha, les gens du Vent, « agitent leur couverture pour attirer la brise qui doit faire partir les moustiques (3) ».

— Il est plus difficile de comprendre les rapports entre l'homme et son totem si ce dernier est un objet inanimé ; les totems de cette espèce sont rares.

Nous trouvons en Australie : le tonnerre (tribu de l'Encounter Bay) (*Nat. Tr. S. Aust.* 186) ; la pluie (Dierys, Australie du Sud) (*J. A. I.* XII, 33 n.) ; l'étoile α de l'Aigle ou Fomalhaut (Mukjarawaint, Victoria de l'Ouest) (*Id.*, XII, 33 n. XIII, 193 n.) ; le vent chaud et le soleil (Wotjoballuk, Victoria du N.-O.) (*Id.* XVI, 31 n) ; *Report of the Smithsonian Institution for 1883*, p. 848) ; le miel (Kamilaroi, Nou-

(1) *Third Rep.*, 248. Comparez une superstition syrienne. Lorsque les chenilles envahissaient un vignoble ou un champ on réunissait les vierges ; on prenait une chenille, on lui donnait pour mère une des vierges, on se lamentait sur elle et on l'enterrait. Puis l'on conduisait la « mère » à l'endroit infesté de chenilles, en la consolant ; on pensait que les chenilles alors abandonneraient le jardin. (Lagarde, *Reliquæ juris Ecclesiastici antiquissime*, p. 135), cf. *Zeitschrift für Ethnologie*, XV, p. 93 ; *The people of Turkey*, par une Fille et Femme de consul, II, p. 247.

(2) *Third Rep.* 240.

(3) *Ib.*, 241.

velle-Galles du Sud) (*J. A. J.* XII, 500) et l'eau claire (Kuin-Murbura, Queensland) (*Id.* XIII, 344).

L'Averse et l'Eclair sont les noms que donnent MM. Fison et Howitt aux deux classes primaires de la tribu Kiabera du Queensland (*Id.*, XIII, 336); comme nous le verrons, ce sont, ou c'étaient autrefois probablement des noms de totems.

En Amérique, nous trouvons : la glace (totem Punka) (Morgan *A. S.* 135); le tonnerre (Omahas, Kans, Winnebagos, Potawattamies, Sauks, Renards) (*ib.* 155, 156, 157, 167, 170); la terre (Kaw) (*ib.* 156); l'eau (Minnitaries, Miamis, Moquis) (*ib.* 159, 168; Bourke, *Snake Dance of the Moquis of Arizona*, 50, 117, 335); le vent (Creeks) (Morgan, *op. cit.*, 161 Adair. *Histor. Amer. Indians*, p. 45; Gatschet, *Migration Legend of the Creek Indians*, I, p. 155); le sel (Creeks) (Morgan, *loc. cit.*, Gatschet, *op. cit.*, I, 156); le soleil (Miamis, Moquis) (Morgan, *op. cit.* 168; Bourke, *op. cit.* 50, 117, 335, ss.); la neige (Miamis) (Morgan, *loc. cit.*; voir plus bas, p. 55); les os (Sauks et Renards) (*ib.* 170); la mer (Sauks et Renards) (*ib.* 170); le sable (Moquis) (*ib.* 179; Bourke, *op. cit.* 335) et la pluie (Moquis) (Morgan, *op. cit.* 179).

En Afrique : le soleil et la pluie sont des totems Damaras (Anderson, *Lake Ngami*, p. 221).

Dans l'Inde une constellation est un totem sonthal (Santal) (*As. Quart. Rev.* Juillet 1886, p. 76); l'écume de la rivière est un totem oraon et ne doit pas être bue par les clansmen (Dalton, *Tr. Ethnol. Soc.* N. S. VI, 36).

A Samoa nous avons l'arc-en-ciel, l'étoile filante,

les nuages, la lune et l'éclair (Turner), (*Samoa*, 21, 27, 35, 53, 59, 67).

Dans quelques cas rares, il existe des totems couleurs. Le rouge est un totem des Omahas (Morgan *A. S.* p. 155) ; les teintes rouge et bleue sont les totems cherokees (*ib.* 164) ; vermillon est le nom d'une sous-division des Delawares (*ib.* 172 ; cependant la nature des sous-divisiones des trois clans de Delawares n'est pas claire). Cela explique peut-être l'aversion qu'ont certaines tribus pour certaines couleurs : le rouge, par exemple était interdit dans un district de Mangaia (Pacifique du Sud) parce qu'on le croyait désagréable aux dieux (Gill. *Myths and songs of the South Pacific*, p. 29). Le jaune clair est une couleur détestée par les habitants des îles Hervey (*ib.* 227), les Yezidis ont horreur du bleu (Layard, *Niniveh*, I, p. 300).

Il est intéressant de constater que les corps célestes jouent un très petit rôle dans le totémisme. Dans la liste des totems que nous venons de donner, nous trouvons le soleil une fois en Australie, une fois en Afrique et plusieurs fois en Amérique (outre Morgan et Bourke cités plus haut cf. Mac Lennan *Fortnightly, Rev.* Oct. 1869, p. 413). Le soleil était le dieu spécial des Natchez, mais il n'est pas certain que ce fût un totem (cf. Lafitau, *Mœurs des sauvages américains*, I, 168. Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle France*, VI, 177, sq. *Lettres édifiantes*, VII, IX, sq. Chateaubriand. *Voy. en Amér.* 227 sq. édit. in-12. Michel-Lévy. C. C. Jones, *Antiquities of the Southern Indians*, p. 23). Nous ne trouvons que deux constellations et la lune apparaît une seule fois à Samoa (une exception douteuse se présente en

Amérique, cf. S. Herne, *Journey from Prince of Wales Fort in Hudson's Bay to the Northern Ocean*, p. 148; c'était peut-être un totem individuel).

En ce qui concerne les totems artificiels on prétend en général que parmi les totems du Bengale, on trouve aussi des objets artificiels (*As. Quart. Rev.* juillet 1886, p. 75) le filet comme totem kurmi (*ib.* p. 67). En Amérique nous trouvons la tente comme totem des Kaws (Morgan, *A. S.* 156); la balle est un totem des Iroquois Onondaga (*ib.* 91) (1). Le bon couteau se trouve chez les Mandans (*ib.* 158; le couteau, la cabane et le bonnet sont des totems des Minitarees (*ib.* 159). Schoolcraft parle de la corde comme d'un totem huron (Wyandot), mais elle ne se trouve pas dans la liste de totems hurons donnée par Morgan et Powell (Schoolcraft, *Indian Travels* IV, 204. Morgan *op. cit.*, 153 *First Rep. Bur. Ethnol.*, p. 59).

C'est probablement dans l'intention de se mettre complètement sous la protection du totem que les membres d'une tribu s'assimilent au totem: ils s'habillent de la peau ou d'une autre partie de l'animal totem, ils arrangent leurs cheveux ou mutilent leur corps pour ressembler au totem; ou bien ils représentent le totem sur leurs corps au moyen de cicatrices, de tatouages et de peintures. L'état mental que nous révèlent ces pratiques se manifeste plus clairement encore dans la croyance de beaucoup d'Indiens de l'Amérique du Nord suivant laquelle chacun aurait un animal (bison,

(1) Ce totem pourtant n'existerait pas, selon M. Beauchamp (*American Antiquarian*, VIII, p. 85) et la mention en serait due à un malentendu.

veau, tortue, grenouille, oiseau, etc.) dans son corps (1).

Les Minnitarees se revêtent, avant la bataille, de peaux de loup; la peau, à laquelle on laisse la queue, pend le long du dos de l'homme, la tête de celui-ci passe par un trou de la peau et la tête du loup pend sur la poitrine (2).

Lewis et Clarke ont vu un indien Teton qui portait deux ou trois dépouilles de corbeau à la partie postérieure de sa ceinture, les queues des oiseaux étant dressées; sur sa tête il portait une autre peau de corbeau, fendue en deux et fixée de façon à ce que le bec se trouvât au-dessus du front (3). Chez les Thlinkits les hommes apparaissent souvent, dans les occasions solennelles, (danses, fêtes commémoratives, funérailles) déguisés complètement en animaux totems; et, en règle générale, tout individu porte au moins une partie facilement reconnaissable de son totem (4). Les clans du Condor au Pérou se paraient des plumes de cet oiseau dont ils croyaient descendre (5).

Les clans de l'Iowa ont chacun une façon différente de se coiffer; les membres du clan du Buffle portent chacun deux boucles de cheveux qui imitent les cornes. Seuls les enfants mâles portent ce genre de coiffure; lorsqu'ils atteignent l'âge adulte ils se

(1) Maximilian, Prinz zu Wied, *Reise in das innere Nord-Amerika*, II, p. 190, 270.

(2) *Ib.* II, 224. Les Minnitarees regardent le loup comme une « médecine » particulièrement forte (*ib.*) C'est là l'esprit, sinon la lettre, du totémisme.

(3) Lewis et Clarke. *Travels to the Source of the Missouri River* I, p. 123, London 1815.

(4) Holmberg in *Acta. Soc. scient. Fennicæ*, IV, 293 sq., 328; Petrof, *Report on the Population, Industries and Resources of Alaska*, p. 166.

(5) J. G. Müller, *Gesch. d. Americanischen Urreligionen* p. 327.

rasent la tête et ne laissent que la mèche du scalp entourée d'une petite couronne de cheveux (1).

Chez les Omahas les petits garçons du clan des Épaules Noires (buffle) portent deux boucles de cheveux imitant les cornes (2). Le clan Hanga des Omahas (également un clan de Buffles) porte une crête de cheveux longue d'environ de deux pouces qui se dresse et s'étend d'une oreille à l'autre; c'est pour imiter le dos d'un buffle (3). Le clan des Petits Oiseaux chez les Omahas « laisse une toute petite mèche de cheveux au-dessus du front pour figurer un bec; quelques-uns en laissent aussi à la partie postérieure de la tête pour représenter la queue de l'oiseau; des touffes de cheveux au-dessus de chaque oreille imitent les ailes » (4). Le sous-clan de la Tortue, chez les Omahas « coupe tous les cheveux aux garçons excepté six boucles : deux de chaque côté, une au-dessus du front, et une qui tombe dans le dos pour imiter les pattes, la tête, la queue de la tortue » (5).

Chez les Manganyas de l'Afrique orientale « les hommes tirent leurs boucles jusqu'à ce qu'elles prennent la forme admirée des cornes de buffle; d'autres préfèrent laisser pendre leurs cheveux en une queue épaisse le long du dos à l'image de celle du buffle » (6).

La pratique d'ôter les incisives supérieures lors de

(1) Schoolcraft, *Ind. Tr.* III. 269.

(2) *Third Rep.* 229.

(3) *Ib.* 235.

(4) *Ib.* 238.

(5) *Ib.* 240.

(6) Livingstone, *Zambesi* p. 114. Mais on ne peut se rendre compte si cette peuplade possède ou non des totems.

la puberté, habitude qu'on retrouve en Australie et ailleurs est ou était autrefois peut-être une imitation du totem. Les Batokas en Afrique disent qu'ils agissent de cette manière pour ressembler au bœuf, tandis que ceux qui gardent toutes leurs dents ressemblent au zèbre (1). Les Manganyas liment leurs dents de façon à ressembler au chat ou au crocodile (2). Il est remarquable que chez quelques tribus australiennes qui arrachent les incisives des garçons, les ornements les plus estimés par les femmes sont les deux incisives du kangourou ou wallaby; on les lie ensemble en forme de V et on les porte en collier ou dans les cheveux (3). Dans d'autres cas ce sont les dents des garçons que les femmes portent autour de leur cou (4).

L'os, le roseau ou le bâton que quelques tribus australiennes se passent dans le nez est peut-être aussi un souvenir de l'animal totem; on ne le porte pas constamment, mais toujours en cas de danger. La signification de cette coutume est peut-être que l'homme tient le plus à ressembler à son totem quand il a davantage besoin de sa protection (5). Les hommes-médecine des Kurnai ne pouvaient communi-

(1) Livingstone *South Africa* p. 532.

(2) Id. *Zambesi* p. 115. Sur la coutume, générale chez les sauvages, de se limer les dents, voir *Zeitschrift für Ethnologie*, XIV, p. 213 sq.

(3) *Tr. Ethnol. Soc. N. S. I*, p. 287. sq.; *Jour. and. Proc. R. Soc. N. S. Wales* XVII (1883) p. 26; cf. G. F. Angas, *Savage Life and Scenes in Austr. and New. Zeal.*, I, p. 92, 98; *Eyre Jour.* II p. 342.

(4) Collins, *Account of the English Colony of N. S. Wales*, London, 1798, p. 581.

(5) T. L. Mitchell. *Three Expeditions into the Interior of New South. Wales.* II, p. 339.

quer avec les esprits que lorsqu'ils portaient des os dans le nez (1).

Les Haidas des îles de la Reine Charlotte sont tous tatoués de leur totem; ce dessin est exécuté dans un style conventionnel. Si plusieurs familles de totem différent vivent ensemble dans la même maison le chef haida se fait tatouer sur son corps tous leurs totems (2).

Les Iroquois se tatouaient également de leur totem (3). M. E. James, une grande autorité en ce qui concerne les Indiens de l'Amérique du Nord, nie que ce fût une coutume universelle; nous pensons en tout cas que c'était là une pratique commune (4). Mackenzie dit que les Ojibeways (Chippeways) se tatouent leurs joues ou leur front pour se distinguer des autres tribus (5). Les Assinibois (Assiniboëls) se faisaient des dessins de serpent, d'oiseau etc., probablement leur totem, sur le corps (6). Les tribus de l'Amérique du Sud se distinguent spécialement par leur tatouage; mais nous ne savons si ce sont des tatouages

(1) Fison et Howitt, *Kamilaroi and Kurnai*, p. 253.

(2) *Géolog. Surv. of Canada, Rep. for 1878-79*, p. 108 B, 135 B; *Smithsonian contrib. to Knowl*, vol. XXI, n° 267, p. 3 sq.; *Nature* 20 janvier 1887 p. 285; *Fourth Annual Rép. of the Bur. of Ethnol.* Washington, 1886, p. 67 sq. Nous voyons à quel point les représentations conventionnelles dans le tatouage s'éloignent de la réalité en examinant les marques hindoues (que l'on suppose représenter par convention des canards, des oies, des paons) représentées à la pl. LII de l'ouvrage (*The Stûpa of Bharut*) du major général A. Cunningham.

(3) E. de Schweinitz, *Life and Times of David Zeisberger* p. 78.

(4) James in *Narrative of the Captivity and Adventures of John Tanner*, p. 315.

(5) A. Mackenzie, *Voyages through the Continent of North America*, p. CXX.

(6) *Lettres Edif.*; VI, 32.

totémiques (1) ; nous l'ignorons tout autant en ce qui concerne les indigènes de l'île de Yule (2), les Esquimaux de l'Alaska (3) et les Manganyas de l'Afrique (4).

Dans une des îles Hervey (Pacifique du Sud), le tatouage imitait les raies de deux espèces différentes de poissons qui étaient probablement des totems (5). Les Australiens ne se tatouent pas, mais se font des cicatrices, quelquefois en forme de dessin ; elles servent d'armoiries de tribu et consistent en lignes, points, cercles, demi-cercles, etc. (6). Pour les cas où les femmes seules se tatouent voir la note (7).

(1) Martius. *Zur Ethnogr. America's zumal Brasiliens* p. 55.

(2) D'Albertis, *New Guinea*, I p. 419.

(3) Bancroft *Native Races of the Pacific States*, I, 48.

(4) Livingstone, *Last Journals* I, p. 140, cf. p. 125.

(5) Gill. *Myths and Songs of the Southern Pacific*, p. 95.

(6) Brough Smyth, *Aborigines of Victoria*, I, p. XII sq., 295, II, 313 ; Eyre, *Journ.* II, 333, 335 ; Ridley, *Kamilaroi*, p. 140 ; *Journ. and Proceed. R. Soc. N. S. Wales*, 1882, p. 201. M. Chatfield in Fison and Howitt, *Kamilaroi and Kurnai* p. 66 n. Sur les rapports du tatouage et du totémisme voir Haberlandt in *Mittheil. der anthrop. Gesell. in Wien*, XV (1885) p. [53] sq.

(7) Chez la plupart des tribus de Californie, chez les Aïnos du Japon, chez les Tchouktchis de Sibérie et chez beaucoup d'aborigènes de l'Inde les femmes seules se tatouent. Voir S. Powers, *Tribes of California* p. 109. Siebold. *Ethnol. Stud. über die Ainos* p. 15. Scheube *die Ainos* p. 6. — Nordenskiöld. *Voyage of the Vega* p. 296 popular édition. Dalton, *Ethnology of Bengal*, p. 114, 157, 161, 219 et 251 (Chez les Nagas de l'Assam supérieur, les hommes seuls se tatouent. Dalton, *op. cit.* p. 39 sq.). De vieux pionniers de Californie croient que la raison pour laquelle les femmes se tatouent est que par là, en cas de captivité, il sera plus facile aux hommes de leur clan de les reconnaître. Cette idée, dit M. Powers, s'éclaire par le fait que « les Indiens de Californie sont répartis en tant de divisions infinitésimales, dont chacune peut à chaque moment entrer en lutte à outrance avec l'autre que les légères différences dialectales ne suffiraient pas pour reconnaître les squaws captives. » (Powers, *Tribes of California*, p. 109). Il y a donc peut-être une part de vérité dans l'explication que les femmes Khyen du Bengale donnent

D'autre part on peint quelquefois le totem sur le corps du *clansman*. Nous avons constaté le fait (p. 13) chez les Indiens de la Colombie anglaise et chez les Hurons (Wyandot). Chaque clan a une façon différente de se peindre la figure, et cette peinture représente, au moins chez les chefs dans le moment de leur installation, l'animal totem (1). Chez les Moquis, ceux qui prennent part aux courses, danses, etc., ont chacun une représentation conventionnelle du totem de leur clan sur la poitrine ou sur le dos (2). Catlin a dessiné un Pawnie dont le totem était une tête de buffle; dans la gravure il en porte l'image peinte sur la figure et sur la poitrine (3).

Le *clansman* met aussi son totem en guise de signature sur les traités ou autres documents (4) et il le peint ou le grave sur ses armes, sa hutte, son canot, etc.

C'est ainsi que les indigènes du Darling supérieur gravent leur totem sur leurs boucliers (5). Les Indiens qui accompagnaient Samuel Hearne dans son voyage de la baie d'Hudson jusqu'au Pacifique peignaient leurs totems (soleil, lune, oiseaux divers et carnassiers), sur leurs boucliers avant d'aller se battre (6). Quelques tribus portent en temps de guerre des

de leur tatouage. Elles disent que c'est afin de cacher leur beauté, pour laquelle elles ont été souvent enlevées par des hommes d'une tribu voisine (*Asiatic Researches*. XVI, p. 268; Dalton, *op. cit.*, p. 114).

(1) *First Rep.*, p. 62, 64.

(2) Bourke, *Snake Dance*, p. 229.

(3) Catlin *N. Amer-Ind.*, II, planche 10.

(4) Heckewelder, *Indian Nations*, p. 247.

(5) Brough Smyth, *Aborigines of Victoria*, I, p. XIII, 284.

(6) S. Hearne, *Journey to the Northern Ocean*, p. 148 sq. Ce pouvaient être pourtant, des totems individuels. Quelques Indiens avaient plusieurs de ces figures sur leurs boucliers.

étendards qui consistent en représentations de leurs animaux peintes sur des morceaux d'écorce qu'on fixait sur des bâtons (1). Chez les Thlinkits, les boucliers, casques, canots, couvertures, ustensiles de ménage et les maisons sont tous marqués du totem peint ou gravé. Dans les duels entre les champions élus par les différents clans tlinkits, chaque combattant porte un casque qui représente son totem (2). Devant les demeures des chefs et hommes principaux haidas, on trouve des poteaux qui portent le totem sculpté des habitants de la maison. Comme elles sont habitées quelquefois par plusieurs familles de totem différent, le poteau montre souvent un certain nombre de totems l'un au-dessus de l'autre (3). Selon d'autres ces totems superposés représentent les totems paternels de la ligne féminine car, comme la descendance est en ligne maternelle le totem paternel n'est pas toujours le même de génération en génération (4). Les Indiens de la côte de la Colombie anglaise sculptent leur totem sur les poutres qui supportent les toits de leur loge; ils les peignent aussi au-dessus de la porte et les peignent ou les sculptent

(1) Chateaubriand, *Voy. en Amér.*, p. 194, 199, 224; Charlevoix, *Hist. de la Nouv. France*, v. p. 329.

(2) Holmberg in *Acta soc. Sc. Fennicæ*, IV, 294, 323; Aurel Krause, *Die Tlinkit-Indianer*, p. 130 sq; Petroff, *Report on Alaska*, p. 166, 170.

(3) *Smithsonian Contribution to Knowl.*, XXI, n° 267, p. 3 sq. *Geol. survey of Canada*, Rep. for 1878-79, p. 148 B; *Ausland*, 6 oct. 1884, p. 794; *Id.* 7 sept. 1885, p. 701. Il existe des piliers totémiques, hauts de 50 à 100 pieds, devant chaque maison Tlinkit. (Petroff, *Report on Alaska*, p. 165; Krause, *l. c.*; Sheldon Jackson *Alaska*, p. 78).

(4) *American Antiquarian*, II, p. 110, Sheldon Jackson, *Alaska*, p. 81.

sur leurs rames et sur leurs canots (1). Les Pawnies marquent leur hutte et même leurs vêtements et parures de leur totem (2). Les Delawares (Lenapes) peignaient autrefois leur totem sur leur maison; le clan de la Tortue peignait une tortue entière; mais le clan du Dindon peignait seulement une patte de dindon; le clan du Loup, rien qu'une patte de loup, mais quelquefois aussi les contours de l'animal entier (3). Dans les villages ottawas les différents clans totémiques occupaient des quartiers séparés; aux portes de ces quartiers on érigeait des poteaux qui portaient la figure du totem ou une partie de celui-ci (4). Les clans omahas peignaient leur totem sur leur tente (5). Chez les Iroquois le signe totémique au-dessus de chaque wigwam consistait, au moins dans quelques cas, en la peau de l'animal totem (castor, chevreuil, ours) (6). Quelquefois on empaille la peau et on la met sur un pieu devant la porte (7). Le totem se peint ou se sculpte sur la tombe ou le pieu funéraire; le dessin est quelquefois renversé en signe de deuil; c'est toujours le nom totémique de l'individu qui se conserve ainsi et non pas son nom personnel (8).

(1) Mayne, *Brit. Columb.*, p. 257 sq.

(2) *Magazine of American History*, IV, p. 260.

(3) Heckewelder *op. cit.*, p. 247; Brinton, *The Lenape and their Legends*, p. 39 sq., 68 sq.

(4) *Acad.*, 27 sept. 1884, p. 203.

(5) *Third Rep.*, 229, 240, 248.

(6) *Second Rep.*, p. 78.

(7) R. I. Dodge, *Our Wild Indians* (Hartford, Conn., 1882), p. 225

(8) Schoolcraft, *Ind. Tr.* I, p. 356 sq. II 49, V. 73; A. Mackenzie, *Voyages*, etc., p. XCIX, 316; J. Dunn, *Hist. of the Oregon Territory*, p. 94; Mayne, *Br. Columb.* p. 258, 271; A. Krause, *Die Tlinkit-Indianer*, p. 230; *American Antiquarian*, II, p. 112. On a supposé que les collines artificielles à forme animale qu'on rencontre

Quelquefois la peau empaillée de l'animal totem est pendue au-dessus de la tombe ou placée à côté du mort (1).

L'identification d'un individu avec son totem semble avoir été le sujet de différentes cérémonies, lors de la naissance, du mariage, de la mort et d'autres occasions solennelles.

Cérémonies de la naissance. — Le cinquième jour après la naissance, on peint sur le dos d'un enfant du clan Tête de Chevreuil chez les Omahas des taches rouges pour imiter le pelage du faon et des raies rouges sur les bras et la poitrine. Tous les hommes Têtes de Chevreuil qui assistent à la cérémonie se font des taches rouges sur la poitrine (2). Quand une femme, chez les Slaves du sud, a donné la vie à un enfant mâle, une vieille femme sort en courant de la maison et s'écrie : « Une louve a mis bas un loup » et on tire l'enfant à travers une peau de loup comme si réellement l'enfant descendait d'un loup. On coud en outre un morceau de l'œil et du cœur d'un loup dans la chemise de l'enfant, ou bien on pend ces parties autour de son cou et si plusieurs enfants de la famille sont déjà morts on appelle le dernier né : Loup. La raison qu'on donne de cette coutume est que les sorcières, qui mangent les enfants, ne mangent pas de loup (3).

En d'autres termes l'enfant humain est déguisé en loup pour tromper ses ennemis surnaturels. Le même

dans la vallée du Mississipi et surtout dans l'Etat de Wisconsin, représentaient des totems (*American Antiquarian*, III, p. 7 sq; VI, p. 8, 326 sq.

(1) Dodge, *op cit.*, p. 158, 225.

(2) *Third Rep.*; p. 243 sq.

(3) Krauss, *Sitten und Brauch der Südslaven*, p. 541 sq.

désir de protection contre des dangers surnaturels peut être le motif de coutumes totémiques analogues, sinon du totémisme en général. La légende de la naissance de Zamolxis (on l'appelle ainsi (1), dit-on, parce que lors de sa naissance on jeta sur lui une peau d'ours), fait allusion à la coutume d'envelopper les enfants à leur naissance dans une peau d'ours et cette coutume est peut-être un signe d'un totem de l'ours. La croyance des Gètes que leurs morts vont vers Zamolxis serait alors une idée totémique : les Gètes à leur mort se changent en leur totem. Si l'horoscope d'un enfant hindou prédit l'infortune ou le crime on le fait naître de nouveau d'une vache : on le revêt d'écarlate et on l'attache sur un van neuf, qu'on promène entre les jambes de derrière d'une vache, vers les jambes de devant et vers la bouche, et *vice versa* pour simuler l'accouchement. On accomplit ensuite les cérémonies de naissance ordinaires (aspersion, etc.) et le père flaire son enfant comme une vache son veau (2). Aux Indes une personne adulte peut *renaître* en passant à travers une vache d'or pour simuler la naissance. On agit ainsi par exemple quand quelqu'un s'est souillé par un contact avec des infidèles (3).

Cérémonies du mariage. — Chez les Kalangs de Java, dont le totem est le chien rouge, on frotte les

(1) Porphyre, *Vit. Pythag.*, 14. Sur l'étymologie de Zamolxis et l'identité possible de : *olxis* avec le grec *ἄρκτος*, le latin *ursus*, ours, voir V. Hahn *Kulturpflanzen und Hausthiere* p. 450.

(2) *Jour. Asiat. Soc. Beng.* IV (1884) pl. I, p. 101.

(3) *Asiatic Researches*, VI p. 535 sq. Liebrecht, *Gervasius von Tilbury*, p. 171 ; *Id.*, *Zur Volkskunde*, p. 397. Sur une cérémonie de la naissance chez les Ojibeways, cf. P. Jones, *Hist. of Ojebway Indians*, d. 160 ; cf. p. 138.

fiancés avec les cendres des os d'un chien rouge (1). Chez les Tsiganes de Transylvanie on frotte les fiancés avec la peau d'une belette (2). La peau de chèvre sacrée (Aegis) que la prêtresse d'Athènes portait chez les femmes nouvellement mariées a peut-être été employée en ce sens (3). A Rome, les fiancés s'asseyaient sur la peau de la brebis sacrifiée à l'occasion du mariage (4). Les fiancées italiennes barbouillaient le cadre de la porte de leur nouvelle demeure avec de la graisse de loup (5). Il est difficile de séparer du totémisme la coutume observée par certains clans du Bengale de marrer d'abord les fiancés à un arbre : la fiancée touche avec du plomb rouge (cérémonie de mariage fréquente) un arbre *mahwa*, l'entoure de ses bras et s'y laisse attacher ; de même pour le fiancé avec un arbre *mango* (6).

On trouve encore en Serbie des traces de mariage avec des arbres ; on conduit la fiancée vers un pommier (les pommes jouent souvent un rôle dans les rites du mariage chez les Slaves du Sud) sous lequel on place une cruche pleine d'eau ; on y jette de l'argent ; on ôte le voile de la fiancée et on l'attache à l'arbre. Puis elle renverse la cruche d'un coup de

(1) Raffles, *Hist. of Java* I 328. Sur l'acte de frotter des cendres comme cérémonie religieuse cf. Spencer, *De Legibus Hebræorum ritualibus*, vol. II, Diss. III, Lib. III, chap. I.

(2) *Original-Mittheil. aus der ethnolog. Abtheil. der Koenigl. Museen zu Berlin*, I, p. 156.

(3) Suidas, s. v. ἀγίς.

(4) Servius sur Virgile, *Enéide*, IV. 374 ; Festus s. v. Inpelle.

(5) Pline. *Hist. nat.* XXVIII, 142.

(6) Dalton, *Ethnol. of Bengal*, p. 194 (Mundas), p. 319 (Kurmis). Chez les Mundas on marie quelquefois les deux fiancés à des arbres mango. Sur les totems Kurmi voir *As. Quart. Rev.* Juillet 1886 p. 77.

piéd ; on fait trois tours de danse autour de l'arbre et la cérémonie est terminée (1).

Le mariage avec l'arbre apparaissait très clairement dans la fête grecque des Dédales où l'on coupait un chêne qui avait été choisi par une divination spéciale ; on habillait ensuite le chêne en fiancée, on lui donnait une demoiselle d'honneur et on les promenait sur un char, solennellement. L'origine mythique de cette fête était censée être un faux mariage de Zeus avec un chêne (2). Une coutume des Indiens Ricaras montre quelles idées fondamentales sont à l'origine de ces cérémonies de mariage : ils avaient l'habitude de se faire un trou dans la peau du cou, d'y introduire une corde et de s'attacher à un tronc de chêne ; ils croyaient par là acquérir la force et l'endurance de l'arbre (3).

Les idées de substitution ou de déguisement qui paraissent être le fond de ces cérémonies du mariage (comme de celles de la naissance) apparaissent

(1) Krauss. *Südsl.* p. 450. En ce qui concerne l'acte de renverser une cruche, il faut noter que l'eau est un élément important des cérémonies du mariage ; chez les mêmes Mundas, par exemple, qu'on marie à des arbres, on vide une cruche d'eau à la fois sur le fiancé et la fiancée (Dalton, *op. cit.* 194). Deux choux, l'un du jardin du fiancé l'autre du jardin de la fiancée jouent un rôle important dans les noces des paysans lorrains (George Sand, *La Mare au Diable*, append. V ; Folk-Lore. Rec. III, p. 271 sq.)

(2) Pausanias IX, 3 ; Eusèbe, *Præp. Evang.*, III. 1 et 2. Le chêne était spécialement associé à Zeus. Voir Bötticher, *der Baumkultus der Hellenen*, p. 403 sq. Le chêne de Zeus (de même qu'un totem) donnait des présages à ses adorateurs ; et la cérémonie destinée à faire tomber la pluie, au moyen d'une branche de chêne (Paus. VIII, 38) ressemble singulièrement à la cérémonie de la pluie du clan sacré des Buffles chez les Omahas (Third Rep. p. 347) et d'un groupe d'adorateurs de Samoa, île essentiellement totémique (Turner, *Samoa*, p. 45).

(3) Lewis et Clarke, I, p. 155, 8^o, 1815.

clairement dans quelques mariages hindous. Si par exemple un homme a perdu successivement plusieurs femmes il doit se marier formellement avec un oiseau pour qu'une autre famille consente à lui donner une de ses filles (1). Si quelqu'un désire prendre une troisième femme, que ses autres femmes soient vivantes ou non, il doit d'abord se marier avec une plante d'une certaine espèce (2). Si les planètes menacent quelqu'un de malheur dans le mariage, l'un ou l'autre fiancé doit d'abord se marier avec un pot de terre (3). Les danseuses du Goa sont mariées à des poignards avant de pouvoir exercer leur profession (4). Les courtisanes filles de courtisanes sont mariées à des plantes en fleurs qu'on plante dans la maison à cette fin; on arrose et on soigne ces végétaux et on porte leur deuil quand ils meurent (5).

Quelques cas de mariage d'homme avec des objets inanimés ne semblent pas avoir une origine totémique (6).

(1) *Indian Antiquary*, X p. 333.

(2) *Ind. antiq.*, IV p. 5; *Journ. As. Soc. Bengal*, III et I, p. 99 sq.

(3) *J. A. S. Beng.* III, I p. 100.

(4) *Ind. antiq.*, XIII, p. 168 sq.

(5) *Ind. antiq.*, IX p. 77. Cela fait penser aux jardins d'Adonis. Voir W. Mannhardt, *Antike Wald-und Feldkulte*, p. 279 sq.

(6) C'est ainsi qu'à Java un homme qui incise un palmier pour avoir du vin de palme se marie au préalable avec l'arbre (Wilken in *De Indische Gids*, Juin 1884 p. 963 cf. 962). Les Hurons mariaient chaque année, en grande cérémonie, leurs filets de pêche à deux jeunes filles (*Relations des Jésuites*), 1636, p. 409; *ib.* 1639 p. 95; Charlevoix. *Hist. de la Nouv. France* (V. p. 225; Châteaubriand, *Voy. en Amér.*, p. 140 sq.; Parkman, *Jesuites of North America*, p. LXIX). L'antique coutume égyptienne d'habiller, lors de sécheresse une femme en fiancée et de la jeter dans le Nil est le sujet du roman d'Ebers : *Nilbraut* (cf. *Athenæum* 2 juillet 1887 p. 12). Cette coutume semble être le fond de légendes comme celles d'Andromède et d'Hésione. Pour une Andromède Norse, voir Asbjornsen og Moe,

Des cérémonies de mariage totémique d'une espèce différente sont observées par un clan de Tigres chez les Gonds : deux hommes imitent l'animal en déchirant un chevreau vivant à belles dents (1).

Cérémonies de la mort. — Lors de la mort aussi le clansman cherche à s'identifier à son totem. Beaucoup de clans, nous l'avons vu, croient descendre de leur totem ; de même, ils sont persuadés qu'à leur mort ils reprennent leur forme totémique. Les Moquis, dont les ancêtres sont des serpents à sonnettes, des chevreuils, des ours, du sable, de l'eau, du tabac, etc., pensent qu'après leur mort, ils redeviendront des serpents à sonnettes, des chevreuils, etc (2).

Chez les Epaules Noires (Buffles) des Omahas un mourant ou une mourante était enveloppé d'une robe de buffle, les poils en dehors ; on peignait sur sa figure le blason du clan et on l'apostrophait ainsi : « Tu vas chez les animaux (buffles), tu vas rejoindre tes ancêtres, tu t'en vas, ou tes quatre âmes s'en vont dans

Norske Folke Eventyr (Première série), n° 24 (*Dasent Tales from the Norse* p. 123 sq). La coutume indiquée dans ces légendes pourrait bien être une autre forme des coutumes égyptiennes notées par Pindare (Strabon, XVII, 1. 19. Le passage est omis dans quelques mss et éditions ; cf. Elien. *Nat. An.* VII, 19 ; Hérodote II, 46 ; Plutarque *Brut. Rat. Uti*, 5 ; Clément d'Alex. *Protr.*, 32) et dont quelques traces apparaissent en Italie (Ovide *Fastes* II, 441). Ce qui nous ramènerait au totémisme. Il est à remarquer que la légende d'Andromède se retrouve en Sénégambie où existe le totémisme. Voir Bérenger Féraud. *Contes populaires de la Sénégambie*, p. 185 sq. La coutume Mandan (Catlin. *O-Kee-pa*. Fol. reserv. II) ne peut en être rapprochée que difficilement, quoi qu'en pense Liebrecht (*Zur Volkskunde*, p. 395).

(1) Dalton, *op. cit.*, p. 280.

(2) Schoolcraft, *Ind. Tr.*, IV, 86.

la direction des quatre vents; sois fort (1)! » Chez les Hangas (un autre clan de Buffles des Omahas) il y avait une cérémonie analogue; et on disait au mourant: « Tu es venu ici de chez les animaux et tu t'en retournes chez eux; ne refais pas ton chemin; si tu t'en vas, va ton chemin » (2).

Les membres de l'Élan chez les Omahas, qui pendant leur vie ne peuvent toucher à aucune partie d'un élan mâle ni manger d'un chevreuil mâle, sont enterrés dans des mocassins de peau de chevreuil (3). Les reines égyptiennes étaient quelquefois enterrées dans des sarcophages en forme de vache (4). Chez les Australiens, les Wotjoballuks, hommes du totem du Vent Chaud, sont enterrés avec la tête dans la direction d'où ce vent souffle et les hommes Soleil avec la tête tournée vers l'endroit où le soleil se lève (5). Chez les Marias, clan Gond, dont le nom est censé dériver de *mara*, arbre, on attache le corps des adultes mâles debout à un arbre mahwa et on les brûle (6). Lors

(1) *Third Rep.*, p. 229. On voit que les sauvages sont pourvus d'âmes plus nombreuses que les hommes civilisés. Voir *Rel. des Jés.* 1636, p. 133; Maximilian, Prinz zu Wied, *Nord-Amerika*, II, 206; Charlevoix, *Hist. de la Nouv. France*, VI, p. 75; Laborde, « *Relation de l'origine, etc., des Caraïbes* » p. 15 dans *Recueil de divers voyages faits en Afrique et en Amérique* (Paris 1684); Washington Matthews, *The Hidatsa Indians*, p. 50; Macpherson, *Memorials of service in India*, p. 91 sq.; Schoolcraft, *Am. Ind.* p. 127, 204; Id., *Ind. Tr.* IV, 70; *Arctic Papers for the Expedition of 1875* p. 275; Williams, *Fiji*, I, p. 241; Wilken « *Het animisme bij de volken van den Indischen archipel* »; dans *De Indische Gids*, juin 1884, p. 929 sq.; Id. *Ueter das Haaropfer* p. 75 n.

(2) *Third Rep.*, p. 233.

(3) *Ib.* 225.

(4) Lepsius, *Chronologie der Aegypter*, p. 309 n; cf. Herodotus, II, 129; Etienne de Byzance, s. v. Βοῦσις.

(5) *J. A. I.* XVI, p. 31n.

(6) Dalton, *Ethn. of Beng.*, p. 278, 283.

de l'anniversaire de la mort d'un parent, les Nataranes du Paraguay portaient des casoars morts en procession ; c'était un symbole du mort probablement parce que cet oiseau était le totem du clan (1).

Les hommes Neige chez les Pouteoüatmis étaient brûlés, contrairement à ce qui se pratiquait dans la tribu, parce qu'on croyait que, de même que la neige vient d'en haut, de même aussi les corps des hommes Neige ne devaient pas être mis sous terre, mais traités de façon à pouvoir rejoindre leur parent, la neige, dans les airs. On avait un jour enterré un homme Neige et l'hiver suivant fut si long et la neige si abondante qu'on désespéra de revoir le printemps. Alors on eut l'idée d'exhumer le cadavre et de le brûler ; et voilà que la neige ne tomba plus ; le printemps arriva tout d'un coup (2).

Cérémonies de la puberté. — La puberté est célébrée chez les sauvages par des cérémonies dont quelques-unes paraissent être directement liées au totémisme. Il y a différents rites d'initiation chez les Australiens ; on fait aux hommes et aux femmes du clan les cicatrices dont nous avons parlé et qui servent de blason à la tribu ou qui représentent l'image du totem. D'autres cérémonies d'initiation comprennent l'arrachement des dents, etc., coutumes qui sont, nous l'avons vu, censées assimiler l'homme à son totem. Si nous nous rappelons que les règles fondamentales sur lesquelles repose une société totémique sont des lois de mariage ou plutôt de fréquen-

(1) Charlevoix, *Hist. du Paraguay I*, p. 462.

(2) *Rel. des Jésuites*, 1667, p. 49 ; *Lettres édifiantes*, VI, 169 sq.

tation sexuelle, qu'elles reposent sur la distinction des totems, que les personnes de même totem ne peuvent avoir de relations l'une avec l'autre sous peine de mort, nous verrons immédiatement le sens de ces cérémonies de puberté qui s'accomplissent au moment où la transgression de ces règles très importantes devient pour la première fois possible. La nécessité de *marquer* l'individu nous paraîtra plus évidente encore si nous tenons compte de la division à l'infini des tribus sauvages en groupes locaux : ils sont unis et divisés à la fois par un code élaboré de prescriptions et d'interdictions sexuelles, et sont en même temps séparés par des différences de dialectes ou même de langage qui auraient, en l'absence d'un symbole visible, rendu illusoire toute espèce de prescription et d'interdiction. L'objet principal de ces cérémonies était donc d'apprendre aux jeunes gens avec qui ils pourraient s'unir ou non, et de leur donner un langage visible qui consistât en marques personnelles et, comme nous allons voir, en gestes, par lesquels ils pourraient se faire connaître leur totem ou s'assurer de la descendance des étrangers dont ils ne comprenaient pas le langage. Sous ce rapport l'étude de ces cérémonies entrerait dans la section qui traite du côté social du totémisme. Mais, comme les règles qui doivent être inculquées aux personnes par ces cérémonies sont probablement des déductions de ces relations fondamentales et encore inexplicées entre un homme et son totem, qui constituent la religion du totémisme, nous pouvons très bien les étudier ici. Il est certain que des règles de conduite spécialement envers l'autre sexe forment

une partie de ces rites d'initiation ; on oblige le jeune homme « à se borner à la classe (division totémique) que son nom lui impose... on lui communique en même temps les secrets de la tribu ; on lui répète ces instructions tous les soirs pendant toute la durée de la cérémonie *bora* ; elles en sont la partie essentielle » (1). Il est probable que le but des danses ou pantomimes totémiques qui sont une partie des rites d'initiation est de fournir au jeune homme ce langage de gestes dont nous avons parlé.

Une des phases, par exemple, d'un rite australien consiste dans l'arrivée d'un certain nombre d'hommes hurlant et marchant sur leurs quatre pattes pour imiter le dingo, chien australien ; finalement le chef de la cérémonie fait un saut, tape des mains et crie le nom totémique : « chien sauvage » (2). La tribu de la côte Murring, Nouvelle-Galles du Sud, avait une cérémonie d'initiation pendant laquelle on criait le nom du totem « serpent brun » et un homme-médecine sortait de sa bouche un animal vivant de cette espèce (3). Les clans totémiques des Béchouanas ont chacun leur danse ou pantomime spéciale ; quand ils veulent savoir à quel clan appartient un étranger ils lui demandent : « Qu'est-ce que vous dansez » (4).

(1) *J. A. I.* XIII, 296 cf. 450.

(2) *J. A. I.* XIII, 450.

(3) *J. A. I.* XVI, p. 43. Lors des rites d'initiation du dieu phrygien Sabazius, on faisait passer un serpent (ou la représentation en or d'un serpent) à travers le vêtement du novice. Arnobe, *Adv. Nat.* V, 21 ; Firmicus Maternus, *De errore profan. relig.* 10 ; Clem. Alex. *Protrept.* § 16. Cf. Démosthène, p. 313 (*De corona*, § 269) ; Strab. X 3, 18. Voir Foucart, *Des associations religieuses chez les Grecs*, p. 66 sq.

(4) Livingstone, *South Africa*, p. 13 ; J. Mackenzie, *Ten Years North of the Orange River*, p. 391, cf., p. 135n ; *J. A. I.* XVI, p. 83.

Nous trouvons ailleurs la danse servant de moyen pour le choix sexuel. Chez les Tshimsian, l'une des tribus totémiques de la côte N.-O. de l'Amérique du Nord, les jeunes filles, à l'époque de la puberté, dansent une danse de cérémonie *coram populo* (1). Chez les Kasias du Bengale, où la femme et l'homme sont toujours de clan différent, les jeunes filles dansent à la nouvelle lune du mois de mars. Les jeunes gens ne dansent pas, ils regardent seulement et beaucoup de fiançailles se font en cette occasion (2). Le 15 du mois Abh, les jeunes filles de Jérusalem sortaient vêtues de blanc et dansaient dans les vignes en disant : « Regarde par ici, jeune homme, et choisis une femme ; ne tiens pas compte de la figure mais bien de la famille » (3). Les jeunes filles de l'Attique entre cinq et dix ans devaient se dire Ourses, on les appelait ourses et elles imitaient ces animaux ; personne ne voulait épouser une jeune fille qui n'avait pas « été une ourse » (4).

Il faut distinguer les danses totémiques d'initia-

(1) *Geol. Survey of Canada*, Rep. f. 1878-79, p. 131 B; pour les totems Ishimsian, *ib.* 134 B.

(2) *Tr. Eth. Soc.* new series, VII, p. 309; pour l'exogamie chez les Kasia : Dalton *Ethn. of Bengal*, p. 56.

(3) Mishna *Ta'anilh*, IV, 8 (Surenhus II, p. 385).

(4) Schol. sur Aristophane, *Lysist.*, 643; Harpocraton. S. V. ἀρκτεῦσαι; Suidas, S. V. ἀρκτεῦσαι et ἀρκτοῦ βραυρονίσις. Bekker. *Anecd. Gr.*, p. 206, 4; *ib.* 444, 30. Cette danse ou pantomime sacrée était exécutée par les jeunes filles en l'honneur d'Artémis Brauronienne ou Munychienne; et la légende disait qu'un ours apprivoisé était tenu dans son sanctuaire. L'Artémis arcadienne, comme le dit K. O. Müller (*Dorier*, I, p. 376) semble être identique à Callisto; et Callisto était l'ancêtre des Arcadiens (peuple des ours, d'ἄρκτος, forme d'ἄρκτος), avait été changée en ourse et était représentée assise sur une peau d'ours (Paus. X, 31, 10). Pour un exemple africain, voir Dapper, *Description de l'Afrique* (Amsterdam, 1686), p. 249.

tion de ces autres danses animales qu'on pratiquait lors de l'initiation et qui étaient destinées à donner au novice une puissance sur les animaux. A une certaine cérémonie d'initiation de la Nouvelle-Galles du Sud on présentait aux novices un kangouroo fait d'herbes ; « en leur présentant ainsi un kangouroo mort, on leur faisait savoir qu'on leur conférait le pouvoir de tuer cet animal ». Les hommes attachaient à leur ceinture des queues d'herbes et sautillaient de côté et d'autre pour imiter les kangouroos pendant que deux autres hommes les suivaient avec leur lance et faisaient semblant de les blesser (1). Une autre cérémonie australienne d'initiation consistait en l'imitation d'une chasse de wallaby (2). Ces danses ou plutôt pantomimes d'initiation ressemblent donc beaucoup aux pantomimes que des chasseurs sauvages exécutent avant d'aller à la chasse ; ils croient que par cette sorte de magie sympathique le gibier sera pris comme les acteurs dans la chasse mimée. C'est ainsi que chez les Cafres Koosa un homme met dans sa bouche, avant d'aller à la chasse, une poignée d'herbes et rampe à quatre pattes pour imiter le gibier, pendant que d'autres chasseurs poussent le cri de chasse et l'attaquent avec leur lance jusqu'à ce qu'il fasse semblant de tomber mort (3). Certains nègres de l'Afrique équatoriale occidentale miment une chasse de gorilles avant la chasse réelle et l'homme

(1) Collins, *Account of the English Colony of New South Wales*, London, 1798, p. 569, 571. Angas, *Savage Life and Scenes in Australia and New Zealand*, II, p. 219.

(2) *J. A. I.* XIII, p. 449.

(3) Lichtenstein, *Travels in S. Afr.* I, p. 269.

qui joue le rôle du gorille fait semblant de se laisser tuer (1).

Avant d'aller chasser l'ours, les Dacotahs exécutent une pantomime ; un homme-médecine se revêt entièrement à cette fin d'une peau d'ours, d'autres portent des masques faits de la peau d'une tête d'ours et tous imitent des ours (2). Quand les buffles sont rares, les Mandans dansent en portant sur leur tête des peaux de tête de buffle avec les cornes (3). « Chaque chasse, dit Châteaubriand, a sa danse qui consiste en l'imitation des mouvements, des habitudes et des cris de l'animal qu'on veut chasser ; ils grimpent comme un ours, construisent comme un castor, galopent comme un buffle, courent comme un chevreuil et glapissent comme un renard » (4).

Les Indiens de San Juan Capistrano exécutaient des pantomimes semblables devant la peau empaillée d'un coyote ou d'un chat de montagne avant de se mettre en route pour la chasse (5). Les anciens Grecs avaient des danses ayant but de prendre des bêtes et des oiseaux. Un homme, par exemple, portait une coiffure ou un collier qui imitaient une espèce de hibou et mimait l'oiseau ; on

(1) W. W. Reade, *Savage Africa*, p. 194 sq.

(2) Catlin, *Amer. Indians*, I, p. 245. Cf. Schoolcraft, *Ind. Tr.* IV. 60. Les Dacotahs « prétendent charmer plusieurs sortes d'animaux en les imitant et quelquefois, par ce moyen, ils réussissent à tuer l'animal. »

(3) Catlin, *op. cit.*, I, 127. Cf. Maximilian, Prinz zu Wied, *Nord. Amerika*, II. p. 263 sq.

(4) Châteaubriand, *Voy. en Amér.*, p. 142. sq.

(5) Bancroft, *Nat. Races of the Pac. St.* III, p. 167.

croyait qu'il le prendrait de cette façon (1). Des pantomimes analogues qu'on exécute en présence de l'animal, peuvent être entièrement rationnelles, comme dans les cas courants où le sauvage se déguise avec la peau de l'animal et arrive par là à attirer le troupeau (2) ou à approcher et à tuer l'animal (3). Il va sans dire que ces pantomimes sont purement magiques quand elles s'exécutent avant que la chasse ait lieu (4).

Mais dans ces rites d'initiation se manifeste aussi très clairement l'aspect religieux du totémisme, surtout par certaines danses. La tribu Yuin de la Nouvelle-Galles du Sud par exemple, fait des images en terre représentant son totem et danse devant elles. Un homme-médecine produit, en le sortant de sa bouche, le charme magique approprié au totem : c'est ainsi qu'il montre une matière semblable à la chaux

(1) Julius Pollux, IV. 103. Elien N. A. XV, 28. Athénée, 391 ab, 629 f.

(2) Schoolcraft, *Ind. Tr.* IV, 93.

(3) P. Ex. *American naturalist*, IV, 136 sq. *American Antiquarian*, VIII, 328. Les chasseurs iroquois portaient un squelette consolidé avec une carcasse en bois sur lequel ils jetaient la peau de l'animal qu'ils voulaient imiter. *J. A. I.* XIV, p. 246.

(4) Pour d'autres exemples de danses ou pantomimes animales (dont plusieurs sont probablement un simple amusement), voir : Schoolcraft, *Ind. Tr.* V, p. 277; Catlin, *Amer. Ind.* II, p. 126, 248. Maximilian, Prinz zu Wied, *Nord-Amerika*, II, p. 246; S. Powers, *Tr. of Calif.* p. 199 sq.; Bancroft, *Nat. Races of the Pac. St.* I, 706. *Rep. of Internat. Polar. Expedit to Point Barrow, Alaska*, p. 41, sq. E. James, *Expedit. to the Rocky Mountains*, II, 58; *American Antiquarian*, VII, p. 211; A. R. Wallace, *Travels on the Amazon and Rio Negro*, p. 293 sq. *Revue d'Ethnogr.*, VI (1887), p. 54; Dalton, *Ethn. of Beng.*, p. 153 sq. Pallas, *Reise durch verschiedene Theile des russischen Reichs*, III, p. 64 sq.; Anderson, *Lake Ngami*, p. 230; *Original Mitteil. aus der ethnol. Abth. der Konigl. Museen zu Berlin*, I, p. 179 sq. 184; Eyre *Journals*, II, p. 233.

quand il s'agit d'un porc-épic, une matière semblable au verre quand le totem est un kangouroo, etc. (1). C'est aussi lors de l'initiation qu'on défend solennellement aux jeunes gens de manger certaines matières; mais comme la liste des objets interdits comprend en Australie comme en Amérique des choses étrangères au totem, il paraît que nous avons affaire ici à une de ces idées générales mais inconnues dont le totémisme n'est qu'une manifestation particulière. Par exemple, au moment de l'initiation on défend aux jeunes gens Narrinyeri de manger plus de vingt espèces différentes de gibier et en outre de toute espèce de nourriture réservée aux femmes. En cas d'infraction ils deviennent laids (2). Dans la tribu Mycoolon, près du golfe de Carpentaria, on défend aux jeunes gens de manger l'aigle-faucon (eagle-hawk) et ses petits, le native companion et ses petits, quelques serpents, tortues, fourmiliers et les œufs d'émou (3).

Dans la Nouvelle-Galles du Sud, on défend aux jeunes gens de tuer ou de manger : « 1° tout animal qui fouille le sol, car il rappelle les trous (4) qu'on fait dans le sol à la cérémonie de l'arrachement des dents; exemple d'un de ces animaux : le vombat; 2° des animaux qui ont des dents proéminentes, car ils rappellent les dents elles-mêmes; 3° tout animal qui grimpe sur les arbres, car ils sont alors très près

(1) *Journ. and Proc. R. Soc. N. S. Wales*, 1882, p. 206.

(2) *Nat. Tribes of S. Austral.*, p. 17.

(3) *J. A. I.* XIII, p. 295.

(4) Chez ces tribus on met les pieds du novice dans deux trous avant de lui arracher les dents (*J. A. I.* XIII, p. 446, *sq. ib.* XIV, p. 359; *Journ. and. Proc. R. Soc. N. S. Wales*, 1883, p. 26.

de Daramùlùn (1), par exemple l'ours indigène ; 4° tout oiseau aquatique, car il rappelle l'ablution finale ; 5° avant tout, l'émou, car c'est Ngalalbal, la femme de Daramùlùn et en même temps la *femme* ; car le jeune homme pendant son noviciat ne peut même pas regarder une femme ou lui parler ; il doit même pendant quelque temps après la cérémonie couvrir sa bouche de sa couverture quand une femme est présente. Ces règles perdent par degrés de leur rigueur : un vieillard donne au jeune homme des morceaux de l'animal défendu ou le frotte de sa graisse (2). Les jeunes gens Kurnais ne mangent pas les femelles des animaux, ni l'émou, ni le porc-épic. On lève cette interdiction en barbouillant la figure de l'homme avec la graisse de l'animal (3). D'autre part, on dit que « l'initiation confère aux jeunes gens beaucoup de privilèges parce qu'avant cette cérémonie beaucoup de comestibles leur étaient défendus » (4). Dans la Nouvelle-Galles du Sud, par exemple, un jeune homme ne peut manger avant l'initiation que les femelles des animaux qu'il prend ; mais après la cérémonie (qui peut durer plusieurs années) il peut manger tout ce qu'il trouve (5). Sur le Murray inférieur, l'émou, le dindon sauvage, le cygne, l'oie, le canard noir et les œufs de ces oiseaux sont interdits aux jeunes gens avant l'initiation ; s'ils

(1) C'est-à-dire l'être mythique qu'on suppose avoir institué ces cérémonies (*J. A. J.* XIII. 442, 446).

(2) *J. A. I.*, XIII, p. 455 sq.

(3) *Ib.*, XIV, p. 316.

(4) *Ib.*, 360. Il en est de même des Uaupès de l'Amazonie (A. R. Wallace, *Travels on the Amazon and Rio Negro*, p. 496).

(5) *Journ. and Proc. R. Soc. N. S. Wales* 1882, p. 208.

enfreignent cette règle « leurs cheveux grisonnent prématurément, les muscles de leurs membres se fondent et se ratatinent » (1). Les Dieris pensent que si un indigène grisonne ou s'il a beaucoup de poils sur la poitrine pendant sa jeunesse, c'est qu'il a mangé la chair de l'iguane dans son enfance (2). Dans l'Amérique du Nord, on défend aux jeunes gens pubères de manger, pendant douze mois, de jeunes chevreuils, des dindons, de la volaille, des pois et du sel (3).

Les Andamans s'abstiennent de différentes espèces de nourriture (tortue, miel, cochon) durant une ou plusieurs des années qui précèdent la puberté. Dans l'une des cérémonies qui lèvent cette interdiction le chef barbouille leur corps de miel et de graisse fondue de tortue et de porc (4).

Ces cérémonies paraissent aussi avoir pour but d'admettre les jeunes gens dans la vie du clan et par tant du totem. Ceci paraît du moins être la signification de certaines cérémonies caraïbes dans lesquelles le père du jeune homme prenait un oiseau de proie

(1) *Ib.* 1883, p. 27.

(2) *Nat. Tr. of S. Austral.* p. 279.

(3) Gatschet, *Migration Legend of the creek Indians*, I, p. 185. Sur l'abstinence de sel due à une superstition, cf Adair, *Hist. of. the Indies* V, 17; Schoolcraft, *Ind. Tr.* V, p. 268; Du Tertre, *Histoire générale des Antilles*, II (Paris, 1667), p. 371; Bancroft, *Nat. Tr. of the Pac. States*, I, p. 520; Sievers, *Reise. in der Sierra Nevada de Santa, Marta*, p. 94; C. Bock, *Headhunters of Borneo*, p. 218, 223; Plutarch, *Qu. Conviv.* VIII, 8, 2; Id. *Isis et Orisis*, 5; A. R. Wallace, *Travels on the Amazon and Rio Negro*, p. 502; *Asiatic Researches*, VII p. 307; Duff Macdonald, *Africana*, I, p. 110, 170; Griesson, *Bihar Peasant Life*, p. 405. Pour un exemple africain de la défense de manger certains aliments à différents moments de la vie, voir Dapper *Description de l'Afrique*, p. 336.

(4) E. H. Man, *Aboriginal Inhabitants of the Andaman Island*, p. 62 sq.

vivant d'une certaine espèce et s'en servait pour battre son fils, jusqu'à ce que l'animal en mourût et que sa tête en fût écrasée ; de cette façon, on transmettait au guerrier futur la vie et l'esprit de l'oiseau. Ensuite il faisait à son fils des blessures sur tout le corps, y introduisait du sang de l'animal et lui donnait à en manger le cœur (1). Chez quelques tribus australiennes, on barbouille le jeune homme, lors de l'initiation, avec du sang qu'on tire des bras des vieillards ou de tous les hommes présents ; on lui donne même à en boire. Chez quelques tribus du Darling, ce sang de la tribu est la seule nourriture du jeune homme pendant deux jours (2).

La coutume que nous allons citer mettra hors de doute la signification de ces rites. Chez les Gonds, race non aryenne de l'Inde centrale, les radjahs ont

(1) Rochefort, *Hist. nat. et mort. des Iles Antilles* (Rotterdam, 1666), p. 556 ; Du Tertre, *Histoire générale des Antilles*, vol. II, p. 377.

(2) *J. A. I.*, XIII, 128, 295 ; G.-F. Angas, *Savage Life and Scenes in Austr. and New Zeal.*, I, 115 ; *Nat. Tr. of S. Austr.* 162, sq. 227, 232, 234, 270 ; Brough Smyth, I, 67 sq. Fison and Howitt, 286. Les Australiens faisaient ainsi couler leur sang pour le donner à boire à leurs parents malades (*J. A. I.*, XIII, sq.) Les Indiens Lièvres en agissaient de même (Petitot, *Monographie des Déné-Dindjé*, p. 60 ; Id. *Traditions indiennes du Canada N. O.*, p. 269). Chez les Guamos de l'Orénoque le chef était tenu de faire couler de son sang et d'en oindre le ventre d'un clansman malade : ce qui l'affaiblissait beaucoup lorsque la maladie était quelque peu tenace (Gumilla, *Hist. de l'Orénoque*, I, p. 261). Les Chinois se coupent quelquefois des morceaux de chair qu'ils font manger à leurs parents malades (Dennys, *Folk-lore of China*, p. 68 sq.). Chez quelques Caribes on barbouillait le nouveau-né avec le sang de son père (Rochefort, *op. cit.*, p. 552). Dans tous ces exemples l'idée est que la vie du clan ou de la famille est dans le sang et peut passer avec du sang d'un membre à l'autre. Pour un autre moyen de communiquer la vie commune du clan à un clansman malade, cf. *Jour. and Proc. R. Soc. N. S. Wales* 1883, p. 32.

perdu par leur alliance avec les femmes hindoues beaucoup de leur sang purement gond; ils sont déjà à moitié hindous; de là vient qu'à une des cérémonies d'installation « on touche leur front avec une goutte de sang tirée du corps d'un indigène de race pure de la même tribu qu'eux » (1). Les Australiens cherchent à donner au novice la puissance et la dignité de la virilité par certaines passes magiques et les jeunes gens reçoivent ce don spirituel avec des gestes appropriés (2). Chez quelques tribus les jeunes gens à initier dorment sur les tombeaux de leurs ancêtres pour absorber leur vertu (3). Pourtant c'est un fait très remarquable que l'initiation d'un jeune Australien paraît être accomplie, non pas par les hommes de son totem, mais par ceux dans la tribu desquels il pourra se marier (4).

Dans quelques tribus de Victoria aucun des parents de même sang que le jeune homme ne peut prendre un rôle dans son initiation ou simplement y assister (5). Cela est-il vrai de toutes les tribus et de tous les rites d'initiation? nous ne le savons pas (6).

Il faut regarder comme ayant un caractère totémique la cérémonie d'initiation australienne où

(1) F. Forsyth, *Highlands of Central India*, p. 137.

(2) *J. A. I.*, XIII, 451.

(3) *Jour. and Proc. R. Soc. N. S. Wales*, 1882, p. 172.

(4) Howitt in *J. A. I.*, XIII, 458.

(5) Dawson, *Australian Aborigines*, p. 30.

(6) Nous pensons en tout cas que cela n'est pas vrai de la cérémonie qui consiste à barbouiller avec du sang, cérémonie qui ne semble pas être pratiquée chez les tribus étudiées par M. Fison et Howitt, *ll. cc.* L'arrachement des poils du pubis (voir plus loin) est pratiqué par des hommes d'une tribu différente (Eyre, *Journals*, II, p. 337).

l'on fait semblant de rappeler à la vie un homme mort en prononçant son nom totémique. Un vieillard se met dans un tombeau et on le couvre légèrement de terre; à la mention de son nom totémique il se relève pour vivre (1). On croit quelquefois que le jeune homme lui-même est tué par un être appelé Thuremlui qui le coupe en morceaux, lui rend la vie et lui arrache une dent (2). L'idée qui est à la base de cette croyance paraît être celle d'une seconde naissance ou du commencement d'une nouvelle vie pour le novice (3). De là la coutume de donner un autre nom au jeune homme lors de la circoncision ou de la cérémonie de l'arrachement des dents ou de celle de l'onction avec du sang de la tribu (4).

Chez les Indiens de la Virginie et les Quojas de l'Afrique, les jeunes gens prétendaient avoir oublié toute leur vie antérieure (parents, langue, coutume, etc.) et avaient tout à réapprendre comme un enfant nouveau-né (5). Un clan loup du Texas avait

(1) *J. A. I.*, XIII, 453 sq.

(2) *Ib.*, XIV, 358.

(3) Angas, I, 115; Brough Smyth, I, 75n; *J. A. I.*, XIV, 357, 359; *Nat. Tr. of S. Austr.*, p. 232, 269. D'où, aussi, l'arrachement des poils du pubis ou de la barbe naissante des adolescents lors de l'initiation, cf. Eyre, *Journals*, II, p. 337, sq. 340; *Nat. Tr. of S. Austr.*, p. 188.

(4) Le meurtre fictif d'un jeune homme lors de la puberté, qui a pour but de le faire mettre de nouveau au monde par son totem (le loup) est probablement le sens d'une cérémonie décrite dans *Adventures and sufferings of John R. Jewitt* (Edimb. 1824, p. 135 sq.), cf. 37-47. Voir encore sur l'initiation considérée comme une nouvelle naissance : A. Bastian, *Zur Naturwissenschaftlichen Behandlungsweise der Psychologie*, p. 128 sq.

(5) R. Beverley, *History of Virgin'a* (London, 1722), p. 177 sq.; Dapper, *Description de l'Afrique*, p. 268. Sur l'initiation regardée comme une nouvelle naissance, voir *Kulischer. Zeitschr. für Ethnol.* XV, p. 194 sq.

l'habitude de se vêtir de peaux de loup et de courir sur quatre pattes en hurlant et en imitant les loups; ils finissaient par déterrer un homme vivant de leur clan qu'on avait enseveli à dessein et, lui mettant en mains un arc et des flèches, ils lui enjoignaient de faire ce que font les loups, de voler, de tuer, d'égorger (1). C'était peut-être une cérémonie d'initiation qui révélait au novice la double origine du clan : les loups et le sol; car c'est une croyance commune des clans totémiques qu'à l'origine ils sont sortis du sol (2).

Il semble qu'il faut voir un lien entre cette mort et cette renaissance fictives d'un homme du clan et la mort réelle et la renaissance supposée du totem lui-même. Nous avons vu que quelques tribus californiennes tuaient le busard, qu'elles l'enterraient et qu'elles en portaient le deuil. Mais on croyait aussi que l'oiseau revivait toutes les fois qu'on l'avait tué.

La même idée à peu près apparaît dans une cérémonie des Zunis décrite par un témoin oculaire, M. Cushing. Il raconte comment un groupe de cinquante hommes se mit en route pour le pays des Esprits ou, comme les Zunis l'appellent, « le pays de nos autres », comment ils en revinrent quatre jours plus tard, chaque homme portant un panier rempli de tortues vivantes et grouillantes. On apporta une de ces tor-

(1) Schoolcraft, *Ind. Tr.*, V, 683.

(2) Lewis et Clarke, I, 190, éd. 1815; Dwight, *Travels in New England and New-York*, IV, p. 185; *Third Rep.* p. 237; Maximilian, Prinz zu Wied, *Nord-Amerika*, II, 160; C. C. Jones, *Antiquities of the Southern Indians*, p. 4 sq. Les Indiens de Californie pensent que leurs ancêtres coyotes étaient directement originaires du sol (S. Powers. *Tribes of California*, p. 5, 147).

tues à la demeure de M. Cushing où on lui souhaite la bienvenue en lui rendant les honneurs divins. On lui parla en ces termes : « Oh ! mon pauvre cher enfant ou parent, mon frère ou ma sœur ; nous t'avions perdu ; qui sait ce que tu me fus ; peut-être étais-tu mon arrière-grand-père ou mon arrière-grand-mère ». Pourtant on tua la tortue le jour suivant et on déposa dans la rivière ses os et sa chair pour qu'elle pût « retourner encore une fois à la vie éternelle au milieu de ses camarades dans les eaux noires du lac des morts ». L'idée que la tortue pouvait être morte était repoussée par les Indiens passionnément ; elle avait, disaient-ils, « seulement changé de maison et elle était allée vivre pour toujours dans le pays de nos autres perdus » (1). La signification de ces cérémonies n'est pas claire ; peut-être sont-ce là, comme on a dit (2), des sacrifices expiatoires dans lesquels le dieu meurt pour son peuple. A l'appui de cette interprétation il faut citer la coutume des Egyptiens de charger de malédictions le taureau sacrifié (3). Les sacrifices solennels du totem ne doivent pas être confondus avec le meurtre de l'animal destiné à servir de nourriture, même si on fait à l'animal tué des excuses et qu'on lui témoigne son chagrin. Quelle que soit leur signification on ne les trouve pas chez les tribus totémiques les moins civilisées, mais seulement chez les peuples comme les Zunis, les Egyptiens qui, tout en ayant conservé le totémisme, ont déjà atteint un

(1) Mr Cushing in *Century Magazine*, Mai 1883.

(2) Cf. *Encyclopædia Britannica*, article « Sacrifice », vol. XXI, p. 137.

(3) Herod. II, 39.

certain degré de civilisation. L'idée d'immortalité du totem individuel qui ressort de ces cérémonies paraît être une extension de l'idée de l'immortalité de l'espèce qui est peut-être un des principes essentiels du totémisme : l'exemple type se trouve à Samoa. Il n'est donc pas nécessaire de supposer que des fêtes analogues, accompagnées de lamentations et de cris de joie, par lesquelles on célèbre la mort annuelle et la renaissance de la végétation (1) aient une origine directement totémique : toutes deux peuvent dériver, indépendamment l'une de l'autre, de l'observation de la mortalité de l'individu et de l'immortalité de l'espèce.

Étroitement apparentés aussi au totémisme, quoique en désaccord avec les règles de la parenté totémique, sont les groupes ou associations de danseurs sacrés qui jouent un grand rôle dans la vie sociale de beaucoup de tribus de l'Amérique du Nord.

Ces groupes, pour la plupart, portent des noms d'animaux et exécutent des danses caractéristiques. Ils possèdent encore des signes distinctifs qu'ils portent pendant les danses, et qui consistent souvent, quoique pas toujours, en une partie (peau, griffes, etc.) de l'animal auquel le groupe a emprunté son nom.

Ces associations ne sont pas composées de parents au sens totémique (et cela les distingue des clans totémiques), mais de membres qui ont acheté le privilège de l'admission et qui sont à peu près tous du même âge dans chaque groupe : garçons dans l'un, adolescents dans l'autre, et ainsi de suite. Dans quel-

(1) Cf. *Encyclopedia Britannica*, 9^e éd., article « Thesmophoria ».

ques tribus, les groupes sont constitués par des membres des deux sexes; dans d'autres, les membres sont tous du même sexe.

Quelques-unes de ces bandes sont chargées de certaines fonctions de police; elles maintiennent l'ordre dans le camp, en marche, à la chasse, etc. (1). On doit probablement chercher l'origine de ces associations dans le sentiment de l'insuffisance protectrice du totem; on tâche par là d'obtenir une protection plus efficace. De là vient que certaines de ces bandes ont des « médecines » dont on se frotte le corps avant d'aller à la bataille, pour se rendre invulnérable (2).

Cependant, le groupe Serpent des Moquis nous fournit l'exemple d'un groupe de parents (*kinship group*) qui, par son développement naturel, a formé une association religieuse (3) et ce n'est probablement pas le seul cas.

Les « clans » que M. Philander Prescott décrivait comme existant chez les Dacotahs en 1847 (4), semblent avoir été des associations religieuses plutôt que des clans totémiques. Ils étaient constitués par l'union des gens qui faisaient usage des mêmes racines comme médecine. Chaque *clan* avait sa *médecine* spéciale; il y avait des guerres continuelles entre eux parce qu'on croyait que chacun employait sa *médecine magique* pour faire du mal aux membres des autres *clans*. Chaque *clan* avait un animal sacré (ours, loup,

(1) Maximilian, Prinz zu Wied, *Nord Amerika*, I, 401, 440 sq., 576-79; II, 138-146, 217-219, 240 sq.; *Third Rep.* p. 342-355. Cf. *Second Rep.*, p. 16.

(2) *Third Rep.*, 349, 351.

(3) Bourke, *Snake Dance*, p. 180 sq.

(4) In Schoolcraft, *Ind. Tr.*, II, 171, 175.

buffle, etc.) ou une partie (tête, queue, foie, aile, etc.) qu'ils vénéraient leur vie durant et qu'ils ne pouvaient manger ni tuer (si c'était un animal entier); ils ne pouvaient même pas l'enjamber (1). La violation de ces règles était censée porter dommage au violateur. Tout cela est totémique. Mais le mode d'admission au clan (par la grande danse-médecine) semble approprié plutôt à des associations de danseurs sacrés.

Nous pouvons dire ici quelques mots de deux sortes secondaires de totems, auxquels nous avons déjà fait allusion.

Totem sexuel (sex-totem).

En Australie (nulle part ailleurs, suivant nos connaissances actuelles), chaque sexe a, au moins dans certaines tribus, son animal sacré spécial; chaque individu en porte le nom et le regarde comme son frère ou sa sœur; il ne le tue pas et ne permet pas à un membre de l'autre sexe de le tuer. Ces animaux sacrés répondent strictement à la définition du totem. C'est ainsi que chez les Kurnai on appelait tous les hommes Yeerung (émou roitelet) et toutes les femmes Djeetgung (fauvette superbe); les oiseaux appelés Yeerung étant les frères des hommes et les oiseaux appelés Djeetgung étant les sœurs des femmes. Si les hommes tuaient une fauvette superbe, les femmes les atta-

(1) Enjamber une personne ou une chose n'est pas seulement pour un esprit primitif leur manquer de respect, c'est exercer sur elles une influence pernicieuse.

quaient, et réciproquement. Yeerung et Djeetgung étaient les ancêtres mythiques des Kurnai (1).

La tribu Kulin, à Victoria, a, outre les seize totems de clan (clan-totems), deux paires de totems sexuels, dont l'une est identique à ceux des Kurnai; l'autre paire comprend la chauve-souris (totem mâle) et le small night jar (totem des femmes).

Ce dernier couple est reconnu, jusque dans les régions de l'extrême nord-ouest de Victoria, comme le frère de l'homme et la sœur de la femme (2). Chez la tribu de la côte Murring l'émou roitelet est comme chez les Kurnai et les Kulin, le frère de l'homme; mais la sœur de la femme est le grimpereau (tree creeper) (3). Chez les Mukjarawaints (Victoria occid.), qui ont des clan-totems réguliers (kakatoès blanc et noir, iguane, corneille, eagle hawk, etc.), tous les hommes ont en outre pour totem la chauve-souris et les femmes le small night jar (4). Le groupe Ta-ta-thi, des tribus de la Nouvelle-Galles du Sud, a également, outre son clan-totem, une paire de sex-totems: la chauve-souris pour les hommes et une petite chouette pour les femmes; hommes et femmes s'appellent Chauve-Souris et Chouette; le meurtre d'une chauve-souris par une femme et celui d'une chouette par un homme amènent des luttes violentes (5). On dit de quelques tribus de Victoria que « la chauve-souris commune appartient aux hommes qui

(1) Fison et Howitt, 194, 201 sq., 215, 235.

(2) *J. A. I.*, XV, p. 416; cf. XII, p. 507.

(3) *Id.*, XV, 416.

(4) *Id.*, XII, 45.

(5) *Id.*, XIV, 350.

la protègent contre les injures ; ils vont jusqu'à tuer presque leurs femmes pour la protéger. Le hibou des fougères (grand engoulevent) appartient aux femmes, et, quoique ce soit un oiseau de mauvais augure qui répand la terreur par ses cris nocturnes, on le protège jalousement. Si un homme tue un oiseau de cette espèce, les femmes se mettent en fureur comme s'il avait tué un de leurs enfants, et elles battent l'homme avec leurs longs bâtons » (1). A Gunbower Creek, sur le Murry inférieur, les indigènes appelaient la chauve-souris « le frère du noir » (Brother belonging to black fellow) et ils ne la tuaient jamais. Ils disaient que si l'on tuait une chauve-souris, une de leurs femmes mourrait certainement (2). Dans la tribu du port Lincoln (Australie du Sud), le mâle et la femelle d'un petit lézard paraissent être les totems des hommes et des femmes ; on dit du moins que chaque sexe voue une haine mortelle au sexe opposé de ces petits animaux. Les hommes détruisent le lézard femelle et les femmes le lézard mâle. D'après un de leurs mythes, ce serait le lézard qui a créé les sexes dans l'espèce humaine (3).

Il est évident qu'il ne faudrait pas confondre ces sex-totems avec les clan-totems. Croire avec MM. Fison et Howitt que les sex-totems ne sont que des clan-totems au stade de transition de la parenté féminine à la parenté masculine, ce serait confondre le sexe avec la parenté. On aurait pu soutenir une telle opinion lorsqu'on ne connaissait encore l'exis-

(1) Dawson, *Austral. Abor.*, p. 52.

(2) *Trans. Philos. Soc. N. S. Wales*, 1862-65, p. 359 sq.

(3) Angas, *op. cit.*, I, 109 ; *Nat. Tr. of S. Austr.*, p. 241.

tence, chez les Kurnai (1), que des totems sexuels; cette hypothèse doit naturellement tomber si l'on trouve quelque part des sex-totems coexistant avec les clan-totems, le genre de descendance (masculine ou féminine) n'ayant aucune importance. Le sex-totem paraît être bien plus sacré que le clan-totem; des hommes qui n'empêcheraient personne de tuer leur clan-totem défendront énergiquement leur sex-totem contre toute attaque de la part de l'autre sexe (2).

Totem individuel.

Non seulement les clans et les sexes mais aussi les individus ont leur totem, certaines classes d'objets (généralement des espèces animales); là encore les caractères du totémisme se retrouvent: à savoir des liens de respect et de protection mutuels. Mais ces relations entre le totem individuel et l'homme commencent et finissent avec la vie de l'individu. On n'hérite pas d'un totem individuel comme d'un totem de clan. Les exemples de l'existence de totems individuels sont rares, mais caractéristiques, en Australie; par contre, ils abondent dans l'Amérique du Nord.

On cite le cas d'un homme-médecine australien dont le totem, hérité de sa mère, était le kangourou; son totem secret (c'est-à-dire individuel) était le serpent-tigré; les serpents de cette espèce ne lui fai-

(1) On ne trouve plus de clan-totems chez les Kurnai.

(2) *J. A. I.*, XIV, p. 350.

saient pas de mal (1). Les Australiens paraissent en général arriver à la connaissance de leur totem individuel en rêvant qu'ils ont été transformés en animal de cette espèce. C'est ainsi qu'un homme qui s'était transformé plusieurs fois, en rêve, en lézard croyait qu'il avait acquis du pouvoir sur ces animaux; il gardait un lézard apprivoisé, qui, disait-on, lui donnait une science surnaturelle et lui servait d'agent dans les maléfices. Cet homme était connu sous le nom de Bundjil Bataluk (Vieux Lézard). Un autre homme rêva trois fois qu'il était un kangouroo, il devint donc un parent des kangouroos et à partir de ce moment il lui fut interdit de manger tout morceau de kangouroo ensanglanté; il ne pouvait même pas en porter, mais il pouvait manger du kangouroo bouilli; s'il eût mangé du kangouroo saignant, les esprits l'auraient emmené avec eux dans les airs (3).

(1) *Id.*, XVI, p. 50.

(2) *Ib.*, p. 34.

(3) *Ib.*, 45. L'aversion que les sauvages ont en certains cas pour le sang paraît être un facteur important de leurs coutumes. Les Indiens de l'Amérique du Nord « s'abstiennent rigoureusement, en vertu d'un principe religieux sévère, de manger le sang d'un animal quelconque » (Adair, *Hist. Amer. Ind.*, p. 134). Ils passent en général plusieurs fois le gibier qu'ils viennent de tuer à travers la fumée et la flamme d'un feu, non seulement en guise de sacrifice, mais aussi pour détruire le sang, la vie, le souffle vital de la bête; ç'aurait été une abomination, sans cela, de la manger (*Ibid.*, p. 117). Beaucoup d'Indiens Esclaves, Lièvres et Flancs-de-Chien ne touchent pas au sang du gibier. Les chasseurs des deux premières de ces tribus rassemblent le sang dans l'estomac de l'animal et ensevelissent le tout dans la neige, à quelque distance (Petitot, *Monogr. des Dené Dindjé*, p. 76). Les hommes ont une répugnance assez grande à voir le sang des femmes, au moins à certaines époques. Ils disent que s'ils voyaient ce sang ils seraient incapables de combattre leurs ennemis et se feraient tuer (Mrs James Smith, *The Boondik Tribe*, p. 5). En Australie, où la saignée est pourtant un traitement assez

En Amérique, le totem individuel est en général le premier animal que voit en rêve un jeune homme pendant les jeûnes longs et solitaires que les Américains observent lors de la puberté. Il tue l'animal dont il a rêvé et en porte désormais la peau ou les plumes, comme une amulette, surtout en guerre et en chasse (1). Un homme peut même (toutefois cela semble exceptionnel) acquérir de cette façon plusieurs totems; un homme-médecine ottawa avait pour totems individuels : la pie, la tortue, le cygne et la corneille; il avait rêvé de tous ces animaux lors du jeûne de l'initiation (2).

Le respect qu'on montre au totem individuel varie dans les diverses tribus. Chez les Indiens Lièvres, Têtes de chiens et Esclaves un homme ne peut manger, toucher ni tuer, autant que possible, son totem individuel, qui semble toujours être un animal carnivore dans ces tribus. Chaque homme porte avec lui l'image de son totem achetée à un marchand. S'il n'a pas réussi dans sa chasse, il tire l'image, l'enfume et lui tient un discours (3). Les sacrifices

commun pour les hommes, on ne saigne pas les femmes (Angas *op. cit.*, I. 111). Cette aversion explique peut-être la réclusion imposée aux femmes lors de la puberté, de l'accouchement, etc., coutume qui a pris les formes les plus diverses dans les différents pays.

(1) Catlin, *N. Amer. Indians*, I, p. 36 sq.; Schoolcraft, *Ind. Tr.* V. p. 196; *Id. Amer. Ind.*, p. 213; *Lettres Edif.*, VI, 173; Washington Matthews, *Hidatsa Indians*, p. 50; Sproat, *Scenes and Studies of savage Life*, p. 173 sq. Bancroft, I, 283 sq.; *Id.*, III, 156; Mayne, *Brit. Columb.*, p. 302; P. Jones, *Hist. Ojebway Ind.*, p. 87 sq.; Loskiel, I, 40; *Tr. Ethnol. Soc.*, new. séries, IV, 281, 295 sq.; Petitot, *Mono-graphie des Dené-Dindjié*, p. 36; *Collect. Minnes. Hist. Soc.* V. p. 65; *American Antiquarian*, II, p. 10; Parkman, *Jesuits in North Am.*, p. LXX sq.

(2) Schoolcraft, *Am. Ind.*, p. 210.

(3) *Annual Rep. of Smiths. Instit.*, f. 1886, p. 307; cf. Petitot, *l. c.*

qu'on fait au totem individuel sont quelquefois très importants. On sait qu'un Mandan lâcha un jour tous ses chevaux et les abandonna pour toujours : c'était un sacrifice à sa « médecine » ou totem individuel (1). On sacrifie quelquefois des phalanges, lors du jeûne de la puberté (2). Les Indiens Mosquitos de l'Amérique centrale, après avoir rêvé d'animal ou d'oiseau, marquent leur union avec le totem en tirant du sang de différents endroits de leur corps (3). Les Innuits de l'Alaska (qui sont, non des Indiens, mais des Esquimaux et qui n'ont pas de clan-totem) n'ont pas de scrupule à manger leur totem gardien et changent de patron en cas d'insuccès; les femmes Innuits n'ont pas d'animaux gardiens (4). Les Indiens du Canada changeaient d'*okki* ou *manitou* (totem individuel) s'ils croyaient devoir en être mécontents. Chez eux les femmes avaient aussi leurs okkis ou manitous, mais ne s'en occupaient pas autant que les hommes. Ils se tatouaient sur le corps leur totem individuel (5). Chez les Indiens de San Juan Capistrano, on modelait sur le bras droit du novice le totem individuel vu en rêve pendant le jeûne : on se servait d'une pâte faite d'herbes écrasées; on y mettait le feu et l'image du totem était gravée dans la chair (6). Quelquefois ce totem individuel s'acquiert d'une

(1) Lewis et Carke, I, p. 189 sq., 8°, 1815.

(2) Maximilian, Prinz zu Wied, *Nord Amerika*, II, 166.

(3) Bancroft, I, p. 740 sq.

(4) Dall, *Alaska*, p. 145.

(5) Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, VI, 167 sq., le mot *okki* est huron, le mot *manitou* est algonkin (*ib.*; Sagard, *le grand voyage du pays des Hurons*, p. 231).

(6) Boscana in A. Robinson, *Life in California*, p. 270, sq., 273. Bancroft, I, 414, III, 167 sq.

autre façon ; on le donne à l'enfant lors de la naissance. C'est ainsi que chez les tribus de l'isthme de Tehuantepec les parents d'une femme prête à accoucher s'assemblaient dans la hutte et dessinaient sur le sol des figures de divers animaux, les effaçant aussitôt terminées. On continuait ainsi jusqu'à ce que l'enfant fût né, et la figure qui se trouvait alors sur le sol était le *tona* ou totem de l'enfant. En grandissant, l'enfant avait soin de son animal totem, croyant que sa vie personnelle était liée à la conservation de celui-ci et qu'ils mourraient en même temps (1).

A Samoa on invoquait successivement plusieurs « dieux » à la naissance d'un enfant. Le « dieu » dont on prononçait le nom au moment même de l'accouchement devenait le totem du nouveau-né. Ces « dieux » étaient des chiens, des anguilles, des requins, des lézards, etc. Un Samoan mangeait sans scrupule le « dieu » d'un autre ; s'il avait mangé son propre dieu cela eût provoqué la mort ou des malheurs (2). Chez les Quichés de l'Amérique centrale le sorcier donne à l'enfant le nom d'un animal qui devient l'esprit gardien de l'enfant (3). Dans tous ces cas il est possible que le totem soit hérité ; ce peut être le totem du père ou de la mère. Dans une tribu de l'Amérique centrale le fils d'un chef pouvait à son choix accepter le totem de son père ou en adopter un nouveau ; mais un fils qui ne choisissait pas le totem de son père était pour ce dernier totem un objet de haine durant toute

(1) Bancroft, I, 661.

(2) Turner, *Samoa*, 17.

(3) Bancroft, I, 703.

sa vie (1). Quelquefois les okkis ou manitous qu'on voit en songe ne sont pas des totems mais des fétiches. Ce n'est pas alors une classe d'objets : ce sont des objets isolés. Par exemple : un arbre, un rocher, un couteau, une pipe particuliers, etc (2). Quand les okkis ou manitous ne sont pas acquis, comme il arrive quelquefois, par une préparation spéciale comme le jeûne, mais ramassés au hasard, ils ne sont plus du tout des totems mais purement et simplement des fétiches (3). Les Andamans semblent avoir un totem individuel car il est défendu à tout homme et à toute femme de manger un ou plusieurs poissons ou bêtes d'une certaine espèce, la vie durant. En général, la nourriture interdite est celle que la mère juge nuisible pour son enfant. Mais s'il n'y a pas de nourriture nuisible pour l'enfant il est libre de choisir l'animal dont il doit se priver (4). Quelques-uns des habitants de Mota (Bank Islands) ont une espèce de totem individuel qu'ils appellent *tamaniu*. C'est quelque objet, en général un animal (lézard, serpent) quelquefois aussi une pierre. La personne croit que sa vie est liée à l'existence du tamaniu. Si celui-ci meurt, si on le casse ou si on le perd, la personne meurt. Le choix du tamaniu est libre. On le trouve quelquefois en « buvant une infusion de certaines herbes et en mettant en tas la lie. Le premier être vivant qu'on voit sur cet amas de lie devient le tamaniu. On le surveille, mais on ne le

(1) *Id.*, I, 753.

(2) Lafitau, *Mœurs des sauvages américains*, I, 370 sq.; Charlevoix, *Hist. de la N. Fr.* VI, 68; Kohl, *Kitchi Gami*, I, 85 sq.

(3) *Rel. des Jés.*, 1648, p. 74 sq.

(4) E. H. Man, *Aboriginal Inhabitants of the Andaman Islands*, p. 134.

nourrit pas et on ne l'adore pas ». On croit que le tamaniu vient à l'appel (1). Mais comme il semble être un objet individuel, c'est plutôt un fétiche qu'un totem.

A côté des clan-totems, sex-totems et totems individuels il y a, comme nous l'avons dit, quelques autres variétés de totem. Mais nous croyons faire mieux en remettant leur étude à plus tard ; nous examinerons d'abord l'organisation sociale fondée sur le totémisme.

Aspect social du totémisme ou relations des hommes de même totem entre eux ou avec des hommes de totem différent.

1° Tous les membres d'un clan totémique se regardent comme parents ou comme frère et sœur ; ils sont obligés de se prêter aide et protection entre eux (2) ; le lien totémique est plus fort que le lien du sang ou de famille dans le sens moderne ; ces rapports ont été expressément constatés dans les clans de l'Australie occidentale et de l'Amérique du Nord-

(1) Le Rev. R. H. Codrington in *Trans. and Proc. Roy. Soc. of Victoria* XVI p. 136. Les habitants des Banks Islands sont divisés en deux classes exogamiques ; la descendance y est en ligne féminine (*ib.*, p. 119 sq) ; mais ces divisions ne semblent pas avoir de totems.

(2) James in : *Narrative of the captivity and Adventures of John Tanner*, p. 313 ; P. Jones, *Hist. Ojebway Indians*, p. 138 ; *Geol. Sur. of Canada*, Rep. f. 1878-79 p. 134 B ; H. Hale, *The Iroquois Book of Rites*, p. 52 ; A. Hodgson, *Letters from North America*, I p. 246 ; Morgan, *League of the Iroquois*, p. 81 sq.

Ouest (1) et se retrouvent probablement dans toutes les sociétés où le totémisme est encore en pleine vigueur. De là vient que dans des tribus totémiques chaque groupe local, (nécessairement composé, par suite de l'exogamie, d'au moins deux clans totémiques) peut être dissous à chaque instant en ses éléments totémiques par quelque lutte sanglante. Dans ce cas le mari et la femme doivent toujours se mettre dans des clans séparés (si toutefois la lutte ou la guerre a éclaté entre leurs deux clans). Les enfants se rangent du côté de leur père ou de leur mère suivant le genre de descendance (2). Si un individu a versé le sang d'un membre d'un autre clan, tout le clan de l'agresseur est responsable de l'action de celui-ci; le clan tout entier de l'individu attaqué a le droit de réclamer satisfaction (3). Cette solidarité ne semble être nulle part poussée plus loin que chez les Goajiros de l'Amérique du Sud. Ils sont divisés en vingt à trente clans; leur descendance est en ligne féminine; si un homme se coupe avec son couteau ou tombe de son cheval ou se fait mal de quelque manière, sa famille du côté de la mère lui réclame immédiatement le prix du sang : « il est de leur sang; il ne lui est donc pas permis de le prodiguer sans payer ». La famille de son père

(1) Grey, *Journ.* II, 231; *Rep. of the Smithson Inst. for 1866*, p. 315; Petroff, *Rep. on Alaska*, p. 165. D'autres autorités parlent de la supériorité du lien totémique sur le lien de tribu (Morgan, *League of the Iroquois*, p. 82; Mayne, *Brit. Columb.*, p. 257; *American Antiquarian*, II p. 109).

(2) Grey, *Journ.* II, 230, 238 sq.; *Smiths. Rep. loc. cit.*

(3) Fison and Howitt, 156 sq. 216 sq. Les deux clans quelquefois terminent le différend par un combat singulier entre deux champions (*Journ. and Proc. R. Soc. N. S. Wales*, 1882, p. 226).

exige aussi une compensation, moins grande cependant (1).

Tuer un homme de son clan, c'est commettre un crime horrible. A Mangaia « un attentat de ce genre était considéré comme blessant « le dieu » (totem) lui-même. Le sens littéral de « ta atua » (tuer un clansman) est : « frapper ou tuer le dieu » (2).

2° *Exogamie*. — Les personnes de même totem ne peuvent se marier entre elles ni avoir de relations sexuelles. Les Navajos croient que s'ils se mariaient dans leur clan, « leurs os sécheraient et ils mourraient » (3). Mais la peine qui suit l'infraction à cette loi fondamentale n'est pas seulement naturelle; le clan aussi punit le criminel. En Australie les relations sexuelles avec une personne d'un clan prohibé sont en règle générale punies de mort.

Il importe peu que la femme soit du même groupe local ou qu'elle ait été faite prisonnière de guerre dans une autre tribu. Un homme d'un clan prohibé serait poursuivi et tué par ses clansmen; de même la femme. Dans quelques cas cependant, si les coupables arrivent à échapper pendant un certain temps, on leur pardonne. Dans la tribu Ta-ta-thi (Nouvelle-Galles du Sud) on tue, dans les rares cas de mariage prohibé, l'homme seul; quant à la femme on la bat ou on la transperce de la lance; on lui inflige quelquefois les deux châtiments à la fois jusqu'à ce qu'elle en meure

(1) Simons, in *Proc. R. Geogr. Soc.* nov. 1885, p. 789 sq. reproduit par Sievers, *Reise in der Sierra Nevada de Santa Marta.* (Leipsic, 1887) p. 255 sq.

(2) Gill. *Myths and songs of the South Pacific*, p. 38.

(3) Bourke, *Snake Dance of the Moquis of Arizona* p. 279.

presque. La raison qu'on allègue pour ne pas la tuer c'est qu'elle a été probablement violentée. Même dans des cas d'amours illégitimes on observe strictement les prohibitions de clan. Toute violation de ces prohibitions « est regardée avec une horreur extrême et punie par la peine de mort » (1). La punition s'arrête quelquefois à des coups de bâton ou de lance. Chez quelques tribus de Victoria « les frères ou parents mâles d'une femme » qui observeraient des signes d'affection ou de flirt entre cette femme et un homme de « *même chair* » qu'elle, battraient la femme; l'homme serait amené devant le chef, et accusé de vouloir se mêler à sa propre chair; on lui fait des reproches sévères. S'il persiste, s'il prend la fuite avec celle qu'il aime, on le bat, on lui fait de nombreuses blessures à la tête; si la femme a consenti on la tue à demi » (2). Une exception importante, si toutefois l'observation est juste, se rencontre chez une tribu de Port Lincoln; cette tribu est divisée en deux clans : Mattiri et Karraru; les individus de même clan ne se marient jamais entre eux; « cependant ils ne considèrent pas comme incestueuses des unions moins vertueuses entre membres d'un même clan » (3). Mais M. Jison m'a écrit que cette assertion n'est pas correcte. On trouve une autre exception, qui ne nous est rapportée que par un seul témoin, chez la tribu Kunandaburi (4). On dit encore que chez les tribus

(1) Howitt, *Rep. of the Smiths. Inst.* t. 1. 1883, p. 804; Fison and Howitt, p. 64-67., 289, 344 sq.; J. A. I., XIV, p. 351 sq.

(2) Dawson, *Austr. Abor.* p. 28.

(3) Nat. tr. of S. Austr. p. 222.

(4) Howitt, *Ann. Rep. Smiths. Inst.* t. 1. 1883, p. 804.

du Murray et du Darling inférieurs, etc., un degré quelconque de parenté par le sang empêche tout mariage; pourtant les relations sexuelles sont parfaitement permises; tous les genres d'inceste se rencontrent fréquemment (1).

En Amérique, les Algonquins considèrent comme un très grand crime le mariage d'un homme et d'une femme de même totem. On cite des cas où des hommes ont été mis à mort par leurs plus proches parents pour avoir enfreint les règles d'exogamie (2). Chez les Ojibeways la mort semble avoir aussi été la peine infligée pour des crimes de cette espèce (3). Chez les Loucheux et les Tinnels le châtimeut est quelque peu ridicule: « On dit de l'homme qu'il a épousé sa sœur lors même qu'elle vient d'une autre tribu et qu'il n'y a pas la moindre consanguinité » (4).

Dans quelques tribus l'interdiction s'étend seulement au clan totémique d'un homme: il peut épouser une femme de n'importe quel autre totem. Ceci est par exemple le cas chez les Haidas des îles de la Reine Charlotte (5), et, à ce qu'il paraît, chez les Narrinyeris de l'Australie (6) et chez les tribus de l'Australie orientale qu'a décrites Sir George Grey (7). Plus fréquemment cependant la prohibition s'étend à plusieurs clans auxquels il est défendu de s'allier. Il

(1) *Jour. and. Proc. R. Soc. N. S. Wales*, 1883, p. 24; *Transact. of the Roy. Soc. of Victoria*, VI p. 46.

(2) James dans Tanner, *Narr.*, p. 313.

(3) *Collect. Minnesota Histor. Soc.* v. p. 42.

(4) *Ann. Rep. Smiths Inst.* f. 1866, p. 315.

(5) *Geol. Surv. of Canada, Rep. for 1878-79*, p. 134 B.

(6) *Nat. tr. of. S. Austr.* p. 12; *J. A. I.* XII, p. 46.

(7) Grey, *Journ.* II p. 226.

est nécessaire de donner un nom à un groupe exogamique de cette espèce formé de clans d'une même tribu ; nous l'appellerons *phratrie*, comme L. H. Morgan et nous le définirons : division exogamique intermédiaire entre la tribu et le clan. Les exemples nous montreront que dans beaucoup de cas la phratrie était à l'origine un clan totémique qui s'est subdivisé.

Exemples. — Les Indiens Creeks sont actuellement divisés en à peu près vingt clans (Ours, Cerf, Panthère, Chat-Sauvage, Loup, Renard, Castor, Crapaud, Taupe, Polécat, Raton Laveur, Maïs, Vent, etc.), dont quelques-uns sont éteints. Ces clans sont ou étaient exogamiques : un Ours ne devait pas épouser une Ourse, etc. Mais, de plus, une Panthère ne devait pas épouser non seulement une Panthère, mais même un Chat-sauvage. Les clans de la Panthère et du Chat sauvage forment donc une phratrie. Un Crapaud ne pouvait pas se marier avec un membre du clan actuellement éteint de Tchu-Kotalgi. Les Crapauds et les Tchu-Kotalgi formaient donc une autre phratrie. Peut-être existait-il d'autres phratries de ce genre ; en tous cas le souvenir même en a péri (1). Les Moquis de l'Arizona sont divisés en au moins vingt-trois clans totématiques groupés en dix phratries. Deux de ces phratries comprennent trois clans, huit en comprennent deux ; il y a de plus un clan isolé (Blue seed grass) (2). Les Choctaws étaient divisés en deux phratries dont chacune comprenait

(1) Gatschet, *Migration Legend of the Creek Indians*, p. 154 sq.

(2) Bourke, *Snake Dance*, p. 336.

quatre clans ; le mariage entre membres de la même phratrie était défendu, mais il était permis entre les membres de clans de phratrie différente (1). Les Chickasas sont divisés en deux phratries : 1° la phratrie de la Panthère qui comprend quatre clans (Chat Sauvage, Oiseau, Poisson, Cerf) et 2° la phratrie Espagnole qui comprend huit clans (Raton Laveur, Espagnol, Royal, Hush-ko-ni, Écureuil, Alligator, Loup et Merle) (2). La tribu Seneca des Iroquois était divisée en deux phratries, chacune de quatre clans (Ours, Loup, Castor, Tortue, — Cerf, Bécasse, Héron, Faucon). A l'origine, le mariage était défendu chez eux, comme chez les Choctaws, à l'intérieur de la phratrie, mais permis avec les membres des clans de l'autre phratrie. Ces règles d'interdiction n'ont pas été maintenues ; de nos jours, un Seneca peut se marier avec une femme de n'importe quel clan à l'exception du sien. La phratrie, au sens que nous attribuons à ce mot, n'existe donc plus chez les Senecas ; mais elle y existe encore au point de vue religieux et social (3). La tribu Cayuga des Iroquois avait aussi deux phratries, l'une de cinq, l'autre de trois clans (Ours, Loup, Tortue, Bécasse, Anguille, — Cerf, Castor, Faucon) (4). Les Iroquois Onondagas ont aussi huit clans distribués inégalement en deux phratries (Loup, Tortue, Bécasse, Castor, Balle, — Cerf, Anguille, Ours) (5). Chez les

(1) *Archæologia Americana, Trans, and collect. Americ. Antiq. Soc.* II, p. 109 ; Morgan, A. S. p. 99 ; 162.

(2) Morgan, A. S. p. 99, 163.

(3) *Ib.* 90, 94 sq.

(4) *Ib.* p. 91.

(5) *Ib.* p. 91 sq.

Iroquois Tuscaroras, l'Ours, le Castor, la Grande Tortue et l'Anguille forment une phratrie et le Loup Gris, le Loup Jaune, la Petite Tortue et la Bécasse en forment une autre (1). Les Wyandots (Hurons) sont divisés en quatre phratries (Ours, Cerf, Tortue Rayée, — Tortue des Highlands, Tortue Noire, Grande Tortue Lisse, — Faucon, Castor, Loup, — Serpent de Mer, Porc-Épic) (2).

Les phratries des Thlinkits et des Mohegans méritent une attention spéciale parce que chaque phratrie porte un nom qui est en même temps le nom d'un de ses clans. Les Thlinkits sont divisés en phratrie des Corbeaux (avec les clans Corbeau, Grenouille, Oie, Otarie, Hibou, Saumon) et phratrie du Loup (avec les clans Loup, Ours, Aigle, Baleine, Requin, Pingouin). Les membres de la phratrie du Corbeau doivent épouser ceux de la phratrie du Loup et réciproquement (3).

Si nous tenons compte du grand rôle que jouent dans la mythologie thlinkit, les ancêtres des deux phratries et du fait que les noms des deux phratries sont aussi les noms d'un de leurs clans, il nous paraîtra vraisemblable que les clans du Corbeau et du Loup étaient les clans originaux des Thlinkits qui se sont divisés plus tard en phratries. C'est là du moins l'opinion du missionnaire russe Veniaminof, la meilleure autorité et une des plus anciennes. La forma-

(1) *Ib.* p. 93.

(2) *First Rep.* p. 69.

(3) A. Krause, *Die Tlinkit-Indianer*, 112, 220; Holmberg, *op. cit.* 293, 313; Pinart in *Bull. Soc. Anthropol. Paris* 7 nov. 1872, p. 792 sq., Petroff *Rep. on Alaska*, p. 165 sq.

tion des phratries par subdivision d'un clan paraît encore plus évidente en ce qui concerne les Mohegans. Il y a (1) la phratrie du Loup (avec les clans Loup, Ours, Chien, Opossum; la phratrie de la Tortue (avec les clans Petite Tortue, Grande Tortue, Tortue de vase (Mud-turtle), Anguille jaune); la phratrie du Dindon (avec les clans Dindon, Grue, Poussin). Nous sommes presque obligés de conclure que la phratrie de la Tortue était, à l'origine, un clan Tortue qui s'est subdivisé en un certain nombre de clans dont chacun aurait pris le nom d'une espèce particulière de tortue; le clan de l'Anguille Jaune est probablement une subdivision ultérieure. Les faits de ce genre nous amèneront peut-être à une explication des split-totems. Ils paraissent dus à la segmentation d'un clan unique original qui avait pour totem un animal tout entier; ce clan se serait divisé en un certain nombre d'autres dont chacun aurait pris le nom d'une partie de l'animal ou d'une de ses variétés. Telle fut probablement l'origine des Loups Gris et des Loups Jaunes, des Grandes Tortues et des Petites tortues des Iroquois Tuscaroras (cf. p. 88), des Aigles Noirs et des Aigles Blancs, des Cerfs et des Queues de cerf chez les Kaws (2), de la Tortue des Highlands, rayée et noire, de la Tortue de vase et de la Grande Tortue lisse des Wyandots (3). Cette conclusion s'impose davantage en ce qui concerne les Hurons à cause du rôle que joue la tortue dans la mythologie des Hurons et des Iroquois; cette tortue

(1) Morgan, *op. cit.*, 174.

(2) Morgan, *op. cit.*, p. 136.

(3) *First Rep.* p. 59.

est censée avoir reçu la première femme sur son dos lorsque celle-ci tomba du ciel et avoir formé et porté la terre pendant que le sol s'y accumulait. (1).

Cette explication de l'origine des split-totems est confirmée par la coutume d'appeler chaque membre d'un clan par un nom qui est en relation avec le nom totémique commun au clan tout entier. Parmi les noms donnés à leur naissance (2) aux garçons du clan de l'Élan chez les Omahas se trouvent les suivants : Corne tendre, Corne jaune, Corne ramée, etc. ; parmi les noms d'hommes du même clan se trouvent : l'Élan, l'Élan debout, l'Élan blanc, le Grand Élan, la Poitrine noire (de l'élan), le Bout de queue (de l'élan) ; parmi les noms de femme du même clan : Elan femelle, Femelle caudée, etc. (3) ; parmi les noms d'hommes des Épaules noires des Omahas : Langue noire (de buffle), Celui qui marche le dernier du

(1) Rel. des Jésuites, 1636, p. 101 ; Lafitau, *Mœurs des Sauvages Américains*, I, p. 94 ; Charlevoix, *Hist. de la Nouv. Fr.* VI, p. 147. T. Dwight, *Travels in New England and New York*, IV, p. 180 sq. La préséance était donnée au clan de la Tortue, chez les Iroquois (apparentés aux Hurons) (T. Dwight, *op. cit.*, IV, p. 183 ; Zeisberger in H. Hale, *The Iroquois Book of Rites*, p. 54 n) les Delaware (Brintou, *The Lenape and their Legends*, p. 39 ; de Schweinitz, *Life of Zeisberger*, p. 79) et les Algonquins (Leland, *Algonquin Legends of New England*, (p. 51 n) ; Heckewelder (*op. cit.* p. 81) prétend d'une manière générale que le clan de la Tortue prend toujours la direction du gouvernement dans une tribu indienne. La Tortue joue le même rôle dans la mythologie delaware que dans la mythologie huronne (cf. ci-dessus p. 8).

(2) On faisait usage de deux classes de noms, l'une pour l'enfance, l'autre pour la vie adulte ; on changeait à une époque déterminée et de la même manière formelle ; on enlevait l'un, suivant leur expression, et on mettait l'autre (nom) à la place du premier (Morgan. A. S., p. 79).

(3) *Third Rep.*, p. 227 sq.

troupeau, Épaule épaisse (d'un buffle) (1). Et ainsi de suite (2). Une coutume analogue se retrouve chez les indigènes de l'Encounter Bay (Australie du Sud). Un de leurs totems est le Pélican ; on peut appeler un homme, par exemple : poche de pélican (3). Evidemment les split-totems peuvent dériver de ce qu'une famille se sépare de son clan, forme peu à peu un nouveau clan qui se subdivise plus tard ; ces nouveaux clans sont nommés d'après leur fondateur, par ex. : Elan blanc, Poche de pélican, etc. De là des split-totems comme ceux de Foie d'ours (4), Tête de tortue, Estomac de cochon (cf. p. 14).

De là aussi des tabous comme ceux des sous-clans chez les Epaules noires (Omahas) (cf. p. 16), ou des sous-clans de la Tortue (Omahas) (Grande tortue, Tortue qui ne s'enfuit pas, Tortue à poitrine rouge, Tortue tachetée à yeux rouges) (5). Pour en finir, Warren dit formellement qu'un clan très important des Ojibeways, celui de l'Ours, était autrefois divisé en sous-clans dont chacun prenait pour totem une part du corps de l'ours (tête, pied, côte, etc.), et que maintenant tous ces clans se sont fondus entre eux de façon à ne former que deux grands clans : l'Ours commun et l'Ours grizzly (6). On peut supposer que la segmentation du clan de la Tortue qui, selon nous, s'est déjà faite chez les Iroquois Tuscaroras, commence à se faire chez les Iroquois Onon-

(1) *Ib.*, 232.

(2) *Ib.*, 236-241; 244-248; 250; Morgan, A. S., p. 169 n.

(3) *Nat. Tr. of S. Austr.*, p. 187.

(4) P. Jones, *Hist. Ojebway Ind.*, p. 138.

(5) *Third Rep.*, p. 240 sq.

(6) *Collect. of the Minnesota Hist. Soc.* V. p. 49.

dagas ; car chez ces derniers « le nom de ce clan est Hahnowa (mot général pour tortue) ; mais ce clan s'est divisé en deux : les Hangatengona (Grande tortue) et les Nikahnowaksa (Petite tortue) ; ces sous-divisions sont censées ne former qu'un seul clan » (1).

D'autre part on connaît des exemples de fusion de clans comme chez les Haidas, où les Ours noirs et les Rorquals se sont unis (2). La même chose paraît avoir eu lieu, dans une certaine mesure, chez les Omahas et les Osages (3). Nous pouvons aussi supposer qu'une fusion de clans s'est opérée si nous trouvons que des tabous indépendants en apparence sont observés par le même clan ; par exemple, l'interdiction de toucher le vert-de-gris, le charbon de terre et la peau d'un chat (cf., p. 16 sq.). La fusion des clans expliquerait aussi certaines marques totémiques qui paraissent être composées de parties de divers animaux jointes l'une à l'autre (4).

Les phratries sont encore plus importantes en Australie qu'en Amérique. MM. Howitt et Fison, qui ont tant fait pour l'avancement de la connaissance que nous avons du système social des Australiens, ont donné à ces divisions exogamiques le nom de *classes* ; mais ce terme est sujet à objections : il n'implique pas : 1° que ces divisions sont des divisions basées sur la parenté ; 2° que ce sont des divisions intermédiaires ; tandis que le terme grec *phratric* renferme les deux significations et répond fort bien à nos besoins.

(1) H. Hale, *The Iroquois Book of Rites*, p. 53 sq.

(2) *Geol. Surv. of Canada, Rep. for 1878-79*, p. 134 B.

(3) *Third Rep.*, p. 235 ; *American Naturalist*, XVIII, p. 114.

(4) *Academy*, 27 sept. 1884, p. 203.

Nous avons vu des exemples de tribus australiennes dont les membres peuvent se marier avec les membres de n'importe quel autre clan mais non pas avec ceux du leur. Des tribus de ce genre semblent cependant être une exception. Souvent une tribu australienne est divisée en deux phratries exogamiques dont chacune comprend un certain nombre de clans totémiques; plus souvent encore il y a des sous-phratries intercalées entre la phratrie et les clans. Dans ce cas chaque phratrie est divisée en deux sous-phratries qui comprennent les clans totémiques. Nous citerons d'abord des exemples de l'organisation la plus simple.

La tribu Turra de la presqu'île d'York (Australie du Sud) est divisée en deux phratries : Wiltû (Aigle-faucon) et Multa (Phoque). La phratrie de l'Aigle-faucon comprend dix clans totémiques (Rat à poche, Wallaby, Kangouroo, Iguane, Serpent-wombat, Bandicoot, Bandicoot noir, Corneille, Wallaby des rochers, Émou) ; la phratrie du Phoque comprend six clans totémiques (Butter-fish, Oie sauvage, Requin, Saumon, Barbeau de mer, Schnapper). Les phratries sont naturellement exogamiques. Mais, de même que dans l'Amérique du Nord (chez les Choctaws, les Mohegans, et, à ce qu'il semble, chez la plupart des tribus américaines) chaque clan d'une phratrie peut s'allier à tous les clans de l'autre phratrie (1). La tribu Wotjoballuk (Victoria N.-O.) est divisée en deux phratries (Krokitch et Gamulch) dont chacune comprend trois clans totémiques ; mêmes règles de

(1) Fison et Howitt, p. 285.

mariage (1). Les tribus Ngarego et Theddora de la Nouvelle-Galles du Sud sont divisées en deux phratries : Merûng (Aigle-faucon) et Gûgemidik (Corneille) dont chacune est divisée en huit clans totémiques (2).

Nous trouvons en Australie comme en Amérique l'exemple d'une tribu dont les clans sont arrangés en phratries, mais qui ont en outre un clan isolé. Il en est ainsi dans le Victoria occidental où cinq clans sont répartis comme il suit :

1 ^{re} phratrie	{	1 ^o clan du kakatoès à large bec
		2 ^o clan du pélican
2 ^e phratrie	{	3 ^o clan du kakatoès Banksian
		4 ^o clan du serpent boa
		5 ^o clan de la caille

Les clans 1 et 2 peuvent se marier avec les clans 3, 4 et 5, les clans 3 et 4 avec les clans 1, 2 et 5 ; et le clan 5 avec les clans 1, 2, 3, 4 (3).

La tribu australienne typique est pourtant divisée en deux phratries exogamiques, et chacune d'elles en deux sous-phratries ; celles-ci à leur tour comprennent un nombre quelconque de clans totémiques. Les phratries étant exogamiques, les sous-phratries et les clans le sont aussi. La tribu Kamilaroi (Nouvelle-Galles du Sud) nous servira d'exemple (4). (Voir page 95.)

Dans les tribus de ce genre, les interdictions matrimoniales sont bien plus nombreuses. Une sous-

(2) Howitt in *Rep. of the Smithson. Inst. for 1883*, p. 818.

(1) *J. A. I.*, XIII, p. 437 n.

(3) Dawson, *Austr. Abor.*, p. 26 sq.

(4) *J. A. I.*, XII, 500.

phratrie ne peut se marier qu'avec une certaine sous-phratrie de l'autre phratrie : un Murri, par exemple,

PHRATRIES	SOUS-PHRATRIES	CLANS TOTÉMIQUES
Dilbi	Murri (1)	Kangouroo, Opussum, Bandicoot, Padimelou, Iguane, Carnard noir, Aigle-faucon, Dindon scrub, Yellow-fish, Honeyfish, Brème.
	Kubi	
Kupathin	Ipai	Emou, Serpent-tapis, Serpent noir, Kangouroo rouge, Miel, Walleroo, Grenouille, Morue.
	Kumbo	

ne peut épouser qu'une Kumbo et réciproquement, un Kubi ne peut s'allier qu'à une Ipai et réciproquement.

Il s'ensuit que sous cette organisation, si la tribu est distribuée également entre les phratries et les sous-phratries, un homme ne peut choisir sa femme

(1) Les noms des sous-phratries que nous avons donnés ici sont les noms que portent les hommes de chaque sous-phratrie. Il y a une forme féminine correspondante qu'on obtient en ajoutant *tha* au masculin. Par exemple : Murri, Matha (contracté pour Murritha); Kubi, Kubitha; Ipai, Ipatha; Kumbo, Butha (contracté pour Kumbatha) (Fison et Howitt, p. 37 n). Dans une tribu du Victoria occidental la terminaison féminine est *heear* (Dawson, *Austr. Abor.*, p. 26). En Queensland c'est *an* (Fison et Howitt, p. 33). Dans quelques tribus c'est *Un* ou *Gun* (Ridley dans Brough Smith, t. II, p. 288). La tribu de la Wide Bay (Queensland) semble avoir cinq sous-phratries avec des noms masculins et féminins (Ridley, *loc. cit.*). Dans quelques tribus les noms masculins et féminins des sous-phratries sont des mots distincts (Voir *J. A. I.*, XIII, p. 300, 343, 345). J'ai omis les noms féminins, pour plus de simplicité, dans la description des règles de mariage et de descendance.

que dans un quart de la population féminine totale : au lieu que sous l'organisation en phratries et clans, le choix de l'homme portera sur la moitié de la population.

La tribu Kiabara, au sud de Mariboro (Queensland), nous fournira un autre exemple (1).

PHRATRIES	SOUS-PHRATRIES	CLANS TOTÉMIQUES
Dilebi (eau de la marée haute)	Baring (tortue).	?
	Turowine (chauve-souris).	
Cubatine (Eclair)	Bulcoin (serpent-tapis).	?
	Bunda (chat indigène).	

Ici les Baring épousent les Bulcoin et réciproquement.

Un trait remarquable de l'organisation spéciale des tribus australiennes est celui-ci : les divisions d'une tribu ont leur équivalent connu dans d'autres tribus de langue différente; un indigène qui avait fait de grands voyages en Australie affirmait que « dans les différentes tribus qu'il avait visitées pendant son voyage on lui avait fourni des femmes temporaires sur lesquelles il avait des droits reconnus comme naturels; il lui fut toujours possible de se renseigner

(1) *J. A. I.*, XIII, 336, 344.

afin de savoir si la femme appartenait à une division de tribu dans laquelle il pouvait se marier; les différents endroits étaient séparés par plus de mille lieues et les langues étaient tout à fait différentes » (1). On dit que « il est facile de montrer que les divisions se correspondent d'une tribu à l'autre, quel que soit leur éloignement; c'est le cas des tribus de la rivière Flinders et des tribus de la rivière de Mitchell, qui sont séparées par de nombreuses tribus intermédiaires réparties sur une longueur de 400 milles. Malgré tout, les classes des deux groupes de tribus se correspondent exactement comme sens et comme règles, bien que leurs noms et leurs totems puissent être différents » (2). Nous avons pourtant très peu de renseignements exacts sur ces clans *équivalents* (3). Il arrive souvent que le mari et la femme parlent des langues différentes, même après le mariage; aucun des deux ne pense à échanger son dialecte contre celui de l'autre (4). Dans quelques tribus du Victoria occidental un homme ne peut pas épouser une femme qui parlerait la même langue que lui. Pendant la première visite que chacun rend à la tribu de l'autre il ne peut se servir de la langue de la tribu chez laquelle il se trouve (5). Cette correspondance

(1) Fison et Howitt, p. 53 sq., cf. Brough Smyth, I, p. 91.

(2) *J. A. I.*, XIII, p. 300.

(3) Pour les détails, voir Fison et Howitt, 38, 40; Brough Smyth, II, 288; *J. A. I.*, XIII, 304, 306, 346, XIV, 348 sq., 351.

(4) *Nat. Tr. of S. Austr.*, p. 249.

(5) Dawson, *Austr. Abor.*, 27, 30 sq. Cf. Fison and Howitt, 276.

L'habitude de faire garder le silence à la femme pendant quelque temps après le mariage est peut-être une survivance de la coutume d'épouser des femmes de langue différente (cf. Haxthausen, *Transkaukasien*, I, 200 sq.; *ib.*, II, 23; Krauss, *Südslav.*, p. 450; Hahn,

systématique de tribus distinctes, éloignées l'une de l'autre, entre lesquelles le mariage est permis et confère certains droits aux membres de ces divisions, semblerait indiquer un état de communisme sexuel très étendu dont nous ne trouverions pas d'exemple ailleurs; ce n'est certes pas le cas dans l'Amérique du Nord où l'on se marie toujours, hors de son clan sans doute, mais dans sa tribu (1). Même en Australie un homme est toujours obligé de se marier dans un certain groupe de parenté qui peut s'étendre à travers toute l'Australie mais qui est néanmoins exactement limité et défini. Si l'on désigne par endogamie la prohibition de se marier en dehors d'un certain groupe de parenté (que ce groupe exclue ou

Albanes. Stud., I, 147). De là peut-être aussi l'incident légendaire de la fiancée muette (cf. Grimm, *Kinder-und Hausm.* n° 3. *Crane Popul. Italian Tales*, p. 54 sq.). Dans une légende grecque moderne, ressemblant quelque peu à la légende de Pélée et Thétys, la fiancée muette est une Néréïde. Schmidt part de là pour supposer que l'expression de Sophocle citée par le Schol. sur Pindare (*Nem.* IV, 60 (ἀφθόγγους γάμους) veut dire que Thétys a gardé le silence pendant toute sa vie après le mariage (B. Schmidt, *Volksleben der Neugriechen*, p. 116). Chez les Caraïbes le langage des hommes différerait quelque peu du langage des femmes (voir Rochefort, *Hist. des Iles Antilles*, p. 350; La Borde « *Relation de l'origine, etc., des Caraïbes* » in *Rec. de divers voyages faits en Afr. et en l'Amér.* Paris, 1684, p. 4, 39; Humboldt, *Reise in die Aequinoctial-Gegenden des Neuen Continents*, IV, 204 sq. (Trad. all. de de Hauff); Im Thurn, *Among the Indians of Guiana*, 186; Lucien de Rosny, *les Iles Antilles*, 23, 261). Il en est de même chez les Mbayas du Paraguay (Azara, *Voyages dans l'Amérique méridionale*, II, p. 106). Dans la tribu des Booandiks, Australie du Sud, les gens mariés se parlent d'une voix basse et larmoyante et emploient des mots qui ne font pas partie du vocabulaire habituel (Msr James Smith, *The Booandik Tribe*, p. 5).

(1) *First Rep.*, p. 63. Entre des tribus nord-américaines : « il n'y avait ni mariages, ni rapports sociaux, ni relations d'aucune sorte, si ce n'est de luttes mortelles » (Dodge, *Our Wild Indians*, p. 45).

comprenne le groupe même de l'homme ou lui soit identique) le mariage dans les sociétés totémiques de l'Australie, de l'Amérique et de l'Inde est en même temps exogamique et endogamique; un homme ne peut se marier dans son propre clan ni en dehors d'un certain groupe de parenté (1).

Quelques traditions australiennes relatives à l'origine de ces diverses divisions de tribus méritent d'être mentionnées bien qu'on ne puisse leur accorder que très peu de crédit. La tribu des Dieris a une légende suivant laquelle le mariage était entièrement libre jusqu'à ce que Muramura (le Bon Esprit) leur ordonnât de diviser leurs tribus en branches et de donner à ces groupes les noms d'objets animés et inanimés (chiens, souris, émous, iguanes, pluie, etc.); il défendit aux membres d'une même division de se marier entre eux (2). Les tribus du Victoria Occidental dont les totems sont : le kakatoès à long bec, le pélican, le kakatoès banksian, le serpent boa et la caille, disent que leur ancêtre était un kakatoès à long bec qui avait pour femme un kakatoès banksian ; leurs enfants furent du clan de leur mère. Mais comme il leur était défendu, de par les lois de consanguinité, de se marier entre eux ils furent obligés d'introduire « de la chair fraîche » ; le seul moyen pour cela, c'était de se marier avec des étrangers ; ils prirent donc des femmes au loin et on introduisit ainsi les totems pélican, serpent et caille (3).

(2) Cf. *First Rep.*, loc. cit.; *As. Quart. Rev.*, juillet 1886, p. 89 sq.

(1) *Nat. Tr. of S. Austr.*, p. 260.

(1) Dawson, *Austr. Abor.*, p. 27.

3^o Règles de descendance. — Dans la grande majorité des tribus totémiques de l'Australie et de l'Amérique du Nord la descendance est en ligne féminine c'est-à-dire que les enfants appartiennent au clan totémique de leur mère. En Australie la proportion des tribus à descendance féminine aux tribus à descendance masculine est dans le rapport de 4 à 1, en Amérique de 3 ou de 2 à 1. Le tableau suivant est très rudimentaire; les tribus de l'Australie Occidentale, par exemple, que nous donnons comme une seule tribu sont sans doute très nombreuses. Il est possible en outre que les tribus du Victoria Occidental, que nous citons en nous basant sur l'autorité de Dawson, comprennent quelques tribus qui ont été déjà mentionnées séparément par d'autres auteurs.

*Tableau de descendance
en ligne masculine et féminine.*

† AUSTRALIE. — DESCENDANCE FÉMININE.

- 1 Australiens de l'Ouest (Grey, *Journ.* II, 226; Brough Smyth, II, 267);
- 2 et 3, Ngaregos et Theddoras (*J. A. I.*, XIII, 437);
- 4 Wakelburas (*J. A. I.*, XII, 43);
- 5 Kunandaburis (*ib.*);
- 6 Mukjarawaints (*ib.*);
- 7 Yerrunthullys (*J. A. I.*, XIII, 339, 342);
- 8 Koogo-Bathys (*ib.*, 339, 343);
- 9 Kombinegherrys (*ib.*, 340, 343);
- 10 Wonghibons (*Id.*, XIV, 348, 350);
- 11 Barknjis (*ib.*, 349, 350);
- 12 Ta-ta-this (*ib.*);
- 13 Keramins (*ib.*);
- 14 Wiraijuris (*Id.*, XII, 436);
- 15 Wolgals (*ib.*, 437);
- 16 Wotjoballuks (*Smithson. Rep. pour 1883*, p. 818);
- 17-26 Tribus du Victoria de l'Ouest, au nombre de 10 (Dawson, *Austr. Abor.*, 1 sq., 26);

- 27 Wa-imbios (Fison et Howitt, 294; Brough Smyth, I, 86);
- 28 Tribu de Port-Lincoln. (*Nat. Tr. of S. Austr.*, 222);
- 29 Kamilarois (Fison et Howitt, 43, 68);
- 30 Tribu du Mont Gambier (*ib.*, 34);
- 31 Tribu du Darling (*ib.*);
- 31 Tribu Mackay, Queensland (*ib.*).

DESCENDANCE MASCULINE

- 1 Turra (Fison et Howitt, 285; *J. A. I.*, XII, 44);
- 2 Narrinyeris (*J. A. I.*, XII, 44, 508; *Nat. Tr. of S. Austr.*, p. 12);
- 3 Kulins (*J. A. I.*, XII, 44, 507);
- 4 Aldolingas (*J. A. I.*, XII, 506);
- 5 Wolgals (*ib.*);
- 6 Ikulas (en partie seulement) (*J. A. I.*, XII, 509);
- 7 Kiabaras (*J. A. I.*, XIII, 336, 344);
- 8 Mycoolons (*J. A. I.*, XIII, 339, 343);
- 9 Une grande tribu ou groupe de tribus (dont on n'a pas donné les noms) au Sud du golfe de Carpentaria (*J. A. I.*, XII, 504);

Les Gournditch-Maras ont la descendance masculine, mais les règles d'exogamie ont disparu (Fison et Howitt, p. 215 sq.).

En ce qui concerne les Kurnais du Victoria, nous ne savons pas encore, malgré tout ce qu'ont pu en dire MM. Fison et Howitt, si la descendance est chez eux en ligne masculine ou en ligne féminine. L'existence de sex-totems (que MM. Fison et Howitt ont pris pour une preuve de descendance masculine des garçons et de descendance féminine des filles) ne prouve rien. La tribu est organisée par districts locaux et un homme ne peut prendre femme, ni dans le district de son père ni dans celui de sa mère (Fison et Howitt, p. 226 sq.). Il est très facile de se tromper dans l'étude des prohibitions locales; cela ressort clairement de l'exposé que Dawson nous a donné sur les tribus du Victoria Occidental. Un homme ne peut s'y marier dans la tribu de son père (qui semble être une divi-

sion locale). On pourrait inférer de ce fait que la descendance est en ligne masculine; mais outre ces divisions locales exogamiques il y a chez ces tribus des clans totémiques; les enfants appartiennent au clan de leur mère et ne peuvent s'y marier. La descendance est donc après tout en ligne féminine (Dawson, *Australian Aborigenes*, p. 26).

AMÉRIQUE. — DESCENDANCE FÉMININE.

- 1 Thlinkits (A. Krause, *Die Thlinkit-Ind.*, p. 231 sq.);
- 2 Colombie Britannique (Mayne, *Br. Columb.*, 258);
- 3 Haidas (*Geol. Surv. of Canada, Rep. f.* 1878-79, p. 134 B);
- 4 Loucheux (*Smithson, Rep. f.* 1866, p. 315);
- 5 Kutchins (Dall, *Alaska*, p. 197);
- 6 Iroquois (Morgan, *League of the Iroquois*, 83; *Id. A. S.*, 64);
- 7 Wyandots ou Hurons (*First. Rep.*, 60; Morgan, *A. S.* 153);
- 8 Indiens Bella Coola, Colombie Britannique (*Original-Mittheil. etc.* I, 186);
- 9-17 Creeks, Seminoles, Hitchetes, Yoochees, Alabamas, Coosatees, Natchez (Gatschet, *Migration Legend of the Creek Indians*, p. 153; Morgan, *A. S.* 160 sq.; *Archæologia Americana*, II, p. 109);
- 18, 19 Choctaws, Cherokees (*Archæol. Amer., loc. cit.*; Morgan, *op. cit.*, 162, 164);
- 20 Lenape ou Delawares (Morgan, *op. cit.*, 166, 172);
- 21, 22, Otoes et Missouriis (Morgan, *op. cit.*, 156);
- 23 Mandans (Morgan, *op. cit.*, 158);
- 24 Minnitarees (*ib.*, 159);
- 25 Upsarokas ou Corneilles (*ib.*, 159);
- 26 Chickasas (*ib.*, 163);
- 27 Menimonees (*ib.*, 170);
- 28 Munsees (*ib.*, 173);
- 29 Mohegans (*ib.*, 174);
- 30 Pequots (*ib.*);
- 31 Narragansets (*ib.*);
- 32 Moquis (Bourke, *Snake Dance*, p. 230);
- 33 Goajiros (*Proc. Roy. Géogr. Soc.*, déc. 1885, p. 790);
- 34 Arawaks (Brett, *Ind. Tr. of Guiana*, 98; Im Thurn, *Among the Indians of Guiana*, p. 185).

DESCENDANCE MASCULINE

- 1 Omahas (*Third Rep.* 225; Morgan, *op. cit.* 155);
- 2 Punkas (Morgan, *op. cit.*);
- 3 Iowas (Morgan, 156);
- 4 Kaws (*ib.*);
- 5 Winnebagoes (*Id.*, 157);
- 6 Ojibeways (*ib.* 166; *Collect. Minnesota Histor. Soc.* v. p. 42);
- 7 Pottawatamies (Morgan, *op. cit.* 167);
- 8 Miamis (*Id.*, 168);
- 9 Shawnees (*Id.*, 169);
- 10 Sauks et Renards (*Id.*, 170);
- 11 Pieds-Noirs du sang (*Id.*, 171);
- 12 Pieds-Noirs Piegan (*ib.*);
- 13 Abenakis (*Id.*, 175).

— En ce qui concerne les tribus totémiques de l'Afrique, la descendance est chez les Damaras, par exemple, en ligne féminine (1); il y a aussi des traces de parenté féminine chez les Bechuanas (2); chez les Bakalais la propriété suit la ligne masculine; mais ceci n'est pas une preuve concluante pour la descendance masculine (3); chez tous les clans voisins des Bakalais la descendance est féminine et la propriété suit les femmes (4). Au Bengale, où il y a une quantité considérable de tribus totémiques, M. Risley et ses collaborateurs n'ont trouvé aucune tribu à des-

(1) Anderson, *Lake Ngami*, p. 221.

(2) Casalis, *The Basutos*, p. 179 sq.

(3) Parce que la propriété peut suivre la ligne masculine et la descendance être pourtant en ligne féminine; il en est ainsi chez les natifs de l'Australie de l'Ouest (Grey, *Journals*, II, 230, 232 sq.) et quelques tribus du Victoria (Dawson, *Austral. Abor.*, 7, 26). A Mota, Banks Islands, où la parenté est en ligne féminine, la propriété territoriale est en ligne féminine (c'est-à-dire passe aux enfants de la sœur), mais la propriété personnelle est en ligne masculine (c'est-à-dire passe aux fils); l'habitude est que les fils rachètent la propriété territoriale au moyen de la propriété personnelle. Cf. Rev. R. H. Codrington, *in Trans. and Proc. Roy. Soc. of Victoria*, XVI, p. 119 sq.

(4) Du Chaillu, *Journey to Ashango Land*, 429; *Id. Equat-Afr.* 308 sq.

endance féminine ; ils n'en ont trouvé qu'une seule trace dans une seule tribu (1). En Assam, au contraire, qui appartenait autrefois au Bengale, le colonel Dalton affirme que les Kasias sont divisés en tribus exogamiques où la descendance est en ligne féminine ; il dit aussi, se basant en cela sur l'autorité du colonel Yule, que « quelques individus ont une répugnance superstitieuse à l'égard de certaines sortes de nourriture et ne permettent pas qu'on en apporte dans leur maison ». « Cette superstition », demande le colonel Dalton, « ne serait-elle pas en rapport avec les divisions de leurs tribus comme c'est le cas chez les Oraons de Chola à Nagpur et les Bechuanas de l'Afrique qui ne peuvent pas manger l'animal auquel leur tribu a emprunté son nom? » Si ce n'est pas là du totémisme, cela lui ressemble beaucoup (2). Dans les clans exogamiques ou « *motherhoods* » des Garos d'Assam la descendance est également en ligne féminine, et quelques-unes de leurs légendes font penser au totémisme (3).

Dans l'organisation australienne en deux phratries, quatre sous-phratries et clans totémiques, il existe une forme particulière de descendance dont on n'a pas encore donné d'explication plausible. Il semble que dans toutes les tribus organisées de cette manière les enfants n'entrent ni dans la sous-phratrie de leur père ni dans celle de leur mère et que la descendance soit alors masculine ou féminine suivant que la sous-phratrie où entre l'enfant est alliée à celle du père ou

(1) *As. Quart. Rev.*, juillet 1886, p. 94.

(2) Dalton, *Ethnol. of Bengal*, p. 56 sq.

(3) Dalton, *op. cit.*, 60, 63.

à celle de la mère. Dans le second de ces deux cas nous avons ce qu'on peut appeler une descendance féminine indirecte; dans le premier, une descendance masculine. Mais ce n'est que dans la sous-phratrie que la descendance est ainsi indirecte; elle est toujours directe dans le clan totémique; l'enfant appartient ou au clan de son père ou à celui de sa mère. Ainsi donc, dans l'organisation australienne typique, la descendance est directe dans la phratrie, indirecte dans la sous-phratrie, directe de nouveau dans le clan totémique, qu'elle soit ou non en ligne masculine. Nous donnons ici le schème de descendance chez les Kamilaroi en ce qui concerne les phratries et les sous-phratries.

PHRATRIES	L'HOMME	ÉPOUSE UNE	LES ENFANTS SONT
Dilbi	Muri Kubi	Kumbo Ipai	Ipai Kumbo
Kupathin	Ipai Kumbo	Kubi Muri	Muri Kubi

Ceci est un exemple de descendance en ligne féminine indirecte, parce que les enfants appartiennent à la sous-phratrie alliée à celle de leur mère. Mais pour les totems la descendance féminine est directe. Si le père, par exemple, est un Muri Kangouroo et la mère une Kumbo Emou, les enfants seront des Ipai Emou; si la mère est une Kumbo Bandicoot les enfants seront des Ipai Bandicoot (1).

(1) Fison et Howitt, p. 37 sq.; *J. A. I.*, XIII, 335, 341, 344.

Schème de descendance dans la tribu Kiabara : (1)

PHRATRIES	L'HOMME	ÉPOUSE UNE	LES ENFANTS SONT
Dilebi	Baring Turowine	Bundah Bulcoïn	Turowine Baring
Cubatine	Bulcoïn Bundah	Turowine Baring	Bundah Bulcoïn

Ceci est un exemple de descendance masculine indirecte parce que les enfants appartiennent à la sous-phratrie alliée à celle de leur père. Nous n'avons pas de renseignements en ce qui concerne les totems, mais par analogie avec la descendance féminine indirecte, nous pouvons croire qu'ils sont empruntés au père. Ceci est en tous cas vrai pour une grande tribu ou groupe de tribus qui demeurent vers le sud du golfe de Carpentaria. Leurs règles de mariage et de descendance ressemblent, en ce qui concerne les sous-phratries, à celles des Kiabara ; et les totems (qui sont des poissons, sur le cours inférieur de la rivière de Leichhardt) sont transmis de père en fils (2).

Dans quelques tribus australiennes, on a dit que les fils adoptent les totems de leur père et les filles ceux de leur mère. Les Dieris de l'Australie du Sud par exemple sont divisés en deux phratries dont chacune comprend seize clans totémiques (Chenille,

(1) *J. A. I.*, XIII, 336, 341.

(2) *J. A. I.*, XII, 504. M. Howitt, à qui nous devons ce renseignement, a omis de donner les noms de la tribu et de ses subdivisions.

Chien, Rat, Kangouroo, Grenouille, Corneille, Mulet de mer etc.) (1). D'après M. S. Gason, un Chien se marie avec une femme Rat : les fils issus de ce mariage sont des Chiens, et les filles des Rats (2). Mais M. Howitt croit que M. Gason s'est trompé à cet égard et que chez les Dieris tous les enfants appartiennent au clan totémique de leur mère (3).

La tribu Ikula (Etoile du matin) qui demeure à l'extrémité du grand genou australien, comprend quatre clans totémiques : Budera (Racine) Kura (Chien indigène) Bulu (Digger) et Wenung (Wombat).

D'après M. Roe les règles de mariage et de descendance dans cette tribu sont les suivantes :

L'HOMME	ÉPOUSE UNE	LES ENFANTS SONT
(m) Budera	(f) Kura ou	(m) Budera; (f) Kura.
	(f) Wenung	(m) et (f) Budera.
(m) Kura	(f) Budera ou	(m) Kuru; (f) Budera.
	(f) Budu	(m) et (f) Kura.
(m) Budu	(f) Wenung	(m) Budu; (f) Wenung.
(m) Wenung	(f) Budu	(m) Wenung; (f) Budu.

(1) *J. A. I.*, XII, 500.

(2) *J. A. I.*, XVII, 186.

(3) *J. A. I.*, XIX, 90.

D'après ces renseignements le fils prend dans tous les cas, sauf deux, le totem de son père, la fille celui de sa mère. Les exceptions auxquelles nous avons fait allusion sont les cas où un Budera épouse une Wenung ou un Kura une Budu ; les enfants prennent alors le totem de leur père. Mais M. Howitt m'a écrit que des informations prises plus tard l'ont amené à douter de l'exactitude des renseignements fournis par M. Roe. /

En dehors des tribus dont la descendance est définitivement fixée en ligne masculine ou féminine il y a encore un certain nombre de tribus qui oscillent entre la descendance masculine et la féminine ; chez lesquelles, en d'autres termes, un enfant peut entrer indifféremment dans le clan de sa mère ou dans celui de son père. Après les recherches de Bachofen, Mac Lennan, Morgan, nous pouvons être sûrs qu'une telle oscillation marque un état de transition de la descendance féminine à la descendance masculine mais non pas réciproquement. Chez les Haïdas, les enfants appartiennent régulièrement au clan totémique de leur mère ; dans des cas exceptionnels seulement, si le clan du père est très réduit en nombre, on peut donner le nouveau-né à la sœur du père pour qu'elle l'allaité. On dit alors de cet enfant qu'il appartient à la tante paternelle et on le regarde comme faisant partie du clan de son père (1). Chez les Delawares la descendance est régulièrement en ligne fé-

(1) *Geol. Surv. of Canada, Rep. for 1878-79, p. 134 B.*

minine; mais on peut faire entrer un enfant dans le clan de son père en lui donnant un des noms spécialement affectés au clan du père (1).

Il existe une pratique semblable chez les Chawnees; la descendance est cependant chez eux en ligne masculine; le transfert au clan de la mère (ou à un autre clan) est l'exception (2). Aux îles Hervey (Pacifique du Sud), les parents décidaient avant la naissance à quel clan devrait appartenir l'enfant; on donnait généralement la préférence au clan du père; mais quelquefois, si le clan du père était obligé de fournir des victimes humaines, la mère faisait adopter son enfant par son propre clan en faisant prononcer sur l'enfant le nom de son totem (3). A Samoa on adressait d'abord, lors de la naissance d'un enfant, des prières au totem du père; mais si la naissance tardait, on invoquait le totem de la mère. Le totem dont le nom était prononcé au moment de la naissance devenait le totem définitif de l'enfant (4).

Les modes de changement de la parenté dont nous venons de parler affectent l'enfant tout seul; il y en a d'autres qui affectent l'enfant par l'intermédiaire de la mère; c'est-à-dire, que pour le faire entrer dans le clan du père on change d'abord la mère de clan. Cela, comme l'a fait observer Mac Lennan, fut probablement

(1) Morgan, *A. S.*, p. 172 sq.

(2) *Ib.* 169.

(3) Gill, *Myths and Songs of the South Pacific*, p. 36.

(4) Turner, *Samoa*, p. 78 sq. Par ce moyen l'enfant pouvait être placé dans un clan qui était ni celui de sa mère, ni celui de son père (voir p. 79).

l'origine (et ce fut aussi sans doute la conséquence) d'une coutume suivant laquelle on dédiait une des femmes d'un homme au Bossum ou dieu de ce dernier (1). Le transfert de la femme au clan de son mari semble avoir donné naissance à la coutume qui consiste à barbouiller chacun des fiancés avec le sang de l'autre (2). Chez quelques-uns des clans totémiques du Bengale, la fiancée entre dans le clan de son mari en buvant ou en mangeant solennellement avec lui (3). On peut encore acheter la femme et ses enfants. Chez les Banyais du Zambèze les enfants appartiennent à la famille de la femme si le mari n'a rien donné; mais s'il a donné à ses beaux-parents une certaine quantité de bestiaux, les enfants sont à lui (4). Aux îles Watubela entre la Nouvelle-Guinée et Célèbes, un homme peut ou bien acheter sa femme avant le mariage ou, sans payer, vivre maritalement

(1) M. Lennan, *Patriarchal Theory*, 235 sq; Bosman, *Guinea*, in Pinkerton, *Voyage and Travels*, XVI, 420.

(2) Dalton, *Ethnol. of Bengal.*, p. 220. Dans quelques régions de la Nouvelle-Guinée les fiancés faisaient couler du sang du front l'un de l'autre (S. Müller, *Reizen en Onderzoekingen in den Indischen Archipel*, I, p. 105). Au Bengale la coutume semble avoir dégénéré; on se contente de se barbouiller réciproquement avec du plomb rouge (Dalton, *op. cit.*, 160, 194, 216, 253, 319). On peut remplacer le sang des fiancés par celui d'un animal; il en est ainsi chez les Dyaks; ce peut être le sang du totem (Perelaer, *Ethnogr. Beschrijv. der Daïaks*, p. 52; *Tijdschr. v. Indische Taal-land-en Volken-Kunde*, XXV (1879), p. 116; *Ausland*, 16 juin 1884, p. 469; *Journals of James Brooke, Rajah of Sarawak*, I, p. 204; Carl Bock, *Head-Hunters of Borneo*, p. 222).

(3) Dalton, *op. cit.*, 193, 216; cf. Lewin, *Wild Races of South-Eastern India*, 117 sq.

(4) Livingstone, *Travels in S. Afr.* 622 sq.; cf. M. Lennan, *Patriarchal Theory*, 324 sq.

avec elle dans la maison de ses beaux-parents en travaillant pour eux et pour sa femme. Dans le premier cas les enfants lui appartiennent ; dans le second cas ils appartiennent à la famille de la mère, mais il peut les acheter plus tard en en payant le prix (1). Il en est de même à Sumatra (2). Dans quelques tribus californiennes le mari doit rester dans la famille de sa femme ; il travaille pour elle jusqu'au paiement complet du prix de sa femme et de ses enfants. Les enfants d'une femme qui n'a pas été achetée sont regardés comme bâtards et traités avec mépris (3).

La couvade (coutume d'après laquelle le mari se met au lit à la naissance d'un enfant et se fait traiter en malade) n'est peut-être qu'une fiction qui a pour but d'assurer au père les droits qu'avait autrefois la mère seule, alors qu'était en vigueur le matriarcat (4). La même idée se trouve peut-être à l'origine de la coutume très répandue suivant laquelle les hommes se déguisent en femmes et les femmes en hommes lors du mariage. Dans l'île grecque de Cos, par exemple, le fiancé revêtait des vêtements de femme quand

(1) Riedel, *De Sluik-en Kroesharige Rassen tuschen Papua en Se-lebes*, 205, sq.

(2) Marsden, *Hist. of Sumatra*, 257 sq. ; Schreiber, *Die Battas in ihrem Verhältnis zu den Malaien von Sumatra*, p. 34 ; Junghuhn, *Die Battalaender auf Sumatra*, II, p. 131 sq.

(3) Bancroft, *Natives Races of Pacific States*, I, p. 359.

(4) C'est là l'opinion de Bachofen, *Mutterrecht*, p. 255 sq. ; Giraud-Teulon, *Les origines du mariage et de la famille*, p. 138 sq. ; Port, *Die Anfaenge des Staats-und Rechtslebens*, 18 ; et (avec quelques restrictions) celle de Zmigrodzki, *Die Mutter bei den Voelkern des arischen Stammes*, 270.

il allait recevoir sa fiancée (1). Dans l'Afrique centrale les Massais s'habillent en femmes durant un mois après le mariage (2). Les jeunes femmes d'Argos portaient de fausses barbes quand elles couchaient avec leur mari (3). La coutume alsacienne des déguisements lors des vendanges est certainement sortie d'une ancienne cérémonie du mariage (4); mais on doit peut-être donner de tous ces déguisements une autre explication.

De même une cérémonie des Todas de l'Inde australe a peut-être pour but de faire entrer l'enfant dans le clan de son père. Au bout du septième mois de la gestation du premier enfant la femme se retire avec son mari dans la forêt, au pied d'un arbre où elle reçoit des mains de l'homme un arc et des flèches. Elle lui demande : « Quel est le nom de ton arc ? » (chaque clan ayant, à ce qu'il paraît, un nom différent pour l'arc). La question et la réponse sont répétées trois fois. Elle dépose alors l'arc et les flèches au pied de l'arbre où le couple reste toute la nuit et où ils mangent le repas du soir et le repas du matin avant de rentrer à la maison (5).

Il paraît qu'en règle générale les membres d'un

(1) Plutarque, *Qu. Gr.* 58.

(2) J. Thomson. *Through Masai Land*, p. 442.

(3) Plutarque, *De Mul. virt.*, p. 4.

(4) Mannhardt, *Der Baumkultus*, p. 314. Pour les formes de mariage servant à rendre les champs fertiles, cf. *ib.*, 480 sq. Id. *Mythol. Forsch.*, 340, Wilken in *De Indische Gids*, juin 1884, p. 958, 962.

(5) Marshall, *Travels among the Todas*, 214. Les Todas ont la descendance masculine pour eux-mêmes et la descendance féminine pour leurs bestiaux sacrés (*ib.* 132).

clan totémique ne se mangent pas entre eux. Il y a cependant de nombreuses exceptions. Les Kurnai et les Maneroo observent cette interdiction. Ils mangent leurs ennemis morts, mais non leurs amis (1). Les tribus autour du golfe de Carpentaria, par contre, mangent, après une bataille, leurs amis morts mais non leurs ennemis. Ils mangent aussi leurs enfants morts (2). Quelques tribus du Victoria tuent leurs nouveau-nés, les mangent et en donnent à manger à leurs enfants plus âgés croyant que la force des enfants tués viendrait augmenter celle de ceux qui les mangent (3). Dans quelques parties de la Nouvelle-Galles du Sud on mangeait le premier-né à un certain moment d'une cérémonie religieuse (4). La coutume de manger les parents âgés (5) devient intelligible si l'on considère que « la vie de famille ne doit pas s'éteindre ». Quelques tribus du Victoria qui mangeaient leurs parents mais non pas leurs ennemis ni les membres d'une tribu étrangère, affirmaient qu'ils suivaient cette coutume non pas pour satisfaire leur appétit mais pour symboliser le respect et le regret de leurs morts. Ils ne mangeaient d'ailleurs que les corps des parents morts de mort violente (6). Les Dieris ont des règles très exactes relatives à cette

(1) Fison et Howitt, p. 214, 218, 223 sq.

(2) *J. A. I.*, XIII, p. 283.

(3) *Trans. Ethn. Soc.* new series, I, p. 289.

(4) Brough Smyth, II, 311.

(5) Pour des exemples, voir : *Journals of James Brooke, Rajah of Sarawak*, I, p. 209; Gorgilaso de la Vega, *Roy. Comment. of the Incas*, I, 1, 12; Riedel, *op. cit.* p. 267. Hérodote IV, 26; Mela II, 1, 9.

(6) Dawson, *Austr. Abor.*, 67.

sorte de repas. La mère peut manger ses enfants et les enfants leur mère ; mais le père ne mange pas ses enfants ni les enfants leur père (1). Cette coutume confirme l'opinion de M. Howitt que les Dieris sont encore dans le stade de la descendance en ligne féminine où le père, étant un membre de tribu différente, n'avait aucun droit sur ses enfants. La coutume de manger les morts est parallèle à cette coutume de se barbouiller avec les liquides résultant de la décomposition (2). L'objet de ces cérémonies et de cérémonies semblables est de conserver la vie, qui est censée être incarnée dans le corps et dans le sang des kinsmen, dans le cercle de la parenté. De là vient que dans certaines tribus on met les garçons, lors de la circoncision, sur une plate-forme constituée par les corps des hommes vivants de la tribu (3). Lors de l'arrachement des dents on met les jeunes gens sur les épaules des hommes ; le sang coule sur la poitrine de ces hommes et on ne l'essuie pas (4). Le sang de la tribu ne saurait être versé sur le sol. Il est donc reçu par les corps des *tribesmen*. La saignée des indigènes de l'Australie est un traitement pour le mal de tête, etc. ; on fait attention lors de l'opération de ne pas verser du sang par terre mais

(1) *Nat. Tr. of S. Austr.*, p. 274.

(2) Fison et Howitt, 243 *sq.*; Riedel, *op. cit.*, p. 308.

(3) *Nat. Tr. of S. Austr.*, 230; Brough Smyth, I, 75 n.; *Eyre Journals*, II, p. 333.

(4) Collins, *Account of the English Colony of N. S. W.* London, 1798, p. 580.

de le faire jaillir sur d'autres personnes (1). De même, quand on saigne quelqu'un pour produire de la pluie, on fait couler le sang sur des hommes et non par terre (2). Une autre forme de transfert du sang, c'est-à-dire de la vie de la parenté, se rencontre dans une cérémonie funéraire australienne. Les parents se font des blessures au-dessus du cadavre jusqu'à ce que ce dernier et la tombe soient couverts de sang; cela fortifie le mort et lui permet de ressusciter dans un autre pays (3). Chez quelques tribus Sud-américaines on moule les os des morts, on mélange la poudre ainsi obtenue avec un liquide et on avale le tout (4).

Quand une tribu Nord-américaine est en marche, les membres de chaque clan totémique campent ensemble. Les différents groupes ont un ordre fixe et toute la tribu est arrangée en un grand cercle ou en plusieurs cercles concentriques (5). Si la tribu vit à demeure dans les villages ou dans des villes chaque clan a son quartier spécial (6). Les clans des Osages sont divisés en clans de guerre et clans de paix. Quand

(1) Angas, *Savage Life and Scenes in Australia and New Zealand*, I, 110 sq.

(2) *Nat. Tr. of S. Aust.*, 277.

(3) Brough Smyth, II, 274; Grey, *Journ.*, II, 332; *J. A. I.* XIII, 134 sq.

(4) J.-G. Müller, *Gesch. der Amerikan. Urrelig.*, 289 sq.; A.-R. Wallace, *Travels on the Amazon and Rio Negro*, p. 498. Artemise but les cendres de Mausole (Aulu-Gelle, X, 18; Valère Maxime, IV, 6, 5). Sur le cannibalisme américain, cf. Müller, *op. cit.*, p. 144 sq.; R. I. Dodge, *Hunting Grounds of the Great West*, p. 420.

(5) *First Rep.*, 64; *Third Rep.*, 219 sq.; *American Naturalist*, XVIII, p. 113 sq.

(6) Gatschet, *Migration Legend of the Creek Indians*, 154; Bourke, *Snake Dance*, 229; *Acad.*, 27 sept. 1884, p. 203.

ils chassent le buffle, ils campent sur deux côtés opposés du cercle de la tribu ; les clans de paix ne peuvent tuer aucun animal ; ils doivent donc vivre de plantes à moins d'échanger avec les clans de guerre des végétaux contre de la viande (1). Les membres du même clan sont enterrés ensemble et séparément de ceux des autres clans. De là vient que les restes d'un mari et d'une femme ne reposent pas ensemble parce qu'ils appartiennent à des clans différents (2). Les Thlinkits ont une coutume remarquable : le corps du mort est porté au bûcher et brûlé par les hommes d'un autre totem (3) et les présents que distribuent à cette occasion les représentants du mort doivent toujours être donnés aux membres d'un autre clan (4).

Nous devons revenir ici à l'aspect religieux du totémisme pour considérer quelques faits qui ressortent de l'étude du côté social. Nous avons vu que quelques phratries (en Amérique et en Australie) portent des noms d'animaux (5) et chez les Thlinkits et les Mohegans nous avons raison de croire que les ani-

(1) Le Rev. J. Owen Dorsey in *American Naturalist*, XVIII, p. 113.

(2) Adair, *Hist. Amer. Ind.*, 183 sq.; Morgan, *A. S.* 83 sq.; Brington, *The Lenape and their Legends*, 54; Id., *Myths of the New World*, 87 n; A. Hodgson, *Letters from North America*, I, p. 259; Dalton, *Ethn. of Beng.*, 56; cf. Robertson Smith, *Kinship and marriage in Early Arabia*, 315 sq.

(3) Holmberg, *op. cit.*, 324.

(4) Krause, *Die Tlinkit-Indianer*, 223.

(5) Il en est de même chez les Chickasas, les Thlinkits et les Mohegans d'Amérique, les tribus Turra, Ngarrego et Theddora d'Australie (cf. ci-dessus p. 87 sq. p. 93). Les sous-phratries des Kiabaras portent aussi des noms d'animaux (cf. ci-dessus p. 96).

maux qui donnent leur nom aux phratries étaient autrefois des clan-totems. On pourrait en dire autant des noms de phratries australiennes Eagle-hawk, Corneille, Phoque, au moins des deux premiers. Car l'eagle-hawk et la corneille sont, dans d'autres tribus, des clan-totems. Ce sont en outre des figures importantes de la mythologie australienne.

Eagle-hawk et Corneille s'étendaient, comme noms de phatrie, « sur une grande partie du Victoria et sur la plus grande partie de l'Extrême Ouest de la Nouvelle-Galles du Sud » (1). Ils sont aussi les clan-totems des Dieris de l'Australie du Sud (2), des Mukjarawains du Victoria Occidental (3) et des tribus Ta-ta-thi et Keramin de la Nouvelle-Galles du Sud (4). L'eagle-hawk est en outre un clan-totem des Kamilarois (5), des Mycoolons du Queensland (6), des Barinjis de la Nouvelle-Galles du Sud (7), et des Kuinmurburas du Queensland (8). La corneille est un clan-totem du clan Turra (9), de la tribu du Mont Gambier (10), des Kunandaburis du Queensland (11) et des Wonghibons de la Nouvelle-Galles du Sud (12).

(1) *J. A. I.*, XIII, 437, n. 1.; Fison et Howitt, 322.

(2) *J. A. I.*, XII, 500; XIII, 338.

(3) *Id.* XII, 45.

(4) *Id.* XIV, 349.

(5) *Id.* XII, 500; XIII, 335.

(6) *Id.* X II, 303, 339.

(7) *Id.* XIV, 348.

(8) *Id.* XIII, 336, 344.

(9) *Id.* XII, 45.

(10) Fison et Howitt, 168.

(11) *J. A. I.*, XII, 45; XIII, 338.

(12) *Id.* XIV, 348.

Chez les Dieris on croyait que l'eagle-hawk infligeait des peines en cas de violation d'une règle relative à l'arrachement des dents (1). Chez les Kurnais on révère beaucoup l'eagle-hawk; on emploie ses plumes et ses serres en magie et il joue un rôle dans leurs légendes, en compagnie du petit hibou (2). Les Kurnais révèrent aussi beaucoup la corneille; c'est un de leurs ancêtres (3) et ils la consultent comme oiseau de présage (4).

D'après un mythe de Victoria la corneille et l'eagle-hawk sont les générateurs ou deux des générateurs de la race humaine. Actuellement ce sont des étoiles (5). D'après un autre mythe de Victoria l'aigle et la corneille furent les créateurs du monde; ils divisèrent les noirs du Murray en deux classes: (clans ou phratries) Eagle-hawk et Corneille (6).

Nous trouvons en outre en Australie des traces de split-totems. La tribu Ta-ta-thi (Nouvelle-Galles du Sud) par exemple comprend deux clans Eagle-hawk: l'Eagle-hawk brun clair et l'Eagle-hawk brun coloré. Un de ces deux clans se trouve dans chacune des deux phratries (7). Chez les Kamilarois il y a un clan Kangarou et un autre clan Kangarou Rouge, chacun dans une des deux phratries (8). Dans la tribu Kunandaburi (Queensland) il y a les clans suivants:

(1) *Nat. Tr. of S. Austr.*, 267.

(2) Fison et Howitt, 323.

(3) *J. A. I.*, XV, 415.

(4) *Id.* XVI, 46.

(5) Brough Smyth, I, 431.

(6) *Id.* I, 423 sq.

(7) *J. A. I.*, XIV, 349.

(8) *Id.* XII, 500.

Serpent brun, Serpent brun tacheté, Serpent tapis, Rat, Rat à poche (Kangouroo-rat) et Rat des broussailles (1). Chez les Mukjarawaints du Victoria occidental il y a des Kakatoès blancs et des Kakatoès noirs, le Serpent noir et le Serpent couleur chamois (2). Dans d'autres tribus du Victoria il y a les Kakatoès à long bec et le Kakatoès banksian (3). Chez les Wakelburas du Queensland il y a de Grandes abeilles et de Petites abeilles dans différentes phratries (4). Chez les Mycoolons il y a les Canards sifflants et les Canards noirs (5).

Nous pourrions conclure de tout cela que les objets auxquels les phratries australiennes empruntent leur nom étaient autrefois des totems. Mais il paraît qu'il y a des preuves directes que les phratries et les sub-phratries conservent encore leurs totems au moins dans quelques tribus. La tribu du Port-Mackay, par exemple, dans le Queensland, est divisée en deux phratries : Yungaroo et Wutaru, avec les sous-phratries Gurgela, Burbia, Wungo et Kubera. La phratrie Yungaroo a pour totem l'alligator ; les Wutaru, le kangouroo (6), tandis que les sous-phratries ont pour totem l'é mou (ou le serpent-tapis), l'iguane, l'opossum et le kangouroo (ou le dindon scrub turkey) (7). Comme les

(1) *J. A. I.* XII, 45.

(2) *Ib.*

(3) Dawson, *Austr. Abor.*, p. 26.

(4) *J. A. I.*, XIII, 337.

(5) *Ib.* 339.

(6) Fison et Howitt, 38 sq., 40. La tribu Rock Hampton (Queensland) a les mêmes phratries, mais les sous-phratries sont différentes (*J. A. J.*), XIII, 336).

(7) Fison et Howitt, p. 41. Les totems des phratries et sous-phratries sont donnés par diverses autorités, qui en ont orthogra-

sub-phratries de cette tribu sont censées être équivalentes aux sous-phratries des Kamilarois, il semble s'ensuivre que les sous-phratries (1) des Kamilarois (Murri, Kubi, Ipai, Kumbo) ont ou avaient aussi des totems. Il ressort de là que dans des tribus divisées en phratries, sous-phratries et clans, chaque homme a trois totems : son totem de phratrie, de sous-phratrie et de clan. Si nous y ajoutons le sex-totem et le totem individuel, tout homme dans les tribus australiennes typiques aurait cinq espèces différentes de totem. Nous ne savons pas quel degré d'obéissance un homme doit à son totem de sous-phratrie et à celui de la phratrie. Même l'existence de ces totems en tant que distincts des clan-totems semble avoir été généralement méconnue. Nous pouvons supposer que la force des liens totémiques est en sens inverse de l'extension du totem ; que par conséquent le totem du clan est le lien principal dont les totems de la sous-phratrie et de la phratrie ne sont que des formes affaiblies.

On pourrait peut-être voir dans cette superposition de totems un essai rudimentaire de classification des objets naturels en groupes analogues à nos genres, espèces, etc. Cette classification s'étend chez quelques Australiens à la nature tout entière. La tribu de Port Mackay (cf. p. 119 sq.) divise la nature entière en

phié différemment les noms. Il semble que ces auteurs avaient en vue la même tribu, en tout cas c'est là l'opinion de M. Fison.

(1) Les noms des phratries Kamilarois, Dilbis et Kupathin sont identiques évidemment à Dilebi et Cubatine, noms des phratries Kiabaras (cf. ci-dessus p. 96) qui signifient Eau courante et Eclair. Ces totems de phratries appartiennent-ils à la fois aux Kamilarois et aux Kiabaras ?

phratries ; le vent appartient à une phratrie, la pluie à une autre ; le soleil est Wutaru et la lune Yungaru,

PHRATRIES	LES CLANS TOTÉMIQUES	COMPRENENT
Kumi	1 Mula: Fish-Hawk	fumée, chèvrefeuille, arbres, etc.
	2. Parangal : Pélican	chiens, conifères, feu, froid (fém.).
	3. Wa : Corneille	pluie, tonnerre, éclair, hiver, grêle, nuages, etc.
	4. Wila : kakatoès noir. . .	étoiles, lune, etc.
	5. Karato: serpent inoffensif.	poissons, arbres à écorcerayée, phoques, anguilles.
Kroki	1. Werio: tea-tree	canards, wallabis, hibous, écrevisses, etc.
	2. Murna : racine comestible	outardes, cailles, dolvich (un petit kangouroo).
	3 Karal: kakatoès noir sans crête.	kangouroos, yeuses, été, soleil, automne (fém.), vent (fém.).

les étoiles, arbres, plantes sont également répartis dans les phratries (1). Comme le totem des Wutarus

(1) Brough Smyth, I, 91 ; Fison et Howitt, 168 ; cf. *J. A. I.* XIII, 300.

est un kangouroo et celui du Yungarus un alligator, cela revient à dire que le soleil est un kangouroo et la lune un alligator. La tribu du Mont-Gambier (Australie du Sud) est divisée en deux phratries Kumi et Kroki qui, à leur tour, sont subdivisées en clans totémiques. Toute chose dans la nature appartient à un clan totémique. (Voyez, par exemple, le tableau p. 121) (1).

En parlant de cette classification M. D. S. Stewart, notre autorité, dit : « J'ai essayé en vain de trouver une raison quelconque à cet arrangement ; j'ai demandé : à quelle division appartient un bœuf ? — Après une pause, j'obtins la réponse : Il mange de l'herbe, il est Boortwerio. Je dis alors : Mais une écrevisse ne mange pas d'herbe ; pourquoi est-elle Boortwerio ? — Alors j'obtins la réponse stéréotype à toute question troublante : Nos pères disaient que c'en était un » (2).

Nous avons déjà cité (page 12) les paroles de M. Stewart relatives au respect qu'un individu a pour les animaux de sa subdivision. Cela semble impliquer qu'il est défendu à l'homme non seulement de tuer son propre totem (si celui-ci est un animal) mais aussi tous les animaux faisant partie de sa classe. On peut, avec M. Howitt (3), appeler sous-totems tous les objets naturels classés sous un totem et respectés comme celui-ci. La tribu Wakelbura (Elgin Downs, Queensland) est divisé en deux phratries (Malera et Wuthera), quatre sous-phratries (Kurgila, Banbai

(1) Fison et Howitt, *loc. cit.*

(2) Fison et Howitt, 169.

(3) In *Smithson Rep.* for 1883, p. 818.

Wungo et Obu) et plusieurs clans totémiques. Toute chose dans la nature est classée dans une phratrie et sous-phratrie. Le box-tree à feuilles larges, par exemple, est de la phratrie Mallera et de la sous-phratrie Banbe. De même le Dingo ou chien indigène. Quand un homme de la tribu meurt, il faut couvrir son corps avec les branches d'un arbre de la même phratrie et sous-phratrie que lui-même. Un Mallera-Banbe, par exemple, sera couvert de branches de box-tree à larges feuilles qui est lui-même un Mallera Banbe (1).

Quand on convoque une assemblée, le bâton du messager doit être de la même division que le messager lui-même et que l'homme qui l'a envoyé (2). On dit qu'un groupe de tribus de la Nouvelle-Galles du Sud pense que toute chose dans la nature est distribuée parmi les hommes de la tribu ; quelques-uns revendiquent les arbres, d'autres les plaines, d'autres encore le ciel, les étoiles, la pluie, le vent et ainsi de suite (3). (Voyez p. 124 le système des sous-totems des Wotjoballuk (Victoria du N.-O.) (4).)

M. Howitt dit des sous-totems dans cette tribu : « Ils me paraissent être des totems dans un certain stade de développement. Le vent chaud a au moins cinq sous-totems, le kakatoès blanc dix-sept et ainsi de suite pour les autres. Ces sous-totems sont en train d'acquérir une sorte d'indépendance ; cela nous est démontré par l'exemple suivant. Un homme qui est

(1) *J. A. I.*, XIII, 191, 337.

(2) *Ib.* 438 n.

(3) *J. A. I.*, XIV, 350.

(4) *Smithson. Rep. loc. cit.*

Krokitch-Wartwut (vent chaud) revendiquait les cinq sous-totems du vent chaud (trois serpents et deux oiseaux) ; mais, parmi ces sous-totems il réclamait tout spécialement comme lui « appartenant » le moiwuk (serpent tapis). Il paraît donc que son totem,

PHRATRIES	CLANS TOTÉMIQUES	SOUS-TOTEMS
Krokitch	Vent chaud.	Chaque totem a au-dessous de lui un certain nombre d'objets, d'animaux ou de végétaux, par exemple, kangourou, gommier rouge, etc.
	Kakatoès blanc sans crête.	
Gamutch	Tout ce qui appartient au soleil.	idem.
	Vipère sourde.	
	Kakatoès noir. Pélican.	

le vent chaud, était en train de se subdiviser en totems inférieurs ; et cet homme se serait trouvé classé dans la division : vent chaud-serpent-tapis, si la civilisation n'était venue interrompre ce processus de développement en supprimant la tribu presque entière. »

En comparant ce témoignage important au sujet du développement des totems avec ce qui a déjà été indiqué sur la formation des phratries, nous pouvons

concevoir la croissance, la maturité et la décadence des totems. Comme sous-totems, ils sont à l'état embryonnaire; comme clan-totems, ils sont en pleine vigueur; comme totems de sous-phratrie et de phratrie, ils commencent à décliner. Dès qu'un totem a atteint son entier développement, il s'affaiblit de plus en plus et rentre dans le grand réservoir de la nature dont il était sorti; il est remplacé alors par d'autres totems, à intervalles égaux, jusqu'à ce que toutes les choses de la nature soient pour ainsi dire en mouvement; après une période où elles se réunissent de tous côtés pareilles à des soldats répondant à l'appel, chaque objet prend son rang dans la grande marche des totems (1).

Quand, par le changement de la parenté féminine en parenté masculine et par l'établissement d'une tribu en des demeures fixes, une société a cessé de ressembler à un kaléidoscope de clans sans cesse changeants, quand elle a donc acquis une certaine stabilité, une certaine permanence des formes, on peut s'attendre à voir (grâce à une mémoire plus sûre due au progrès de la civilisation), les totems qui avaient pris de l'extension au point de devenir des divinités de groupes importants, ne plus tomber en oubli, mais conserver un rang élevé dans la hiérarchie religieuse; sous eux viennent se grouper les totems des subdivisions de tribu, soit comme divinités subordonnées, soit comme manifestations différentes des dieux supérieurs de la tribu.

(1) En Amérique, de même qu'en Australie, les totems semblent avoir été dans un état de flux et de reflux. M. Beauchamp l'a démontré pour les Iroquois (*American Antiquarian*, VIII, 82 sq).

Tel semble du moins avoir été l'état du totémisme en Polynésie où les conditions géographiques favorisaient l'isolement et, partant, la permanence de groupes locaux, état de stabilité qui ne pouvait être atteint par les sauvages des plaines de l'Australie ni des prairies et des savanes de l'Amérique (1). Nous trouvons donc en Polynésie quelque chose qui se rapproche beaucoup d'un Olympe totémique. Il y avait à Samoa des dieux de village et des dieux de famille particulière; la même divinité était incarnée dans différents animaux. Un seul dieu était, par exemple, incarné dans le lézard, le hibou, le mille-pattes (2); un autre dans la chauve-souris, les volailles domestiques, le pigeon, l'oursin à piquants (3); un troisième dans la chauve-souris, le congre, la seiche, le mullet de mer et la tortue (4); un quatrième dans le hibou et le mullet de mer (5); un cinquième dans l'oiseau *Porphyris Samoensis*, le pigeon, le râle et l'anguille (6); un sixième dans la tortue, le congre, l'octopode et le lézard des jardins (7). On pourrait conjecturer que ces divinités à formes multiples sont des totems de tribus ou de phratries

(1) M. Horatio Hale dit que les clans totémiques américains « n'étaient pas stables mais toujours changeants, se divisant, se coalisant, s'évanouissant sans cesse. » (H. Hale. *The Iroquois Book of Rites*, p. 51). Sur la désagrégation rapide des tribus de l'Amérique du Nord dès qu'elles sont livrées à elles-mêmes, cf. Dodge. *Our Wild Indians*, p. 45 sq.

(2) Turner, *Samoa*, 46 sq.

(3) *Ib.*, 51.

(4) *Ib.*, 56 sq.

(5) Turner, *Samoa*, 60 sq.

(6) *Ib.* 64 sq.

(7) *Ib.* 72.

auxquels s'ajoutent, sous forme d'incarnations, les totems de sous-divisions de tribus et de phratries. Comme le fait d'attribuer les qualités humaines au totem constitue l'essence même du totémisme, il est évident qu'une divinité issue d'un certain nombre d'animaux et de plantes ou les comprenant, doit tendre de plus en plus à rejeter ses attributs naturels qui se contredisent et s'annulent l'un l'autre et à ne retenir que les qualités humaines qui sont pour l'intelligence du sauvage l'élément commun de tous les totems dont elle est la résultante complexe. Bref, le totem de la tribu tend à devenir un dieu anthropomorphique. A mesure qu'il prend une forme de plus en plus humaine les totems subordonnés descendent de la dignité d'incarnation au rôle plus humble de favoris et de clients jusqu'à ce que, un jour, les liens qui les reliaient aux dieux supérieurs ayant complètement disparu, une génération de mythologistes cherche à rétablir ces liens par la méthode facile du symbolisme. Or, le symbolisme n'est que le voile décoratif et transparent qu'un siècle raffiné aime à jeter sur son ignorance du passé.

Mettons à part les changements sociaux qui ont favorisé le passage du totémisme à une forme plus élevée de croyance; nous trouvons alors dans la philosophie totémique elle-même des traces de la formation d'une divinité supérieure et distincte de tous les individus de l'espèce totémique. Quelques Indiens de l'Amérique du Nord pensent que chaque espèce d'animal a un frère aîné, origine de tous les animaux de l'espèce, merveilleusement grand et puissant. Les frères aînés des oiseaux sont au ciel, ceux des qua-

drupèdes dans les eaux (1). Les Patagons (divisés en Tigres, Lions, Guanacos, Autruches, etc.) pensent que tous leurs clans ont chacun leur divinité appropriée dans de vastes cavernes souterraines où les âmes des clansmen vont demeurer après leur mort (2). Les Péruviens pensaient qu'« il y a au ciel un représentant de chaque espèce animale terrestre. Cet animal céleste veille à la procréation et au développement de l'espèce » (3). Dans toutes ces croyances le point de vue strictement totémique est abandonné. Le totémisme pur est démocratique; c'est une religion d'égalité et de fraternité; chaque individu de l'espèce totémique en vaut un autre. Si par conséquent un individu de l'espèce s'élève à la dignité de frère aîné, d'esprit gardien, s'il occupe un rang supérieur en dignité à tout le reste, le totémisme est pratiquement abandonné et la religion s'achemine, en même temps que la société, au monarchisme.

Le totémisme, comme religion, tend à se transformer en une adoration d'abord d'animaux divinisés et ensuite de dieux anthropomorphiques à attributs animaux; au lieu que, si nous considérons l'aspect social du totémisme, nous voyons les clans totémiques se transformer en clans locaux. Chez les Kur-nais, cantonnés entre les montagnes et la mer, les phratries et les clans ont été remplacés par des groupes locaux et exogamiques empruntant leur nom au dis-

(1) *Rel. des Jésuites*, 1634, 13; cf. *Lettres Édifiantes*, VI, 334; Charlevoix, *Hist. de la Nouv. France*, V., 443, VI, 78.

(2) T. Falkner, *Description of Patagonia* (Hereford, 1774) p. 114.

(3) Acosta, *History of the Indies*, II, p. 305 (Hakluyt society).

trict, quelquefois aussi à des hommes de marque (1). La tribu de la côte Murring a également substitué aux divisions de parenté des groupes exogamiques et locaux: bien que leurs totems soient dégénérés et irréguliers (2) ils ont encore sur le peuple un reste d'autorité : car un homme ne peut épouser une femme du clan local ouvert (3) si elle a le même totem. Les clans totémiques des Béchuanas sont en train de se transformer en groupes locaux : les clans se cantonnent dans un district particulier connu sous le nom de « demeure des hommes Chamois », « séjour des hommes Singes » (4).

En Amérique nous ne trouvons pas, il est vrai, la substitution de groupes locaux aux groupes de parenté. Mais nous y observons déjà un acheminement vers cet état de choses dans le relâchement des règles exogamiques chez des tribus très éloignées l'une de l'autre. Chez les Omahas par exemple où la descendance est en ligne masculine, un homme peut épouser une femme du même totem pourvu qu'elle soit d'une autre tribu (5).

(1) Fison et Howitt, 224 sq.

(2) *J. A. I.*, XIII, 437.

(3) On pourrait appeler *ouvert* un clan avec les membres duquel il est permis de se marier (N. des Trad.)

(4) Casalis, *The Basutos*, p. 212.

(5) *Third Report*, 257. Sur le relâchement des règles exogamiques cf. Baer et Helmersen, *Beitr. z. Kenntn. des russischen Reiches*, I, 104.; P. Jones, *Hist. Ojebway Ind.*, 138; *Collect. Minnesota Hist. Soc.*, v. p. 42; *Smithson. Rep. for 1866*, 315; Dall, *Alaska*, 196 sq. Im Thurn, *Among the Indians of Guiana*, 175. Les Dacotahs (Sioux) semblent avoir perdu le système totémique depuis 1767 (voir Morgan, *A. S.* 154; J. Carver, *Travels*, 255 sq., London, 1781; Keating, *Expedition to the Source of the Missouri River*, II, 157;

Répartition géographique du Totémisme.

En Australie le totémisme est presque universel (1). Quant à l'Amérique du Nord, on peut dire qu'il prédomine ou qu'il a prédominé chez toutes les tribus à l'Est des montagnes Rocheuses (2) et chez tous les Indiens (mais pas chez les Esquimaux) de la côte du N.-O. jusqu'à la frontière des Etats-Unis. D'autre part des autorités très compétentes n'ont pas pu le trouver chez les tribus du Washington occidental, de l'Orégon du N.-O. et de la Californie (3). Au Panama, il existe probablement chez les Guaymies. Chaque tribu, famille et individu a un animal gardien, le plus souvent une espèce de perroquet (4). Dans l'Amérique du Sud on trouve le totémisme chez les Goajiros sur les frontières de Vénézuéla et de Colom-

James in Tanner, *Narrative*, 313 sq. ; *Collect. Minnesota. Hist. Soc.* v. p. 43). En Australie, bien que l'exogamie de clan semble rester intacte, l'exogamie des sous-phratries est relâchée dans le cas (exceptionnel à ce qu'il semble) des Kamilarois qui peuvent épouser la sœur de leur père (Voir Fison et Howitt, p. 42 sq).

(1) Les seules exceptions connues sont les Kurnais (Victoria de l'Est) et les Gournditchmoras (Victoria de l'Ouest). Pour ces derniers voir Fison et Howitt, p. 275. On dit des aborigènes du Murray inférieur qu'ils « ne sont pas divisés en clans, castes ou degrés mais vivent sur le pied d'une égalité absolue » (Beveridge. *in Trans. Roy. Soc. Victoria*, VI, p. 21). Pourtant cela n'exclut probablement pas l'existence de clans totémiques.

(2) Gatschet, *Migration Legend of the Creek Indians*, 153; H. Hale, *The Iroquois Book of Rites*, p. 51.

(3) George Gibbs in *Contrib. to N. American Ethnol.*, I. 184; S. Powers, *Tr. of Calif.*, 5.

(4) A. Pinart in *Revue d'Ethnographie*, VI, p. 36.

bie (1), chez les Arawaks de la Guyane (2) les nègres Bush du même pays (3) et chez les Patagons (4). Nous le rencontrons donc chez des tribus fort éloignées les unes des autres et pouvons supposer qu'il existe un peu partout. Mais étant donnée la connaissance sommaire que nous avons de l'Amérique du Sud ce n'est là qu'une pure conjecture. Les aborigènes du Pérou et les Salivas de l'Orénoque croyaient que leurs tribus descendaient d'animaux, de plantes et d'objets naturels comme le soleil et la terre (5). Mais ce n'est pas là une preuve de totémisme.

En Afrique, nous l'avons vu, le totémisme prévaut en Sénégambie, chez les Bakalais de l'Équateur et chez les Damaras et Bechuanas de l'Afrique du Sud (6). Il y a des traces de totémisme ailleurs : dans l'Achanti divers animaux sont adorés dans différents districts (7); dans l'Afrique orientale les Gallas sont divisés en deux sections exogamiques; certaines nourritures leur sont interdites (8); en Abyssinie certaines familles ne mangent pas certains animaux ou cer-

(1) Simons in *Proc. R. Geogr. Soc.* Déc. 1885 p. 786, 796.

(2) Brett; *Ind. Tr. of Guiana*, 98; Im Thurn, *Among the Indians of Guiana*. p. 173 sq.

(3) Crevaux, *Voyages dans l'Amérique du Sud*, p. 59. Un clan a pour totem le singe rouge, d'autres la tortue, le crocodile, etc.

(4) Falkner, *Descr. of Patagonia*, 114.

(5) Garcilaso de la Vega, *Roy. Comment. of the Incas*, pt. I, J. L. I. chap. 9, 10, 11, 18; Gumilla, *Hist. de l'Orénoque*, I, 175 sq.

(6) *Revue d'Ethnologie*, III, 396 sq., V, 81; Du Chaillu, *Equat. Afr.* 308 sq.; *Id. Journey to Ashango Land*, 427, 429; C. J. Anderson, *Lake Ngami*, 221 sq.; Livingstone, *Trav. in S. Africa*, 13; Casalis, *The Basutos*, 214; J. Mackenzie, *Ten Years North of the Orange River*, 393; *J. A. I.*, XVI, 83 sq.

(7) Bowdich, *Mission to Ashantee*, éd. 1873, p. 216.

(8) Charles New, *Life, Wanderings, and Labours in Eastern Africa*, 272, 274.

taines parties d'animal (1). Le territoire des Hovas de Madagascar est subdivisé en districts; les noms des subdivisions sont plutôt « des noms de clans et de parties de tribu que des noms de lieu ». Un de ces noms est « Oiseau puissant » c'est-à-dire aigle ou vautour. Un même clan occupe des districts séparés (2). Une tribu de Madagascar voit dans une espèce de lémure « l'incarnation de l'esprit de ses ancêtres et a par conséquent horreur du meurtre de ces animaux » (3). D'autres tribus et familles malgaches ne mangent pas de cochon ni de chèvre (4). D'autres encore s'abstiennent de certains végétaux et ne permettent même pas d'en introduire dans leur maison (5). La seule occasion à laquelle les Sakalaves tuent un taureau est la cérémonie de la circoncision; on place l'enfant, pendant l'invocation habituelle, sur le dos du taureau (6).

Comme nous avons vu, il y a au Bengale de nombreuses tribus totémiques parmi les races non aryennes. En Sibérie les Yakoutes sont divisés en clans totémiques. On ne tue pas le totem (cygne, oie, corbeau etc.) (7). Les clans sont exogamiques (8). Les

(1) Mansfield Parkyns, *Life in Abyssinia*, 293; *Tr. Ethnol. Soc.* nouv. série, VI, 292.

(2) Ellis, *Hist. of Madagascar*, I, 87.

(3) *Folk-Lore Record*, II, 22.

(4) *Ib.*

(5) *Ib.* 30.

(6) *Id.* IV, 43.

(7) Strahlenberg, *Description of the North and Eastern Parts of Europe and Asia, but more particularly of Russia, Siberia and Great Tartary*, London, 1738, p. 383.

(8) Middendorf, *Sibir. Reise*, p. 72, cité par Lubbock, *origin. of Civilization*, p. 135 (Trad. française p. 127). L'auteur n'a pu trouver le passage cité de Middendorf.

habitants de l'Altaï sont divisés en vingt-quatre clans qui, quoique entremêlés, gardent fortement le sentiment de clan. Les clans sont exogamiques; chacun a sa propre divinité et ses cérémonies religieuses. Les deux seuls noms de clans de ces tribus et de tribus apparentées dont la signification soit donnée sont des noms d'animaux (1). Il y a des traces de totémisme en Chine (2). Quant à la Polynésie, nous avons vu que le totémisme existait à Samoa. En Mélanésie il existe aux îles Fidji (3), aux Nouvelles-Hébrides (4), aux îles Salomon (5). Chez les Dyaks la chair de quelques animaux est interdite dans certaines tribus; on a du respect pour certaines plantes, etc. (6). Le totémisme existe aussi dans les îles d'Ambon, d'Ouliase, de Leté, de Moa, de Lakor, de Kaïsar (Makissar), de Wetar et dans les archipels de Aarou et Babar (7). Dans les îles Philippines il existe des traces de totémisme : on adore certains animaux; on croit que les âmes des ancêtres demeurent dans des arbres (8).

(1) W. Radloff. *Aus Sibirien*, I, 216, 253. Les Ostiaques de Sibérie sont divisés en clans exogamiques et révèrent l'ours. (Castren, *Vorlesungen ueber die Altaischen Völker*, 107, 115, 117). Ce n'est pas là pourtant une preuve de totémisme.

(2) Morgan, *A. S.* p. 364 sq. Une tribu aborigène chinoise adore les images d'un chien (Gray, *China*, II, 306).

(3) Williams, *Fiji and the Fijians*, ed. 1860, I, 219 sq.

(4) Turner, *Samoa*, 334.

(5) Fison et Howitt, p. 37 n.

(6) Low, *Sarawak*, 265 sq.; 272-274, 306; *Journal of the Indian Arcipelago*, III, p. 590; S. John, *Life in the Forests of the Far East*, I, 186 sq; 203; cf. Wilken, *Ind. Gids*, juin 1884, p. 988 sq. *Ausland*, 16 juin 1884, p. 470.

(7) Riedel, *De sluik-en kroesharige rassen tuschen Papua en Selebes*, p. 32, 61, 253, 334, 341, 376 sq., 414, 432.

(8) Blumentritt, *der Ahnencultus and die religiösen Anschauungen der Malaien des Philippinen Archipels*, 159 sq.

Quant aux nations anciennes, le totémisme a existé certainement chez les Egyptiens et très probablement chez les Sémites (1), les Grecs et les Latins. Si on arrive à prouver l'existence du totémisme pour un seul peuple aryen, elle est prouvée pour tous parce que le totémisme n'aurait pu se développer dans une branche aryenne après la dispersion. Il n'y a pas de preuve ou de probabilité d'emprunt du totémisme à d'autres peuples. Le professeur Sayce croit l'avoir trouvé chez les anciens Babyloniens; mais ses arguments ne sont pas concluants (2).

Origine du Totémisme.

On n'a pas encore donné d'explication satisfaisante de l'origine du totémisme.

M. H. Spencer la trouve dans une « fausse interprétation de surnoms ». Les sauvages se seraient d'abord nommés d'après des objets naturels et, confondant dans la suite ces objets avec leurs ancêtres de même nom, ils les auraient adorés de la même façon que leurs ancêtres (3). L'objection qu'on peut formuler contre cette théorie est qu'elle attribue aux

(1) Cf. W. Robertson Smith, *Kinship and marriage in Early Arabia*.

(2) A. H. Sayce, *The religion of the Ancient Babylonians* (Hibbert Lectures, 1887) p. 279 sq.

(3) Spencer, *Principles of Sociology*, I, 367 (Traduct. franç. p. 461 sq).

malentendus philologiques une influence beaucoup trop grande. Sir John Lubbock pense aussi que le totémisme tire son origine de l'habitude de donner aux personnes et aux familles des noms d'animaux. Mais il n'a pas tenu compte des chaînons intermédiaires de l'adoration des ancêtres et des malentendus philologiques; il a donc privé sa théorie de tout ce qui pouvait lui prêter quelque vraisemblance (1).

Pour en finir, faisons remarquer que la tendance du totémisme est de faire conserver certaines espèces d'animaux et de plantes; il doit donc avoir grandement influé sur la faune et la flore des pays où il a existé. Mais cette question, ainsi que la question connexe de l'importance du totémisme pour la domestication originelle des plantes et des animaux ne rentre pas dans le cadre du présent ouvrage.

Littérature. — En dehors des autorités originales que nous avons indiquées, la littérature du totémisme est assez limitée. L'importance du totémisme pour l'histoire primitive de la société a été reconnue d'abord par M. J. F. M. Lennan dans des articles publiés dans la *Fortnightly Review* (oct. et nov. 1869, février 1870). Le sujet a été repris plus tard par E. B. Tylor, *Early History of mankind*, p. 284 sq.; sir John Lubbock, *Origine of civilization*, 260 sq.; A. Lang, *Custom and Myth*, p. 260 etc., E. Clodd, *Myths and Dreams*, p. 99 sq.; W. Robertson Smith, *Kinship and Marriage in Early Arabia*. Voir encore : *Encyclopædia Britannica*, 9^e éd. article « Sacrifice » vol. XXI, p. 135.

(1) Lubbock, *Origin. of Civilization*, p. 260.

TABLE DES MATIÈRES

Définition du totem.	3
Orthographe du mot <i>totem</i>	3 sq.
Distinction du totem et du fétiche.	4
Sortes de totems : <u>clan totem</u> (<i>totem de clan</i>) ; sex totem (<i>totem sexuel</i>) ; <u>totem individuel</u>	4
Côtés religieux et social du totémisme	4 sq.
 I. CLAN TOTEM (<i>Totem de clan</i>) - .	 6-72
a) <i>Côté religieux du totémisme</i>	81-129
Descendance totémique	6-11
Marques de respect envers le totem	11-17
Split-totems (totem partiels).	16
Totems tabous	16
Cross-totems (totems fantaisistes) ; Cross-split-totems (to- tems fantaisistes partiels).	20 sq.
Animal totem tenu en captivité.	21
Totem mort pleuré et brûlé.	22 sq.
On ne prononce pas le nom du totem	24
Conséquences de l'irrespect à l'égard du totem.	24 sq.
Coutume usitée à Samoa pour apaiser un totem offensé.	27
Nourritures tabouées en Australie.	28 sq.

Diminution du respect pour le totem	20 sq.
Le totem respecte son clansman	30
Preuves totémiques de parenté	30 sq.
Ordalies et serments totémiques	31 sq.
Remèdes totémiques	33 sq.
Présages totémiques	34 sq.
Pression sur le totem	35
Totems inanimés	36
Assimilation d'un homme à son totem par le port de la peau du totem, etc.	39 sq.
Par l'arrangement des cheveux en imitation de la forme du totem	40
Par l'arrachement des dents et leur usure par la lime	41 sq.
Au moyen des <i>nose-sticks</i> (morceaux de bois passés dans le nez)	42
Par le tatouage	43 sq.
Par les peintures	45
Le totem gravé ou peint sur les huttes, canots, poteaux funéraires	45
Cérémonies de la naissance	48 sq.
Cérémonies du mariage	49 sq.
Cérémonies de la mort	53 sq.
Cérémonies d'initiation lors de la puberté	55 sq.
Côté social de ces cérémonies	55 sq.
Danses totémiques lors de l'initiation	57 sq.
Autres Danses animales	58 sq.
Côté religieux des cérémonies d'initiation	61
Prohibitions alimentaires	62
Admission à la vie du clan par le barbouillage de sang etc. Résurrection	64 sq.
Nouvelle naissance	66 sq.
Meurtre du totem comme sacrifice d'expiation	67
Associations religieuses des Indiens de l'Amérique du Nord	68 sq.
II. SEX TOTEM (<i>Totem sexuel</i>)	70 sq.
III. TOTEM INDIVIDUEL	72 sq.
b) Côté social du totémisme.	
Blood feud (Lutte au cours de laquelle du sang de la tribu a coulé)	75 sq.
Exogamie et endogamie	81 sq.
Phratries en Amérique	83
	85 sq.

Origine des phratries et des split-totems (totems partiels)	88-89
Fusion de clans	92
Phratries en Australie	92
Equivalence des subdivisions de tribu par toute l'Australie	93
Traditions australiennes relatives aux subdivisions de tribus	99 sq.
Règles de descendance	100 sq.
Descendance féminine et masculine en Australie, Amérique, Afrique et dans l'Inde	100 sq.
Descendance féminine et masculine indirecte dans les sous-phratries australiennes	104 sq.
Les fils prennent le totem du père, les filles celui de la mère	107 sq.
Transition de la descendance féminine à la descendance masculine : transfert au clan du mari des enfants, ou de la femme et des enfants	108 sq.
Cannibalisme	113
Distribution des clans totémiques dans le campement, dans le village, ou le cimetière	115 sq.
IV. TOTEMS DE PHRATRIE ET DE SOUS-PHRATRIE	116 sq.
V. SOUS-TOTEMS	120 sq.
Rapports réciproques des sous-totems, clan-totems, totems de sous-phratrie et de phratrie	124
Transformation de totems en dieux anthropomorphiques à attributs animaux	125
Transformation de clans totémiques en clans locaux	128 sq.
VI. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU TOTÉMISME	130
ORIGINE DU TOTÉMISME	134
INFLUENCE DU TOTÉMISME SUR LA FAUNE ET LA FLORE	135 sq.
LITTÉRATURE	135

